



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Feuille de route 2024-2030

Volets atténuation et préservation

**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir • Mobiliser • Accélérer



SOMMAIRE

... AVANT PROPOS

INTRODUCTION

»» POURQUOI ?

La planification écologique

»» QUOI ?

Mieux agir pour accélérer la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Une trajectoire déjà bien engagée... mais qui nécessite d'être accélérée

Les objectifs de notre région à horizon 2030, fixer le cap !

Une feuille de route partagée, concrète et ambitieuse

Les défis à relever pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes

»» COMMENT ?

Le chemin parcouru

Où atterrir ?

COP 2024, les suites à donner

»» QUI ?

Une mobilisation collective exceptionnelle

Planifier une transition juste

Accélérer la transition des modes de vie



»» FOCUS RÉGIONAUX

Volet biodiversité et ressources naturelles

Volet transports et mobilités

Volet bâtiment

Volet industrie et produits bois

Volet énergie et déchets

Volet forêt

Volet transversal : formations, emplois, compétences

»» 12 CAHIERS DÉPARTEMENTAUX

Ain

Allier

Ardèche

Cantal

Drôme

Isère

Loire

Haute-Loire

Puy-de-Dôme

Rhône

Savoie

Haute-Savoie



... AVANT PROPOS



Fabienne Buccio,
Préfète de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

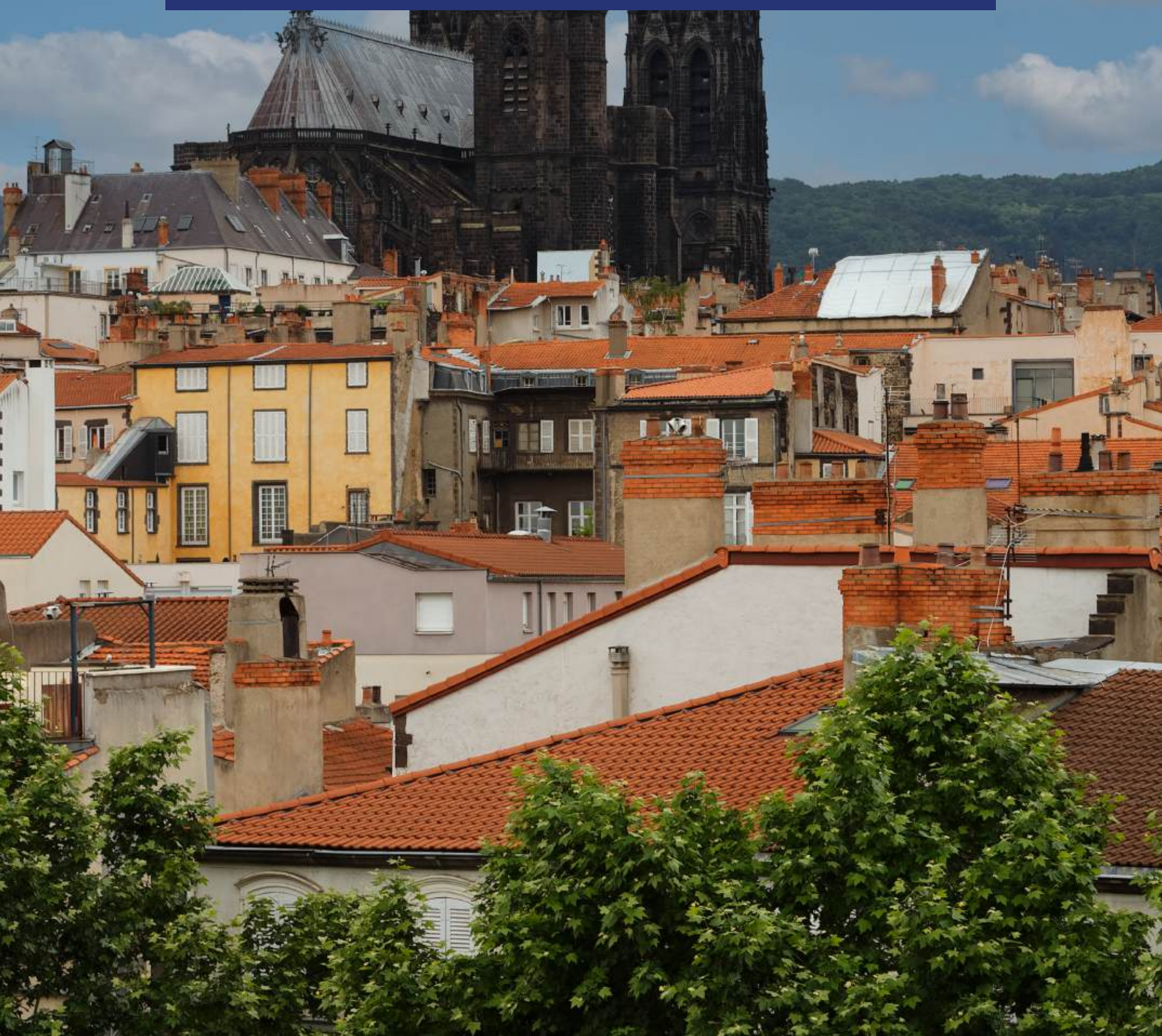
« Alors que l'urgence écologique questionne en profondeur nos modes de vie, notre économie et notre organisation sociale, la planification écologique est indispensable pour conduire sereinement les transformations majeures qui nous permettront de préserver notre cadre de vie et relever les défis de notre siècle. Le plan du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) répond à cette nécessité. Il propose en effet un chemin atteignable et un cadre commun de travail et d'action pour lutter contre les causes du changement climatique, diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et réduire les pressions sur la biodiversité et les ressources. Il met en lumière l'éventail des solutions disponibles et les données nécessaires pour répartir l'effort de manière juste et proportionnée tout en offrant de la visibilité à celles et ceux en capacité d'agir : État, collectivités territoriales, entreprises et citoyens.

Pour être pleinement opérante, la planification écologique doit être territorialisée et adaptée aux spécificités de chaque territoire. C'est précisément l'objet de la Conférence des Parties (COP) régionale Auvergne-Rhône-Alpes que nous avons initiée fin 2023, avec l'ambition de catalyser, d'accélérer et de piloter la contribution de toutes les forces vives de notre territoire de manière coordonnée, proportionnée, rapide et volontariste.

Je salue le travail réalisé par tous les agents publics, collectivités territoriales, acteurs du monde économique et représentants de la société civile qui ont contribué à cet important chantier, où la volonté de mise en commun et la capacité de coordination font à nouveau toute la différence. La mobilisation doit maintenant se poursuivre et s'amplifier pour mettre en oeuvre les actions prioritaires qui nous permettront d'atteindre notre objectif commun. Le temps presse. Agissons vite et ensemble ! »



INTRODUCTION



L'ESPRIT DE LA FEUILLE DE ROUTE

● **QUOI ?** La planification écologique régionale est une **méthode globale**, permettant d'agir de **façon coordonnée et participative** avec l'ensemble des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des entreprises et des collectivités, afin de relever **les défis majeurs de la transition écologique**. Il s'agit de transformer en profondeur notre société pour la rendre résiliente, c'est-à-dire capable de s'adapter au changement climatique, de préserver ses ressources naturelles, de pérenniser son économie et de défendre ses valeurs pour permettre à chacun de vivre pleinement.

● **POURQUOI ?** 2023 s'est avérée l'année la plus chaude jamais enregistrée en France. 2024 bat déjà des nouveaux records. Inondations et crues diluviennes dans l'Isère, vagues de chaleur dans plusieurs pays d'Europe, incendies précoces, ... Les événements météorologiques de ce début d'année donnent un aperçu de ce qui pourrait devenir une nouvelle norme dans le futur. La période 2024-2027 sera probablement la plus chaude jamais enregistrée sur terre, selon l'Organisation des Nations Unies.

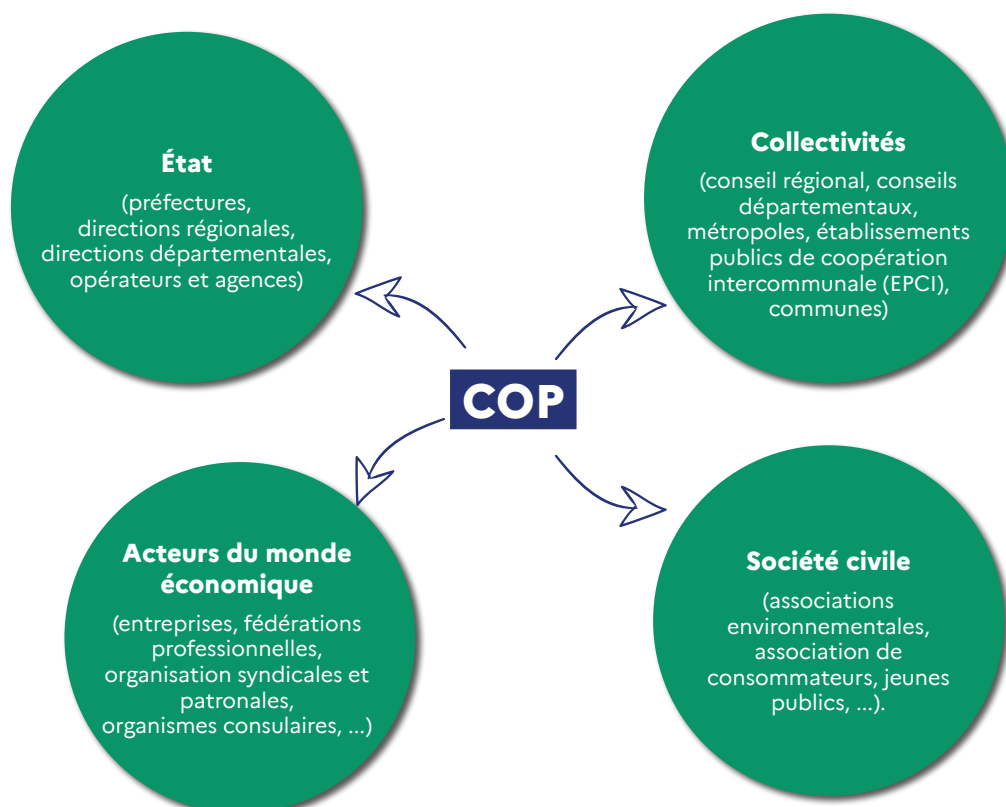
● **POUR QUI ?** Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités territoriales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement à réduire de manière volontaire notre empreinte et nous projeter dans un monde habitable et désirable. La feuille de route régionale de la planification écologique pose le cadre pour mettre en œuvre, ensemble, une transformation écologique juste et efficace :

• **Juste** par le respect de nos valeurs fondatrices de liberté, d'égalité et de fraternité, avec pour ambition d'aider chacun à agir à la hauteur de ses moyens et de ne laisser personne sur le bord du chemin.

• **Efficace** par une approche fondée sur les données et qui s'appuie à la fois sur les raisons d'agir (le « Pourquoi ? »), les actions à mettre en place (le « Quoi ? ») et la stratégie de déploiement (le « Comment ? »).

● **COMMENT ?** Enfin, et c'est l'une des conditions de réussite majeure, la feuille de route doit permettre **d'embarquer tous les publics** au service d'une vision partagée des transformations à mettre en œuvre. C'est pourquoi, toutes les parties prenantes (le « Pour qui ? ») sont mobilisées dans la mise en œuvre de la planification écologique.

● **QUAND ?** Les travaux de la COP menés à la fin de l'année 2023 et durant l'année sont un premier pas sur la voie de la transformation qui doit nous conduire à l'atteinte de nos objectifs d'ici 2030.





POURQUOI ?





La planification écologique

Notre société tout entière s'est construite pendant deux siècles autour des énergies fossiles, et nous disposons de moins de trente ans pour en sortir. L'urgence écologique questionne donc en profondeur nos modes de vie, notre économie et notre organisation sociale. Mais nous ne pourrons pas conduire ce virage majeur sans une planification écologique pour plusieurs raisons.

Un défi systémique

Le défi écologique se joue à toutes les échelles et met en jeu de multiples synergies et interactions, ce qui exige **une action coordonnée de la part de tous les acteurs de notre société.**

Des pouvoirs publics aux entreprises en passant par les citoyens, les associations et les syndicats : bien que la responsabilité de chacun soit modulée par son empreinte écologique et sa capacité d'action, tous ont un rôle à jouer dans la transformation.

Une planification minutieuse s'avère essentielle pour réunir et coordonner ces parties prenantes, établir un cadre clair et efficace, pour répartir les rôles et les responsabilités, ainsi que pour assurer un suivi et une mobilisation constants, à court, moyen et long termes.

Un changement de modèle

La nécessaire transformation écologique implique une évolution rapide de **nos modes de vie, de consommation et de production vers des modèles plus sobres et respectueux de l'environnement.**

Elle implique également une nouvelle bifurcation industrielle qui doit être coordonnée et globale. Elle doit être orientée vers des technologies vertes pour substituer les énergies fossiles par des alternatives décarbonées. Mais elle doit également s'appuyer sur l'amélioration des process existants et l'éco-efficience, dans une logique d'économie circulaire, en privilégiant par exemple l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'allongement de la durée d'usage ou encore le recyclage.

Des efforts à équilibrer

La planification doit être juste et viser à répartir **équitablement les efforts nécessaires à la transition écologique** afin que son coût soit accepté économiquement, politiquement et socialement.

L'inclusion des impacts écologiques dans l'équation économique entraîne une augmentation des coûts, et le verdissement des outils de production nécessite d'importants investissements. Cela crée un mur de financement qui ne sera surmontable qu'à condition de mobiliser de manière coordonnée tous les acteurs publics et privés, en mettant plus fortement à contribution ceux qui ont davantage de moyens.

La planification écologique est également source de nouveaux emplois porteurs de sens.



QUOI ?





Mieux agir pour accélérer la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour **baissier de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter dès aujourd'hui au climat de demain, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles**. La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts pour planifier une transition écologique de grande ampleur permettant de réduire sa vulnérabilité aux aléas climatiques et préserver ses ressources naturelles. Elle est déjà fortement engagée dans une trajectoire de décarbonation concrète.

Ses principales spécificités sont les suivantes :

- **Première région française en volume et tonnes-km pour le transport routier de marchandises** par poids-lourds en 2021 (environ 32 000 millions de tonnes-km).
- **Première région industrielle de France** : avec plus de 505 000 emplois (salariés et non-salariés) sur 61 000 sites, Auvergne-Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre d'emplois dans l'industrie. Celle-ci génère 17,9 % de la valeur ajoutée en Auvergne-Rhône-Alpes contre 13,2 % en France.
- **Première région productrice d'électricité et d'énergies renouvelables de France** : elle représente 22 % de

la production nationale d'électricité et 46 % de la production nationale d'hydroélectricité.

- **Deuxième région la plus riche de France** : avec un PIB de 269 milliards d'euros, Auvergne-Rhône-Alpes est au 4^e rang des régions de l'Union européenne et au 2^e rang en France (11,7 % du total national).
- Un nombre de logement assimilés à des **passoires énergétiques** F et G au dessus de la moyenne française : 18,1 % du parc, contre 17,3 % au niveau national.
- **Une grande région pour la biodiversité**, par sa richesse en espèces et en milieux ce qui lui confère une importante responsabilité.
- **Première région montagnaise** de France et traversée par des grands fleuves.
- **Une grande diversité des milieux** : zones humides et tourbières, forêts anciennes, ripisylve, milieux ouverts...
- Une région qui compte 20 % des **zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique** (ZNIEFF) de type 1 de France métropolitaine.
- **Deuxième région française pour sa surface boisée**, la première en ce qui concerne le volume de bois sur pied et le nombre d'emplois dans la filière forêt/bois.



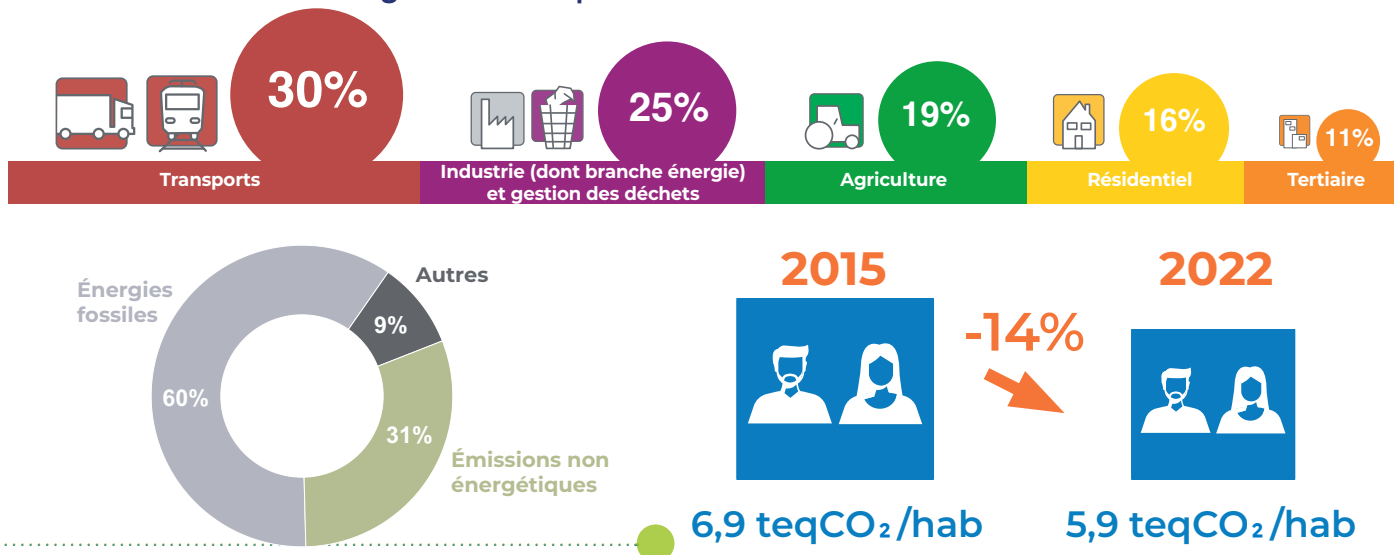
Une trajectoire déjà bien engagée... mais qui nécessite d'être accélérée

La dynamique de réduction des émissions de CO₂ se traduit d'ores et déjà par des résultats concrets et quantifiables. Ainsi, depuis 2015, la région Auvergne-Rhône-Alpes a **réduit de plus de 10 % ses émissions de CO₂ et de 14 % par habitant**.

Cette trajectoire nécessite d'être amplifiée et accélérée à travers une planification écologique coordonnée entre tous les acteurs, mobilisatrice et systémique (voir ci-dessous).

C'est le sens de la COP 2024 lancée le 21 décembre 2023 à Lyon par le Ministre de la Transition Ecologique et la Cohésion des Territoires, le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfète de région.

Les chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : chiffres clés 2022, ORCAE 2023



Les objectifs de notre région à horizon 2030, fixer le cap !

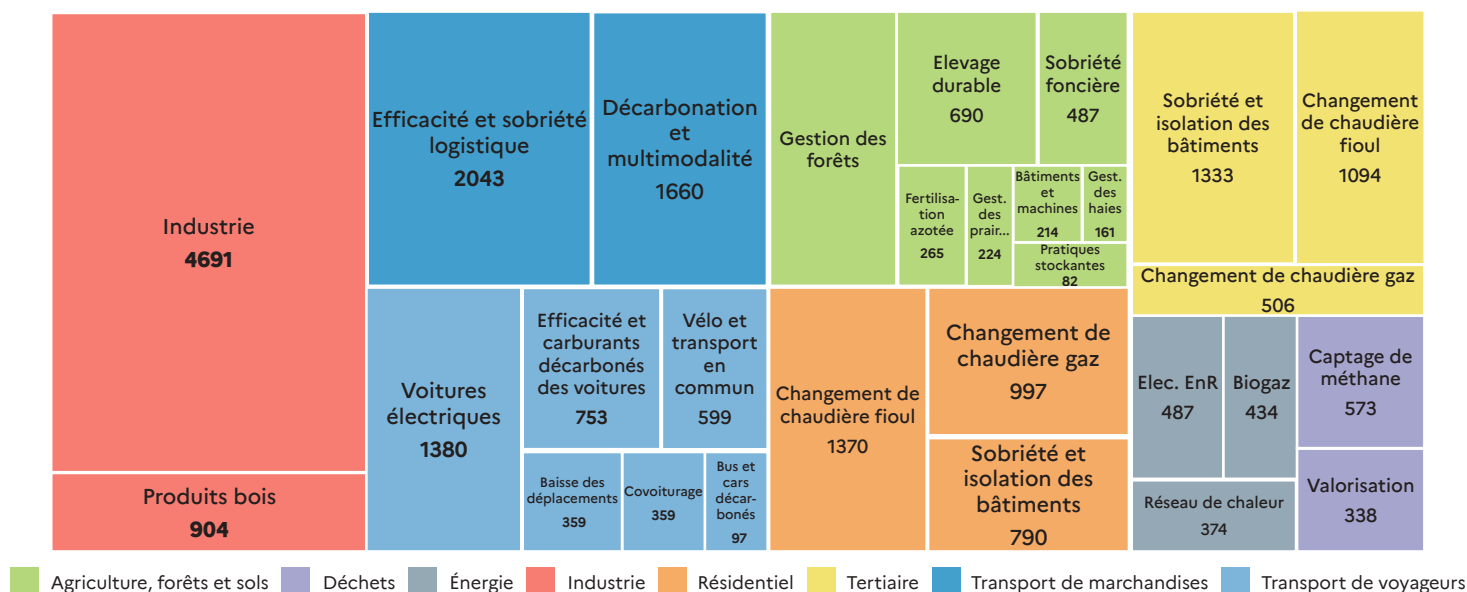
Les travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes se sont appuyés sur les chantiers conduits par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) durant une année de travaux ayant mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités territoriales, les comités d'experts et les associations environnementales. Ces travaux ont abouti à une vision nationale et régionale de leviers d'actions concrets sur lesquels agir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) avec des cibles associées en MtCO₂eq évitées à horizon 2030. **C'est le panorama des leviers de la décarbonation.**

Un **second panorama** des leviers vient compléter le travail engagé en intégrant **les enjeux et les leviers d'action de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.**

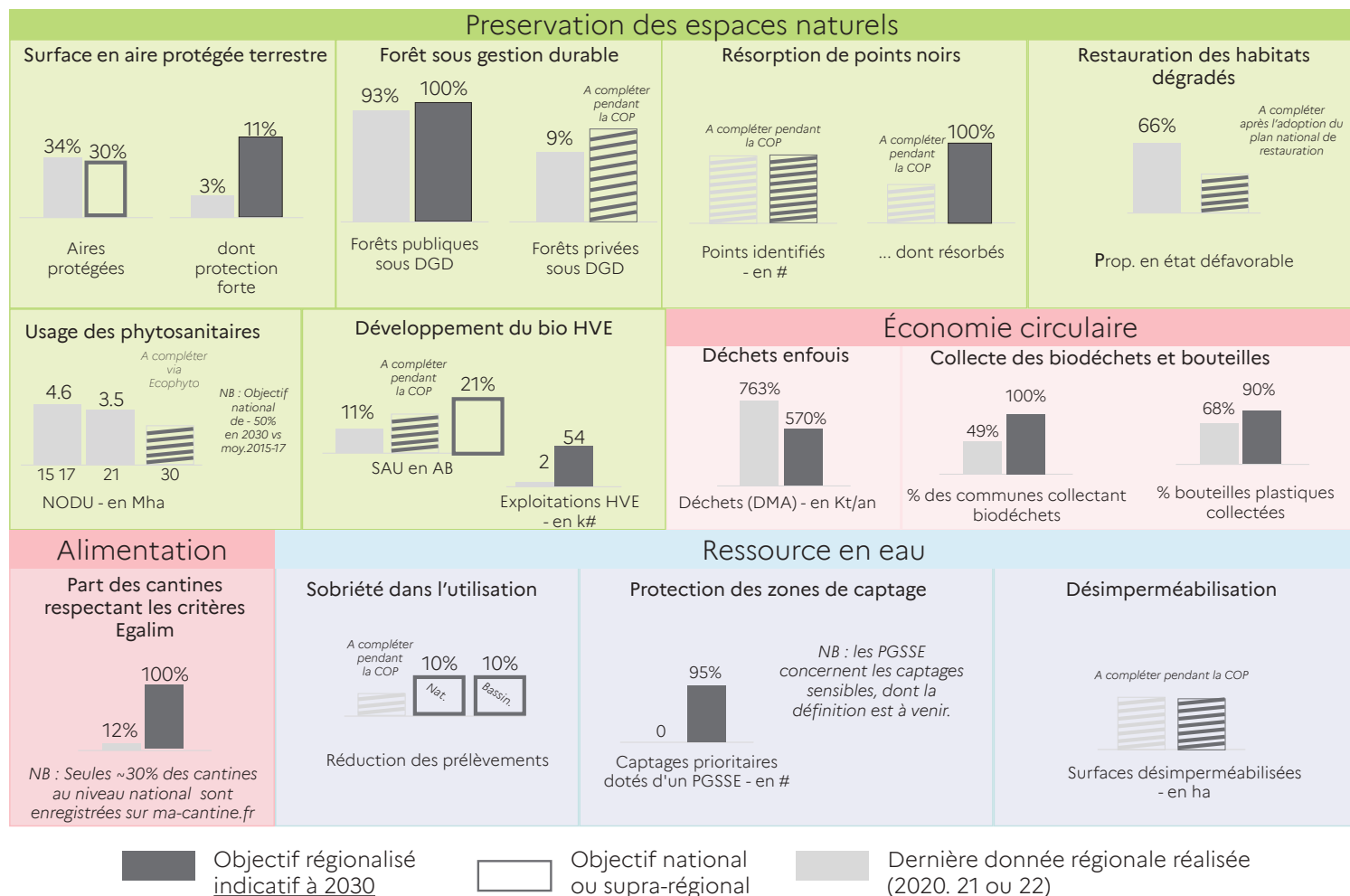
Afin d'impulser l'accélération de la mise en œuvre des actions, l'ensemble des acteurs doivent être mobilisés. Tout comme les acteurs nationaux (constructeurs automobiles, filière nucléaire...), les acteurs locaux ont un rôle important à jouer pour réussir la planification écologique.

Le panorama des leviers de la décarbonation de la région Auvergne-Rhône-Alpes tient compte des spécificités de notre territoire, levier par levier.

Il identifie ainsi un objectif de baisse d'émissions de gaz à effet de serre de 24,5 MtCO₂eq à horizon 2030. Cela représente environ 12 % de l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sachant que la région Auvergne-Rhône-Alpes représente environ 13 % des émissions en 2022.



Panorama des leviers de décarbonation en Auvergne-Rhône-Alpes
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂ économisés entre 2019 et 2030
Source : SGPE 2023



Présentation du panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Auvergne-Rhône-Alpes
Source : SGPE 2023



Une feuille de route partagée, concrète et ambitieuse

Les leviers d'intervention ont été répartis par secteurs d'activités :

- Biodiversité et ressources naturelles
- Transports et mobilités
- Bâtiment
- Industrie et produits bois
- Energie et déchets
- Forêt
- Emplois, formations et compétences

Toutes les thématiques de la planification écologique n'ont pas pu être pleinement débattues lors de cette première COP 2024 : agriculture et alimentation, adaptation au changement climatique... Elles donneront lieu à des travaux complémentaires dans le cadre de la préparation des prochaines COP. Par ailleurs, les actions pour lesquelles le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes est identifié comme pilote reste à valider

Pour chaque secteur, les participants de la COP ont fait émerger des défis prioritaires pour atteindre l'objectif fixé en fonction des spécificités de notre région. Ces défis représentent les grands objectifs stratégiques de la feuille de route régionale.

26 défis
+
1 défi
transversal

Des actions structurantes viennent répondre à ces défis pour mieux les relever : celles directement opérationnelles, répliquables et présentant le plus d'impact à court terme ont été priorisées. Tous les acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes (collectivités territoriales, État, entreprises, citoyens, associations...), peuvent contribuer à la mise en oeuvre de ces actions prioritaires.



A l'échelle régionale :
26 défis (+1 défi transversal)
et une centaine d'actions
opérationnelles

Une déclinaison des défis et
des actions réalisée
pour les 12 départements

Les défis à relever pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes

Biodiversité et ressources naturelles

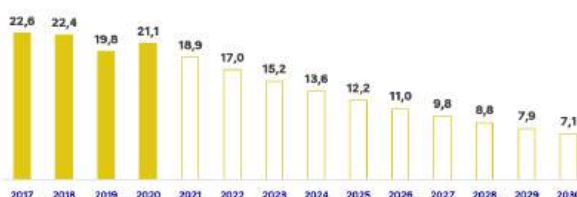
Le rythme de disparition de la biodiversité mondiale a atteint un stade alarmant. Ce constat de dégradation mondiale de la biodiversité s'applique également à la région Auvergne-Rhône-Alpes rendant impératif le besoin de mieux protéger nos espaces naturels et de préserver la biodiversité de notre territoire.

Par ailleurs, la gestion des ressources naturelles est essentielle pour un avenir plus durable. Il est crucial de préserver ces ressources, car elles contribuent à atténuer les effets du changement climatique. Cela implique notamment d'améliorer notre gestion de l'eau, de réduire les pollutions et de protéger nos sols.

Trajectoire nationale

Trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols d'ici 2030

Consommation d'espace naturel, agricole ou forestier (ENAF) en kha



PERIMETRE METHOROLE
SOURCE : CERISMA

Source : <https://mtect.fr/625>

Les défis sont les suivants :

Biodiversité

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte



4 % du territoire régional couverts d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces



100 % de résorption d'ici 2030

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités

Ressources naturelles en eau

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement



- 10 % d'eau prélevée d'ici 2030

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

Ressources naturelles en foncier

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier



Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030



1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

● Transports et mobilités

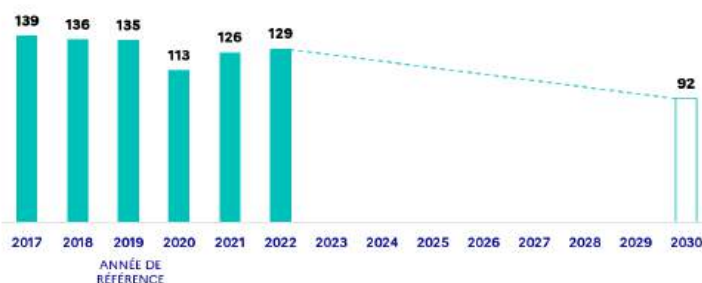
En 2022, le secteur des transports (personnes et marchandises) est le premier émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et le premier en France. C'est aussi le secteur des transports qui est le premier émetteur de la région, constituant 30 % des émissions régionales (soit 14,3 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtCO₂eq)). Il est essentiel de faire évoluer nos modes de transport en accentuant les efforts de sobriété et en privilégiant les mobilités douces et/ou partagées.

Par ailleurs, il est également important de réfléchir au report modal et à la décarbonation de l'énergie utilisée pour nos transports, aussi bien transport de passagers que transport de marchandises. En effet, la quasi-totalité des émissions de GES des transports (98 %) sont liées à l'utilisation de produits pétroliers fortement carbonés.

Trajectoire nationale

Transport : trajectoire de décarbonation

Emissions annuelles domestiques du secteur du transport, en millions de tonnes équivalent-CO₂ par an.



METROPOLE ET OUTREMER HORS SOUTES INTERNATIONALES
SOURCE : CITEPA

Les défis sont les suivants :

Transports et mobilités

Optimiser et réduire les déplacements à la source



- 10 % d'ici 2030

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules



15 % de véhicules électriques légers en 2030

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial



- 10 % de transport routier de marchandises en 2030

● Bâtiment

27% des émissions régionales proviennent des bâtiments (résidentiels et tertiaires) avec près de 13 MtCO₂eq émis en 2022. Le chauffage reste le principal poste émetteur de CO₂ concernant le résidentiel et le tertiaire. Le gaz naturel représente plus de 60 % des émissions de CO₂ des bâtiments résidentiels, loin devant le fioul (28 %), bien que ce dernier soit plus

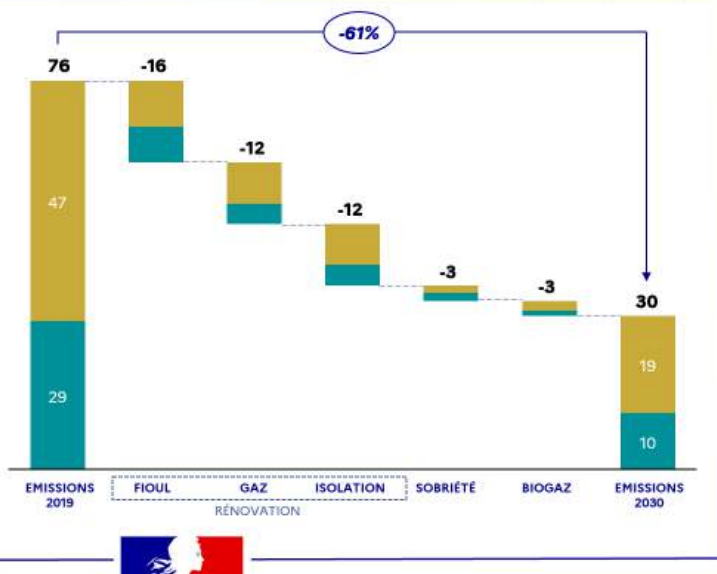
émetteur par unité d'énergie. La sobriété énergétique et la massification des rénovations, notamment les rénovations globales et performantes, sont désormais au cœur des priorités pour assurer la résilience du bâti.

Trajectoire nationale

Trajectoire de réduction des émissions directes dans les bâtiments

En millions de tonnes équivalent CO₂

RESIDENTIEL
TERTIAIRE



Les défis sont les suivants :

Bâtiment

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

- 80 000 logements rénovés par an
- 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire

- 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

Construire et rénover avec **exemplarité**

● Industrie et produits bois

Le secteur industriel (hors branche énergie et gestion des déchets avec la raffinerie de Feyzin) de la région Auvergne-Rhône-Alpes a émis 8,7 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtCO₂eq) en 2019, ce qui représente environ 20 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de la région. À l'échelle nationale, l'industrie régionale contribue à hauteur de 12 % des émissions GES industrielles.

Afin d'atteindre les objectifs de décarbonation et de parvenir à une transition durable du secteur, il est impératif d'accompagner les entreprises industrielles, quelle que soit leur taille. Par ailleurs, la restructuration de la filière bois est également essentielle pour favoriser la durabilité de ce secteur.

Trajectoire nationale

Émissions domestiques de GES de l'industrie manufacturière et de construction

Millions de tonnes en équivalent CO₂ par an - Hexagone et Outre-mer



Source : CITEPA

Les défis sont les suivants :

Industrie et produits bois

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



- 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

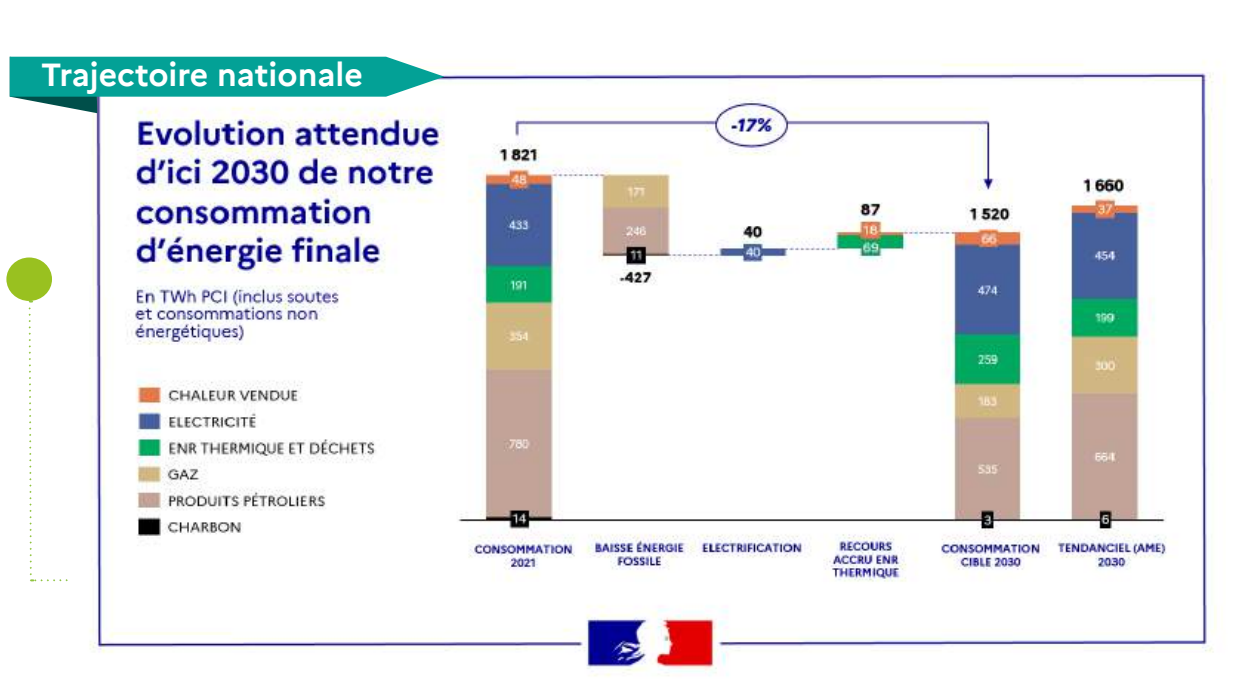


- 0,9 M tonnes de CO₂ d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

● Énergie et déchets

Pour atteindre les objectifs nationaux en matière de production d'énergie décarbonée, il est essentiel de promouvoir de manière durable et à grande échelle les énergies issues de la biomasse, la géothermie et les énergies de récupération en complément des énergies électriques renouvelables. De plus, il convient d'adapter les infrastructures énergétiques locales et régionales en conséquence. La production régionale d'énergies renouvelables s'élève en 2022 à

42,2 TWh. Malgré des atouts considérables en matière de production d'énergie, la région est loin d'être souveraine sur le plan énergétique compte tenu de sa forte consommation d'énergie finale (224TWh). Par ailleurs, une gestion plus efficace du cycle des déchets est cruciale, impliquant le développement de procédés de recyclage, la valorisation énergétique et la promotion des filières de réemploi.



Les défis sont les suivants :

Énergie

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)



Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

Les défis sont les suivants :

Déchets

Accélérer la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des déchets



Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

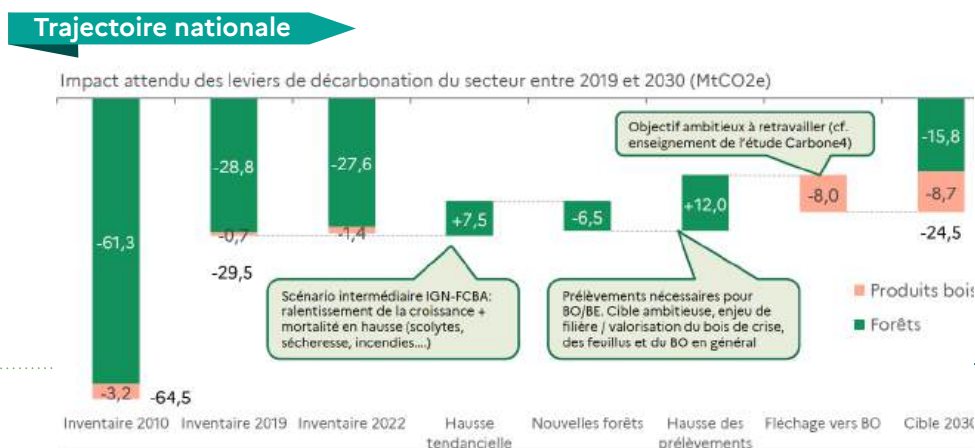


● Forêt

La France s'étant engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, le rôle des forêts en tant que puits de carbone est considéré comme un élément clé de sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

En effet, en tant que puits de carbone naturels, les forêts jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone par séquestration dans la biomasse vivante et dans les sols. Par ailleurs, elles agissent également comme réservoir de biodiversité. Les produits bois

issus des forêts jouent également un rôle de stockage de carbone, rôle d'autant plus important lorsque le bois est utilisé en substitution à d'autres matériaux ou source d'énergie présentant une empreinte carbone plus importante. En Auvergne-Rhône-Alpes, la surface forestière représente 34 % (23 764 km²) de la surface du territoire (69 711 km²). Cela équivaut à 25,6 MteqCO²/an de capacité de stockage carbone.



Les défis sont les suivants :

Forêt

Conforter / Restaurer le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits bois

Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes...)

● **Thème transversal : formations, emplois, compétences**

En complément des 25 défis thématiques priorisés à l'échelle régionale, la feuille de la planification écologique d'Auvergne-Rhône-Alpes intègre un défi transversal pour les volets emplois/formations et compétences. La planification écologique concernerait directement ~8M d'emplois à l'échelle nationale et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (+200k à +550k dans les secteurs clés) ; ce gain masquerait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires. Pour répondre au défi de la Planification Écologique et du renouvellement générationnel, il conviendra de former +2,8M de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires, dont 90 % d'employés et d'ouvriers. L'enjeu de la formation apparaît central pour atteindre les objectifs programmés dans le cadre des feuilles de route de sortie de COP. Ainsi, les travaux conduits à l'échelle nationale mettent en avant un besoin d'identification et de formation d'environ 2,5 millions de techniciens et ouvriers d'ici 2030, avec des besoins plus importants pour la région Auvergne-Rhône-

Alpes dans les filières « Industrie-énergie et économie circulaire ». Au niveau national agrégé, il semble y avoir assez de places dans les formations en lien avec les enjeux de la planification écologique : ce constat n'est pas valable au niveau régional et par secteur ; les besoins du bâtiment et du transport (notamment voyageurs) semblent insuffisamment adressés à date. La stratégie proposée dans le cadre de la mise en œuvre de notre feuille de route régionale concerne tous les publics :

- Les personnes en formation initiale et continue ;
- Les actifs en poste/en reconversion ;
- Les demandeurs d'emploi.

Emplois directement concernés par "levier" du plan (en milliers d'emplois)



source SGPE 07/2024 (données 2019)

Le défi est le suivant :

Chantier transversal

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations, emplois et compétences



COMMENT ?

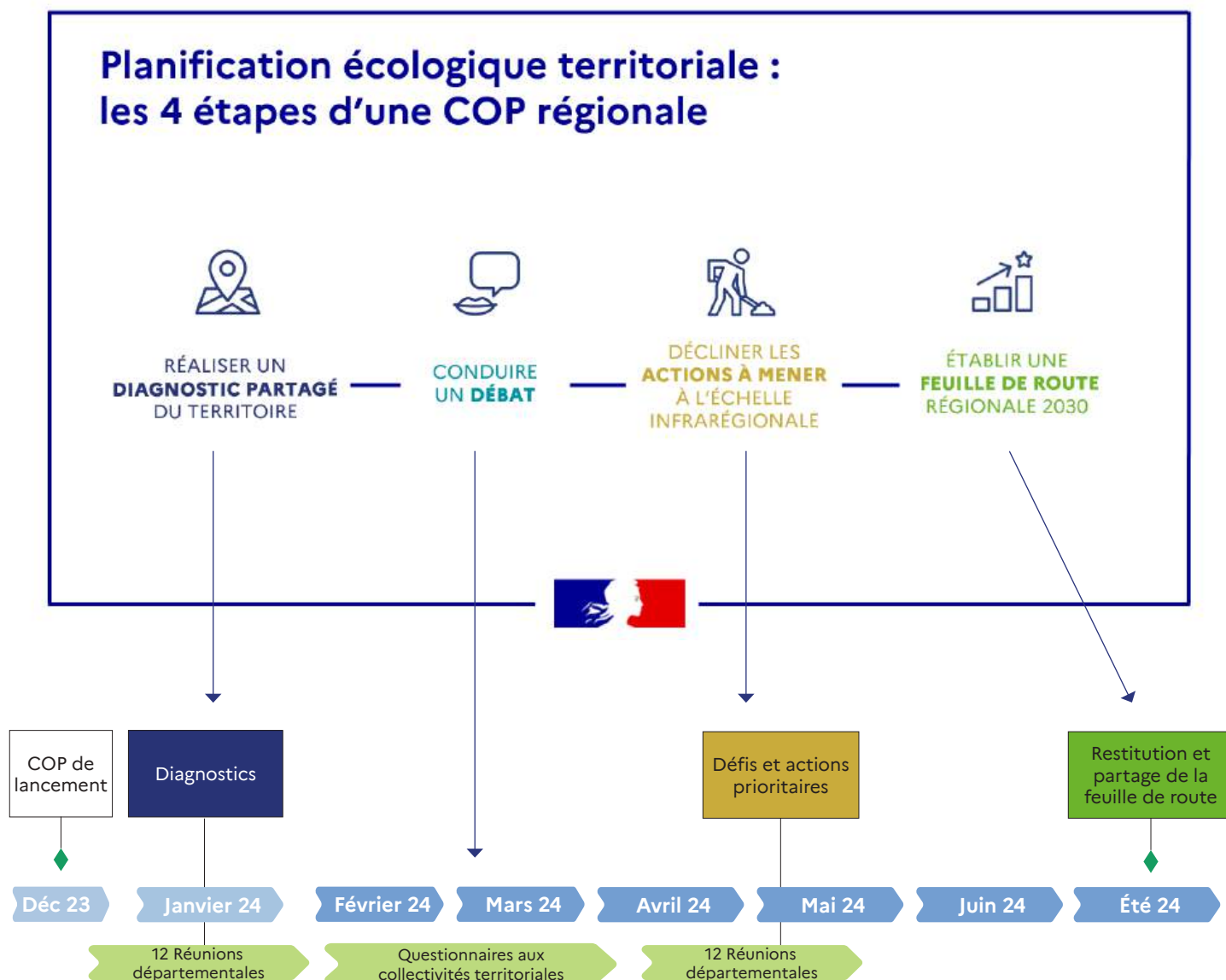




Le chemin parcouru

Pour relever le défi de notre siècle, la COP repose sur une concertation à grande échelle des acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le but de décider

collectivement des actions à engager pour réussir la transformation écologique de notre territoire.



23 sessions de travail à l'échelle régionale

4 réunions pour chacun des 5 groupes de travail sectoriels régionaux

Industrie/Bois, Transports/Mobilités, Bâtiment, Biodiversité/Ressources naturelles, Énergie/Déchets

3 réunions du groupe de travail sectoriel sur la forêt

(les volets Agriculture/Alimentation seront lancés au second semestre 2024)

Calendrier général des travaux de la COP

Des temps d'échanges et de débats multi-acteurs ont ainsi été conduits entre décembre 2023 et juin 2024. Plus de 2 000 personnes se sont mobilisées au sein des groupes de travail régionaux et départementaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectifs de la concertation :

- réaliser et partager un diagnostic (mesurer le chemin déjà parcouru et celui qui reste à parcourir)
- débattre et identifier des défis prioritaires
- recueillir et prioriser les actions à déployer dans la feuille de route de la COP
- créer un collectif engagé en faveur des transitions.

● Ensemble pour un avenir durable : coup d'envoi de la COP Auvergne-Rhône-Alpes

Les travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ont été lancés le 21 décembre 2023 à Lyon avec la participation du Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, du Président du conseil régional, Laurent Wauquiez, de la Préfète de région Fabienne Buccio et du Secrétaire Général à la Planification Ecologique, Antoine Pellion.

L'évènement a réuni **plus de 400 participants** : collectivités territoriales, services et agences de l'État, acteurs du monde économique, acteurs de la société civile, experts, parlementaires, étudiants et lycéens.

Cette première conférence a permis de présenter la démarche de territorialisation de la planification écologique et **d'impliquer toutes les parties prenantes** au travers de temps d'échange avec la salle.

● Une mobilisation sans précédent des acteurs régionaux

À la suite de cette réunion de lancement, six groupes de travail sectoriels ont été mis en place à l'échelle régionale reprenant dans leur composition les acteurs de la COP :

- Biodiversité et ressources naturelles
- Transports et mobilités
- Bâtiment
- Industrie et produits bois
- Energie et déchets
- Forêt

Objectifs des groupes de travail sectoriels :

- mobiliser les acteurs en faveur de la planification écologique
- élaborer l'état des lieux régional du secteur concerné
- identifier les défis pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- identifier et de prioriser les actions à conduire pour relever les défis.

Pour chacun de ces secteurs, quatre réunions partenariales ont eu lieu au niveau régional entre les mois de février et juin 2024. Ces réunions ont alterné entre un format restreint, permettant d'assurer la

production et de travailler sur les aspects les plus techniques des différents secteurs, ainsi qu'un format élargi contribuant à recueillir l'ensemble des contributions des acteurs du territoire.

*Travail collaboratif des parties prenantes sur la construction de la feuille de route régionale***Réunion 1 - format restreint**

- présenter la démarche de la COP
- partager l'état des lieux de chaque secteur et les défis écologiques identifiés
- recueillir la vision des défis des participants, amender et enrichir

Réunion 2 – format élargi

- partager l'état des lieux, les défis, quelques actions emblématiques par secteur
- privilégier une approche itérative, croisant les états des lieux avec les remontées du terrain
- recueillir les contributions des parties prenantes et les impliquer dans le processus de territorialisation

Réunion 3 - format restreint

- partager les retours des réunions sectorielles et départementales
- mettre en commun les résultats du questionnaire auprès des collectivités
- entreprendre le travail sur les fiches d'actions afin de proposer des évolutions des politiques publiques

Réunion 4 – format élargi

- rendre compte des défis et des actions de la feuille de route régionale
- recueillir les propositions d'amélioration



Tout au long de cette période, les participants ont eu **l'opportunité de soumettre leur propre contribution à la feuille de route**, soit sous un format libre soit en répondant à un questionnaire en ligne. L'objectif était

de recueillir les actions à intégrer à la feuille de route régionale de la planification écologique. Plus de 60 contributions ont été reçues et intégrées.

● Une consultation à grande échelle des collectivités territoriales

Durant le premier trimestre 2024, une consultation a été réalisée auprès de l'ensemble des collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a permis à chaque collectivité de s'exprimer, pour chaque levier de la planification écologique, sur son implication et celle des autres parties prenantes. Les réponses ont permis de mieux appréhender le chemin restant à parcourir et les dynamiques d'action traversant le territoire, et ainsi de mieux identifier les grands enjeux de transformation par territoire.

La compilation et l'analyse de l'ensemble de ces questionnaires ont donné lieu à un [diagnostic](#) partagé des territoires.



● Une déclinaison des travaux régionaux dans chaque département

Des réunions de concertation territoriale ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour partager les enjeux et objectifs à atteindre, mais aussi pour illustrer au travers d'exemples concrets quels leviers permettent et permettront d'obtenir des résultats significatifs en matière de transformation écologique.

1200 participants se sont mobilisés pour ces réunions pilotées par les Préfets de département.

Janvier-février 2024 : premières réunions départementales

Elles ont rassemblé chacune une centaine de participants issus de divers horizons (services de l'État, élus, collectivités, parlementaires, entreprises et associations professionnelles ou environnementales de chaque département, etc.). **Elles ont permis de mobiliser l'ensemble des acteurs dans les départements.** Au cours de ces réunions, plusieurs

acteurs ont pu prendre la parole et témoigner de leur engagement et des efforts à poursuivre sur l'ensemble du territoire.

En complément de cette première réunion de concertation territoriale, certains départements ont décidé de mettre en place **des groupes de travail sectoriels propres à leur territoire**, afin d'alimenter les travaux menés à l'échelle régionale.

Avril-juin 2024 : secondes réunions départementales

Elles ont permis de partager les résultats régionaux et départementaux du diagnostic issu de la consultation des collectivités, de partager l'avancement des travaux des réunions sectorielles régionales et départementales (le cas échéant), de définir les spécificités et les priorités pour chaque département et, enfin, **d'identifier les défis prioritaires et les actions auxquelles les acteurs du département souhaitent contribuer.**



COP 2024, les suites à donner

Cette première édition de la COP régionale Auvergne-Rhône-Alpes a permis de poser les bases d'une planification écologique à grande échelle. Il nous faut désormais accélérer et engager une appropriation rapide des objectifs de décarbonation, de protection de la biodiversité et des ressources naturelles.

La dynamique positive créée autour de la COP doit continuer à s'incarner à travers **la poursuite des groupes de travail thématiques à l'échelle régionale**. Tous les sujets et leviers n'ayant pu être traités dans le cadre de cette première édition de la COP régionale, il sera nécessaire d'approfondir les interdépendances nombreuses et les réciprocitys. **Des thématiques transversales pourront être proposées et/ou renforcées** notamment autour des sujets relatifs à l'adaptation, à la santé, au tourisme, au volet emplois/compétence, à la mobilisation des jeunes publics et des scolaires, au numérique, à la culture...

Par ailleurs, la COP régionale est une démarche qui articule et tient compte des actions, méthodes et modalités de gouvernance déjà déployées dans les territoires sur les politiques publiques concernées par les enjeux de transition écologique. Ainsi, les instances déjà existantes (comité de suivi des contrats

pour la réussite de la transition écologique (CRTE), comité régional de la filière bois, comité régional de la biodiversité, instances de suivi du SRADDET et de la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN), comités départementaux de la planification énergétique et écologique...) seront pérennisées et auront vocation à alimenter et faire vivre la feuille de route régionale.

Une COP sera organisée chaque année jusqu'en 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes et permettra d'assurer un suivi de la mise en oeuvre des défis et actions de la feuille de route régionale de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.



● Vers une traduction dans les PCAET et les CRTE

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) : outil privilégié pour décliner la planification écologique à l'échelle des territoires

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification territoriale, issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015. Il vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à ses effets. Le PCAET fixe des objectifs ambitieux, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation des consommations énergétiques. Avec la mise en œuvre d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), les EPCI dispose d'un outil stratégique et opérationnel pour mieux répondre aux défis du changement climatique.

La nouvelle génération de CRTE (Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique) est mobilisée pour accélérer le déploiement de la feuille de route de la COP Auvergne-Rhône-Alpes.

Signés dans tous les territoires, les CRTE ont trois fonctions principales :

- Organiser l'action publique locale autour d'un projet de territoire : les CRTE constituent le cadre dans lequel l'État et les collectivités définissent conjointement les priorités de l'action publique à l'échelle du territoire, avec l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...). Les territoires porteurs de CRTE bénéficient d'un accompagnement pluriannuel de l'État dans la réalisation de leurs projets.
- Accélérer la transition écologique : les CRTE sont le cadre de mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie des ambitions fixées dans les COP régionales. Ils contractualisent les trajectoires locales et les traduisent en projets concrets. Les projets identifiés par les CRTE permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs de la transition écologique.
- Accompagner des projets locaux : les CRTE permettent d'identifier les projets locaux nécessitant un accompagnement financier et en ingénierie. Ils sont aussi le moyen de s'assurer que ces projets sont cohérents avec les objectifs du territoire et de la planification écologique.

L'actualisation des contrats passés avec les collectivités territoriales doit permettre de faire atterrir et d'accélérer les défis et actions retenus.

La nouvelle méthodologie des CRTE vise à poursuivre des plans d'action déjà contractualisés, ainsi que l'élaboration et la conduite de nouveaux projets, à l'échelle des communes, EPCI et groupements d'EPCI. Le périmètre des CRTE va ainsi bien au-delà de celui des COP. A l'inverse, les projets des COP, dès lors qu'ils

mobilisent le bloc communal ont vocation dans leur mise en œuvre et dans une logique d'incubation, à la sortie des COP, à être intégrés aux CRTE. Par ailleurs, il y a un enjeu à ce que l'ensemble des projets des CRTE contribuent à la transition écologique et à la cohésion des territoires. Cela veut dire renforcer l'ambition écologique des projets et leur adaptation au changement climatique.

Une circulaire ministérielle précise ces modalités d'intégration des actions des COP dans les CRTE actualisés. Un travail sera mené d'ici fin 2024 à l'échelle régionale pour définir les modalités d'alignement des nouveaux projets inscrits dans les CRTE avec la feuille de route de la COP.

Les CRTE bénéficient :

- D'une **gouvernance** et d'un pilotage renforcés entre l'État et les élus locaux, au sein d'un cadre contractuel de référence ouvert à de nouveaux partenaires ;
- De **revues de projets** régulières réunissant, autour du préfet et de ses services, les collectivités porteuses de projets et la collectivité ou le groupement porteur du CRTE ;
- De **financements** consolidés de l'État dans la durée grâce notamment à la pérennisation du Fonds vert ;
- D'un **accompagnement** en ingénierie publique renforcé et coordonné, notamment par les opérateurs de l'État (ANCT, ADEME, CEREMA, ANRU, ANAH, OFB, Agences de l'eau...) et la Banque des Territoires ;
- D'**outils innovants** comme [la boussole de la transition écologique](#), qui permettant à chaque porteur de s'interroger sur les impacts du projet et de les améliorer, et [Mon Espace Collectivité](#), plateforme numérique pour faciliter le suivi de l'accompagnement des projets.

● Les moyens mobilisables pour atteindre les objectifs de la feuille de route

FINANCEMENT GLOBAL

Le financement des actions de la feuille de route de la planification écologique régionale constitue une priorité forte pour l'atteinte des résultats escomptés dans des délais contraints. Les moyens existent, un effort inédit ayant notamment déjà été produit dans le cadre de la loi de finance 2024 avec 10 milliards d'euros supplémentaires consacrés à la transition écologique.

PORTAIL AIDES-TERRITOIRES

Les guichets de financement à la disposition des porteurs des actions sont disponibles et consultables vaillamment à partir du **portail internet** <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>. Les acteurs mobilisés dans le cadre de la COP peuvent rechercher des sources de financement pour le déploiement de leurs actions à partir d'une recherche thématique ou géographique.

Les aides contenues au sein du Fonds Vert (France Nation Verte) sont regroupées sur le site afin d'offrir un guichet facilité pour l'obtention des financements. Tous les financeurs (État, ADEME, CDC, Agences de l'eau, BPI, OFB, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils Départementaux, EPCI...) alimentent les informations à destination des porteurs de projet.

FONDS VERT

Pour mener à bien la transition écologique, les parties prenantes doivent aussi s'appuyer sur des expertises métiers dont elles ne disposent pas nécessairement.

La mise à disposition d'une **offre d'ingénierie lisible et facilement mobilisable** est un élément clé de la réussite de l'accélération de la transition écologique des territoires dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, en particulier pour les projets qui s'inscrivent dans les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) et pour ceux soutenus par le Fonds vert.

Le **soutien financier du Fonds vert** en matière d'appui en ingénierie doit cibler les grandes transitions sur lesquelles l'appui en ingénierie est particulièrement prioritaire (rénovation énergétique des bâtiments, notamment dans le cadre du plan écoles, recyclage foncier, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de CO₂...), l'État venant outiller la déclinaison de ces grands engagements nationaux dans les planifications territoriales en cours, qu'elles soient transversales ou sectorielles, ainsi que dans les stratégies locales et projets des territoires existants, en cours d'actualisation ou à venir.

Le soutien financier du Fonds vert en ingénierie doit également permettre d'accélérer l'adaptation des territoires, pour faire face à l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des impacts du changement climatique. Les collectivités sont en première ligne pour mettre en œuvre les actions d'adaptation au changement climatique qui permettront d'améliorer la résilience de leur territoire.

S'agissant des territoires ruraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **les moyens supplémentaires octroyés dans le cadre de la nouvelle dotation « aménités rurales et biodiversité »** pourront accompagner l'effort de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

● Les chantiers transversaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes :

Agriculture et Alimentation

Les volets agriculture et alimentation n'ont pas pu être traités dans le cadre de la COP 2024 compte-tenu des échanges en cours entre les représentants de la profession agricole et le ministère de l'agriculture. Dans ce contexte, ils seront intégrés dans une nouvelle version actualisée de la feuille de route au cours de l'année 2025. Des groupes de travail se réuniront dès le 2ème semestre de l'année 2024 pour engager les travaux nécessaires.

Outre le volet agriculture et alimentation, plusieurs sujets transversaux n'apparaissent pas encore en tant que tel dans la feuille de route :

- L'adaptation au changement climatique ([déclinaison régionale de la stratégie nationale](#)) ;
- La santé et l'environnement (en partie intégré dans le 4^e plan régional santé environnement, [PRSE4](#)) ;

- Le tourisme et les interfaces transfrontalières ;
- Le numérique et les données ([déclinaison régionale de la stratégie nationale](#)) ;
- La culture ;
- L'éducation et le développement des compétences, formations et emplois de demain liés à la planification écologique (réflexions déjà engagées) ;
- La mobilisation des citoyens et notamment des jeunes publics.

Ces sujets transversaux seront abordés dans le cadre du déploiement de la feuille de route régionale Auvergne-Rhône-Alpes à travers un dialogue permanent avec les acteurs ayant en charge ces thématiques. Ils pourront faire l'objet de travaux spécifiques qui auront vocation à être intégrés, annuellement, dans le cadre des COP de suivi de la feuille de route. Le volet adaptation sera notamment détaillé dans le cadre de la prochaine COP 2025.

● Les chantiers prioritaires de la feuille de route

Le déploiement de la feuille de route régionale sera engagé dès la rentrée 2024 avec la mise en place de trois chantiers prioritaires partenariaux :

La définition des indicateurs de suivi

Piloté par l'ensemble des services et opérateurs de l'État associé à la COP, ce groupe de travail réunira toutes les parties prenantes de la COP intéressées par les enjeux d'évaluation des défis et actions prioritaires dans le cadre de la feuille de route régionale Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est de pouvoir décliner les 250 indicateurs de suivi publiés par le SGPE en prenant en compte le contexte spécifique de notre feuille de route régionale. Un tableau de bord sera mis en place pour s'assurer de l'atteinte réelle des objectifs de la COP d'ici le 1^{er} janvier 2030.

Le financement de la planification écologique

Pour 2024, le plan de financement présenté prévoit une première marche de +60 milliards d'euros de financements de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et des ménages, compte tenu d'une montée en puissance progressive des dispositifs d'ici 2030. Ces montants sont cohérents avec le [rapport Pisani-Ferry-Mahfouz](#), selon lequel l'atteinte de nos objectifs de transition écologique demande +100 milliards d'euros de dépenses additionnelles à horizon 2030.

L'État prend sa part, avec 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024 par rapport à 2023. Cet investissement inédit sera notamment mis au service de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement des transports en commun, de l'accélération des énergies renouvelables, de la transition agricole et de la préservation de la biodiversité. Le Fonds vert constitue le guichet privilégié pour le financement des actions régionales. Un travail sera engagé avec l'ensemble des financeurs pour identifier de nouveaux mécanismes de financement adapté à notre contexte régional et au portefeuille d'actions de notre feuille de route.

Le volet éducation, formations, emplois, compétences

La Planification Écologique concernerait directement environ 8M d'emplois à l'échelle nationale et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (200 000 à 550 000 emplois créés dans les secteurs clés) ; ce gain compenserait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires.

Pour répondre au défi de la Planification Écologique et du renouvellement générationnel, il conviendra de former +2,8M de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires, dont 90% d'employés et d'ouvriers. Un travail d'identification des priorités sera engagé dans les prochains mois avec les parties prenantes de la COP.



Où atterrir ?

La réussite de la feuille de route régionale de la planification écologique nécessite la mobilisation de tous.

Elle doit être co-construite en permanence avec les acteurs de façon transparente, partagée et efficace. En ce sens, une stratégie de déploiement proactive est proposée pour la mise en oeuvre des défis.

Elle s'appuie sur un triptyque :



● Priorisation

Qu'est-ce qu'un défi prioritaire de la feuille de route régionale ?

Un sujet :

- ◊ identifié comme clé pour l'atteinte des objectifs de la planification écologique sur le territoire, notamment à partir du diagnostic produit sur la base des données régionales et du questionnaire complété par plus de 630 collectivités territoriales de la région ;
- ◊ pouvant être décliné en actions concrètes et efficaces rapidement portées par les acteurs locaux (collectivités, entreprises, fédérations professionnelles, associations, État...).

L'identification des défis a été effectuée dans le cadre des réunions partenariales de la COP qui se sont tenues à l'échelle régionale et à l'échelle départementale.

La prise en compte de l'effet levier des défis pour atteindre rapidement les objectifs en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles a guidé cette priorisation.

En complément, une démarche similaire a été effectuée pour la priorisation des actions retenues dans la feuille de route régionale. Ce travail repose sur la prise en compte de trois critères :

Accélération

Les 26 défis et actions priorisées ont soit une dimension nouvelle en matière de transition écologique, soit un caractère répliquable à l'échelle des territoires afin d'accélérer la transition écologique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Impact

Les 26 défis et actions retenues sont mesurables et peuvent être évalués en continu. Ils ont un impact significatif et, si possible, rapide en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Portage

Les actions retenues dans la feuille de route sont assignées précisément à un maître d'ouvrage, garant de leur mise en oeuvre et de l'atteinte de l'objectif. Une même action peut être déclinée par différents maîtres d'ouvrage en plusieurs points du territoire régional.

● Gouvernance

Les travaux 2024 de la COP ont été l'occasion d'associer de nombreux partenaires à la fois à l'échelle régionale et à l'échelle infra-régionale. La gouvernance de la feuille de route vis à ancrer la mobilisation des acteurs dans le long terme et propose une approche systémique pour rendre disponibles et accessibles l'ensemble des leviers du changement.

Les efforts à réaliser doivent être proportionnels aux capacités et responsabilités des acteurs mobilisés dans la feuille de route régionale.

Par ailleurs, la planification écologique à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes se veut **résolument ambitieuse sur les objectifs à atteindre d'ici 2030 mais progressive** en fonction de la capacité d'intervention des acteurs. Il est important de rappeler que le cadre réglementaire dans lequel la feuille de route a été construite permet d'atteindre les résultats attendus d'ici 2030. Au delà, des évolutions sociétales combinées à un certain nombre d'innovations technologiques, devront être envisagées pour viser une transformation globale à l'horizon 2050.

Conférence annuelle des parties

membres : l'ensemble des parties prenantes régionales

fréquence : 1 COP /an

objectif : poursuivre les travaux de la COP 2024 et alimenter en continu la feuille de route (exemples d'axes de travail transversaux déjà proposés : adaptation, santé, emplois/compétences, jeunes publics/scolaires...)

Comité stratégique de suivi de la COP

instance décisionnelle et de suivi stratégique

présidence : Préfète de région

membres : représentants de l'État

fréquence : 2 fois/an + réunions liées à la tenue des COP annuelles

fonction : piloter la planification écologique et assurer le suivi stratégique des indicateurs de la planification écologique, réorienter les priorités si nécessaires, faire remonter des difficultés et points d'alerte, faire des propositions d'évolution du cadre des politiques publiques auprès des ministères, coordonner les COP annuelles

Comité technique de la planification écologique

équipe projet

membres : représentants de l'État, pilotes des actions de la feuille de route

fréquence : un fonctionnement proactif et permanent

fonction : piloter la feuille de route grâce au suivi des indicateurs aux temps forts du chantier et à la mobilisation de toutes les parties prenantes

Instances départementales

animation dans les départements

Les instances stratégiques et techniques régionales pourront être déclinées dans les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en fonction des contextes des territoires, pour piloter et faire vivre les feuilles de routes départementales.

Un référent sera nommé par chaque préfecture et assurera un lien étroit avec la préfecture de région.

Comité scientifique de la COP

experts

membres : scientifiques, enseignants-chercheurs académiques et chercheurs issus des centres de recherche publics et privés (CEA, IFPEN...), originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes

fonction : éclairer les défis retenus dans le cadre de la feuille de route régionale, proposer de nouveaux projets de recherche permettant de dépasser les limites actuelles pour l'atteinte des objectifs 2030 et au-delà (dont les technologies de rupture vers le net zéro, les changements organisationnels et de pratiques dans les organisations rendus nécessaires par la planification écologique, avec des approches mobilisant la sociologie et plus généralement les sciences humaines)

● Évaluation en continu des actions de la feuille de route

Si la transition écologique est l'affaire de tous, sa réussite exige un exercice de transparence quant au chemin que nous avons à parcourir collectivement. Entreprises, pouvoirs publics ou citoyens : nous avons tous besoin de visibilité sur les objectifs à atteindre, et de stabilité sur les domaines dans lesquels nous pouvons nous engager. Pour ce faire, un tableau de bord dynamique régional de la planification écologique va être établi.

Les indicateurs regroupés dans le tableau de bord régional de la planification écologique, rattachés à chacune des actions de la feuille de route, contribuent à l'exigence de transparence en clarifiant où nous en sommes, et où nous allons. L'ambition est qu'il nous permette demain, de mesurer l'impact des actions mises en œuvre en faveur du climat, de la biodiversité et de la préservation des ressources. Nous souhaitons proposer ainsi une vision quantifiée et partagée des leviers clés de la planification, tels qu'ils sont estimés à ce jour, dans les grands secteurs que sont les transports, le bâtiment, l'énergie, les déchets, l'industrie, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, à l'horizon 2030.

Sans surprise, la marche à franchir est haute. Et d'un sujet à l'autre, les objectifs envisagés pour l'horizon 2030 varient en termes d'intensité et d'impact. Si plusieurs sujets restent encore à affiner avec les

parties prenantes, une chose est sûre : les efforts consentis et les actions engagées ces derniers mois se mesurent déjà positivement, comme en témoigne l'accélération de la baisse des émissions nationales de gaz à effet de serre. Plusieurs indicateurs montrent de fait une belle dynamique : ainsi la progression de la part des voitures particulières électriques (+287% entre 2019 et 2022) donne-t-elle du crédit à l'objectif 2030, tout comme l'augmentation de la puissance installée de production électrique solaire.

La lecture du tableau de bord permet ainsi d'appréhender l'ampleur et la complexité des changements à opérer, tout en révélant, levier par levier, le caractère atteignable de ces objectifs si chacun selon ses responsabilités prend la juste mesure du travail à entreprendre.

Connaître le chemin et mesurer l'impact doit devenir progressivement le réflexe simple de celles et ceux qui ont un rôle à jouer pour la réussite de la transition écologique, et le tableau de bord des indicateurs a pour objectif d'y contribuer.





POUR QUI ?



Planifier une transition juste

Alors qu'elles n'en sont pas les premières responsables, les personnes les plus modestes sont souvent les premières à subir les conséquences de la dégradation de l'environnement et du changement climatique. Elles ont des conditions d'habitat plus exposées aux aléas thermiques, subissent le renchérissement de tout un ensemble de biens essentiels dans un cadre budgétaire contraint. En raison de la structure des prix, il leur est difficile d'accéder à des produits durables, de rénover énergétiquement leurs logements ou encore d'acquérir des véhicules peu polluants.

La feuille de route régionale de la COP Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur le Pacte des solidarités pour associer les plus précaires à la transition écologique. Elle vise à développer de nouvelles offres de services et à mieux orienter les publics modestes, en les impliquant dans les réflexions et la conception des solutions.

Aux côtés de l'État, les conseils départementaux, du fait de leurs compétences et grâce à leur proximité avec les citoyens, jouent un rôle clé dans cette transition, en accompagnant les plus modestes dans des domaines tels que l'alimentation durable, la précarité énergétique et la mobilité. Les collectivités territoriales (EPCI et communes) sont également fortement impliquées sur ces sujets.

L'accès à l'alimentation durable pour tous

Environ 11,4 % de la population française est en insécurité alimentaire, soit 7 à 8 millions de personnes. De plus, les ménages modestes ont un accès limité à des produits sains et durables compte tenu de leur budget. Cette situation induit des risques accrus de pathologies en lien avec la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, déficits vitaminiques).

Les acteurs publics peuvent agir pour favoriser l'accès à une alimentation saine et durable et lutter contre l'insécurité alimentaire :

- en portant des projets alimentaires territoriaux et des contrats locaux de santé
- en offrant des repas équilibrés à bas coût grâce à une tarification sociale attractive, notamment dans les zones d'éducation prioritaire
- en portant des actions de structuration logistique et de mutualisation des moyens pour faciliter l'accès aux produits durables, en lien avec les associations d'aide alimentaire.

De même, des initiatives comme les caisses de sécurité sociale de l'alimentation ou les ateliers de cuisine peuvent être encouragées, dans l'objectif d'accompagner les ménages modestes dans leurs choix alimentaires en renforçant leur capacité à choisir des produits de qualité.

La lutte contre la précarité énergétique

Trois millions de ménages modestes dépensent plus de 8 % de leur revenu pour l'énergie, souvent parce qu'ils habitent dans des logements mal isolés. 20 % des Français ont froid chez eux en hiver, ce qui affecte leur santé et leur vie sociale.

Diverses aides existent pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, mais le non-recours reste élevé du fait de la méconnaissance des dispositifs, des difficultés administratives ou du manque de coordination entre les acteurs.

Les autorités publiques sont encouragées à repérer les ménages en précarité énergétique, à mettre en œuvre des diagnostics énergétiques et à proposer des solutions adaptées, comme des travaux de rénovation, des aides financières (Fond Solidarité Logement, chèque énergie) et un accompagnement social.

Le droit à la mobilité pour tous

La mobilité est un facteur important d'inégalité sociale.

4,3 millions de ménages modestes souffrent de contraintes de mobilité, notamment à cause de véhicules vieillissants ou du manque d'alternatives à la voiture.

La transition vers une mobilité plus propre, avec par exemple le développement des zones à faibles émissions (ZFE), peut par ailleurs engendrer des contraintes nouvelles pour ces populations déjà fragilisées.

Les acteurs publics peuvent, outre les aides financières à l'achat de véhicules, soutenir le développement de plateformes de mobilité solidaire qui visent à recenser les offres disponibles, fournir un accompagnement personnalisé et proposer des solutions de mobilité inclusive, comme la location de véhicules à tarif social ou le covoiturage solidaire.



Accélérer la transition des modes de vie

Si la transition écologique implique des changements de comportements à l'échelle individuelle, elle suppose surtout une approche plus structurelle et collective, capable de créer les conditions favorisant des changements profonds de nos modes de vie.

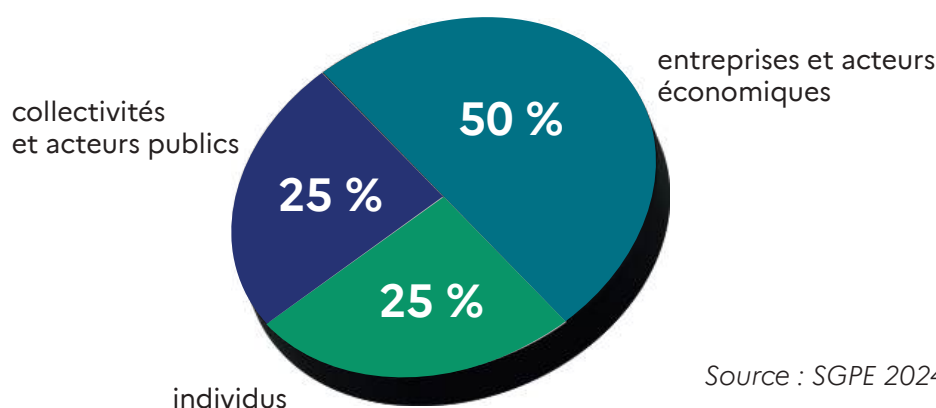
Afin de mieux se déplacer, se loger, préserver et valoriser nos écosystèmes, produire, se nourrir et consommer, la transition écologique appelle des transformations profondes de l'organisation de la société. Les actions individuelles (acheter un véhicule électrique, limiter son chauffage, réduire sa consommation de produits à fort impact environnemental, etc.) représentent environ 25% de l'effort à fournir d'ici 2030. Or, les injonctions au changement ne sont pas suffisantes pour assurer la transition écologique.

En ce sens, 4 catégories d'actions sont des leviers potentiels pour influencer les modes de vie :

- **l'organisation de la société**, incluant la réglementation, les mesures économiques, le rythme de vie, etc. ;
- **l'environnement physique et matériel**, intégrant les dimensions matérielles, techniques, etc. ;
- **l'environnement culturel et social**, qui comprend les actions sur les valeurs, les normes sociales, etc. ;
- **l'échelle individuelle**, incluant notamment les changements de comportement.

La feuille de route régionale s'appuie sur le déploiement d'actions en faveur de l'information des parties prenantes, leur formation aux enjeux de transition et la communication visant à embarquer le plus grand nombre pour la réussite de la transition écologique.

Contributions aux leviers de la planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : SGPE 2024



FOCUS RÉGIONAUX





Biodiversité et ressources naturelles

ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

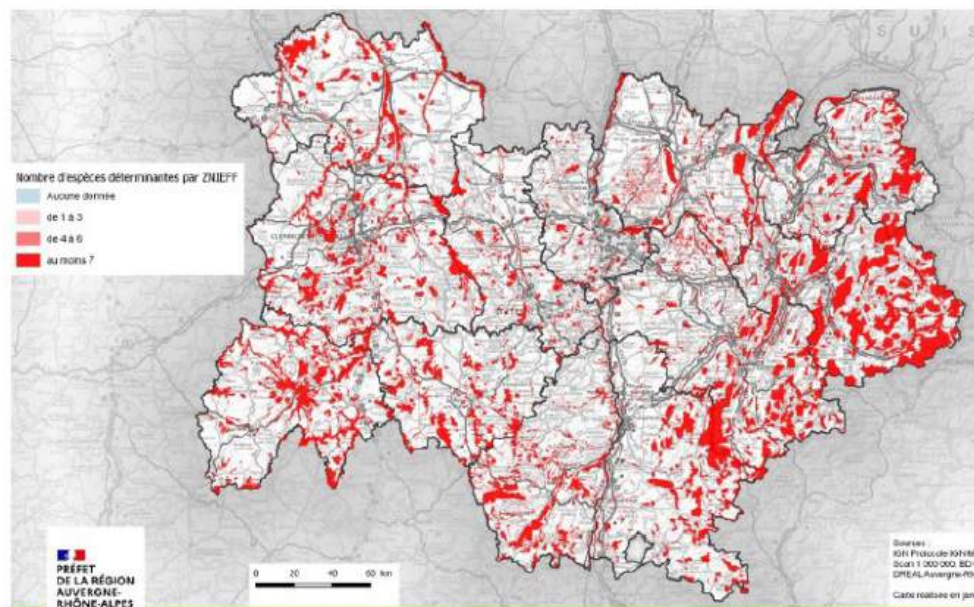


Contexte

Biodiversité

La région Auvergne-Rhône-Alpes, caractérisée notamment par trois massifs montagneux (Alpes, Massif Central et Jura) et un riche réseau hydrographique, accueille plus de 30 000 espèces. De nombreux milieux à enjeux sont présents et

13 % du territoire est classé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, où sont présents les milieux et espèces les plus remarquables.



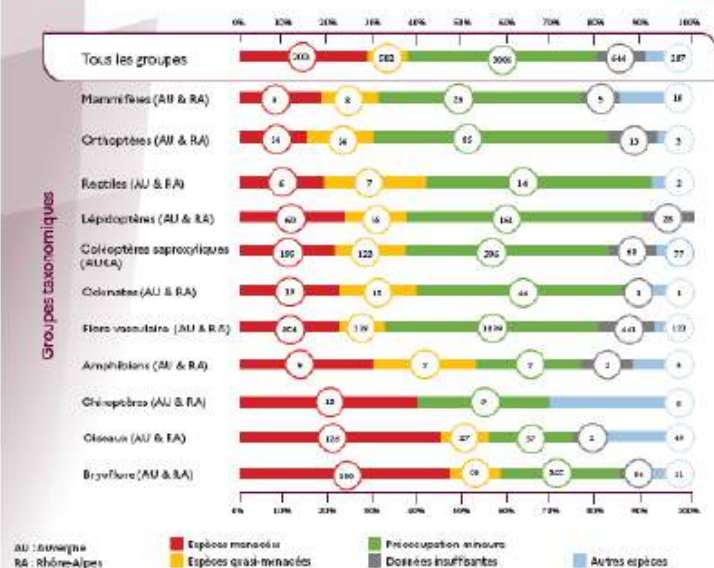
Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes, données 2022

Les espaces naturels de la région sont sous pression des activités anthropiques :

- seuls 22 % des espaces agricoles de la région sont considérés comme peu anthropisés ;
- l'artificialisation des sols se poursuit ;
- l'utilisation de produits phytosanitaires reste importante ;
- les conséquences du changement climatique s'avèrent particulièrement marquées : + 2,5°C de la température moyenne annuelle, + 18 jours par an de journées chaudes, -16 jours par an de jours de gel (source : ORCAE, chiffres clefs 2022).

Ces pressions conduisent à **un niveau de menace important sur les différentes espèces**. Par exemple, environ 500 000 passereaux, 6 500 renards, 9 000 écureuils et 1600 buses sont tués chaque année sur les routes de la région (source : Thèse d'A. Benard 2023 « Ecologie des routes : vers un modèle prédictif des risques de collision entre véhicule et faune sauvage »).

NIVEAU DE MENACE DES ESPÈCES, PAR GROUPES TAXONOMIQUES, EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Près d'une
espèce sur trois
est menacée dans
la région

Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes, 2021

Ressource en eau

Sous l'effet de l'évolution du climat (modification du régime des précipitations, élévation de la température et de l'évapotranspiration), la disponibilité de la ressource en eau pour les milieux naturels et la satisfaction des besoins pour les usages rencontrent des difficultés croissantes. Ainsi, on constate un déficit moyen de la pluviométrie de plus en plus marqué par rapport à la normale (1991-2020) : de septembre 2022 à août 2023, des écarts de 10 % à 40 % ont été constatés selon les secteurs de la région.

Par ailleurs, 48 % des masses d'eau de la région sont en bon état écologique, pour une cible à 75 % en 2027 fixée dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. L'atteinte du bon état est notamment influencé par l'état quantitatif des masses d'eau.



Rapport à la normale 1991-2020 des précipitations de septembre 2022 à août 2023 (source Météo France)



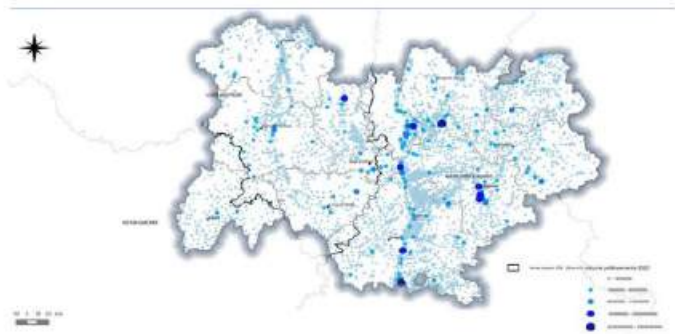
Evolution du débit minimal mensuel de cours d'eau entre les 2 dernières périodes de 30 ans (de 1966-1995 à 1992-2021) (source ORCAE)

La part des prélèvements d'eau en région dans les volumes prélevés en France représente :

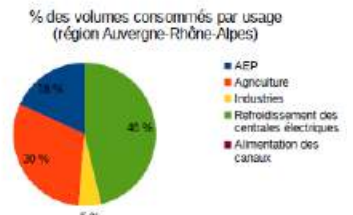
- 2/3 des prélèvements nationaux pour le refroidissement des centrales ;
- 20 % des prélèvements nationaux industriels (supérieur à la moyenne nationale) ;

- 12,7 % des prélèvements nationaux pour l'alimentation en eau potable (AEP) ;
- 9,5 % des prélèvements nationaux agricoles (inférieur à la moyenne nationale).

Source : Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE), 2021



Cartes des prélèvements d'eau (2021, BNPE)



12,22 milliards de m³ d'eau douce prélevés (44 % des prélèvements nationaux) et 729 millions de m³ consommés (2017-2021, BNPE)

Le déficit en eau des cours d'eau et des nappes souterraines à l'été conduit fréquemment à des décisions préfectorales de restrictions des prélèvements afin de préserver les milieux aquatiques et les usages prioritaires tels que l'alimentation en eau potable.

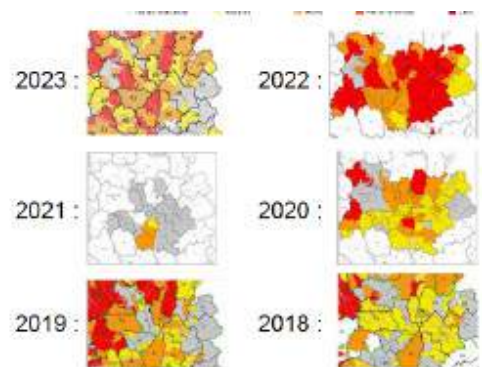
Afin de prévenir la récurrence de ces événements de sécheresse et des restrictions sévères associées, des mesures doivent être prises dans les secteurs en déficit structurel (ou en risque de déficit) identifiés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Sur ces secteurs, des actions sont mises en place : plafonnement des prélèvements à l'été, projet de territoire pour la gestion de l'eau mobilisant un ensemble d'actions pour réduire et mieux répartir les prélèvements. Ces actions sont à poursuivre, ou à renforcer dans les secteurs les plus fragiles, en s'inscrivant dans une trajectoire de sobriété.

Dans la région en 2023 :

- 112 communes, représentant 35 000 habitants, ont été visées par des mesures exceptionnelles (citernage, distribution d'eau en bouteilles) pour l'alimentation en eau potable ;
- 36 % des cours d'eau ont été en assec durant la crise, c'est-à-dire que l'eau était totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station d'observation.



Zonages des SDAGE 2022-2027 sur la gestion structurelle de la ressource en eau (source : DREAL AuRA / SCIDDAE / Pôle SIG, 2024)



Les restrictions des usages de l'eau (eaux de surface) au 1er septembre des dernières années (source Propluvia)

Zonage du SDAGE LB 7B et 7C
 Bassins avec plafonnement des prélèvements au niveau actuel en période de basses eaux (7B-3 et 7B-5)
 Bassins avec une augmentation possible des prélèvements en période de basses eaux (7B-2)
 Bassins avec ZRE (7C-1)

ZRE

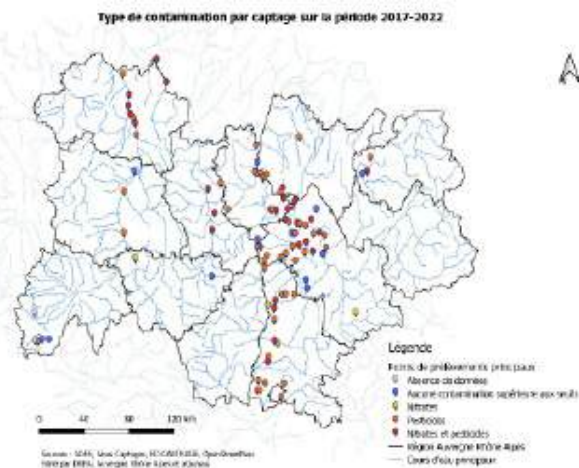
Zonages du SDAGE Rh-Mid : 7B

Actions de préservation des équilibres quantitatifs nécessaires pour l'atteinte du bon état
 Actions nécessaires pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état

limite bassin RMT, LB et AG

Concernant les captages pour l'alimentation en eau potable en région :

- 8 277 captages alimentent les réseaux publics d'eau potable ;
- 6 372 captages disposent de périmètres de protection ;
- 98 captages sont considérés « prioritaires » (ressources en eau potable stratégiques dont la qualité est dégradée ou menacée) ;
- 75 % des captages sont contaminés par des nitrates et/ou des produits phytosanitaires (données 2018-2023).



Ressource foncière

La ressource foncière présente des bénéfices pour la planète, les collectivités et les habitants.



“

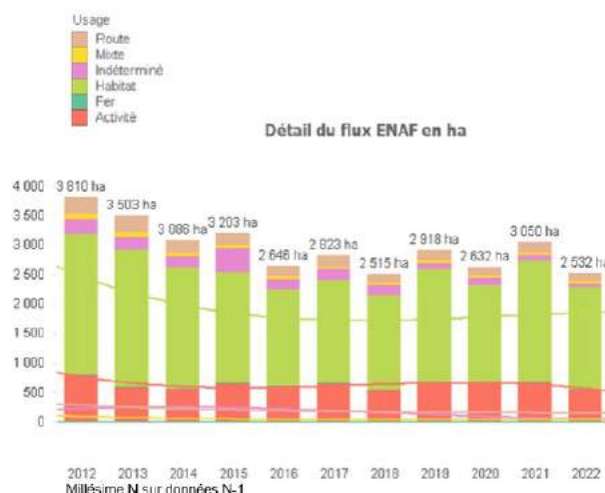
En région, plus de 32 700 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés entre 2011 et 2021, soit près de 3000 hectares par an. (source : portail national de l'artificialisation). Les deux tiers de cette surface consommée sont destinés à l'habitat.

”

La consommation moyenne régionale à usage résidentiel sur la période 2021-2031 est de 508 m² par nouveau ménage. Cependant cette consommation est très variable selon les départements (de 144 m² à 4 981 m²).

Sur l'ensemble de la région, les opérations de moins de 8 logements par hectares représentent 51% de la consommation d'ENAF.

67% de la consommation ENAF se situe dans des communes peu denses (source : INSEE, 2011-2020).





Chemin parcouru et restant à parcourir

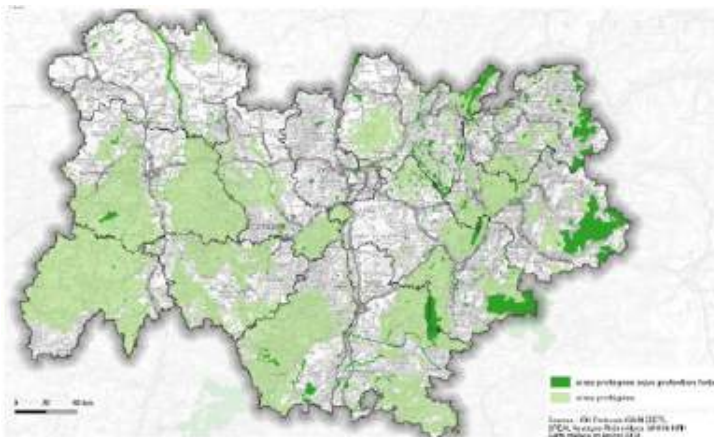
Biodiversité

Face aux pressions et aux enjeux inhérents à la préservation de la biodiversité, plusieurs actions ont été engagées et sont à consolider.

Concernant les surfaces en aires protégées

Une vision des enjeux de protection à 10 ans et un premier plan d'actions triennal ont été établis dans le cadre de la **déclinaison régionale de la stratégie nationale biodiversité 2030**.

État des lieux des aires protégées et des aires protégées sous protection de la région Auvergne Rhône-Alpes

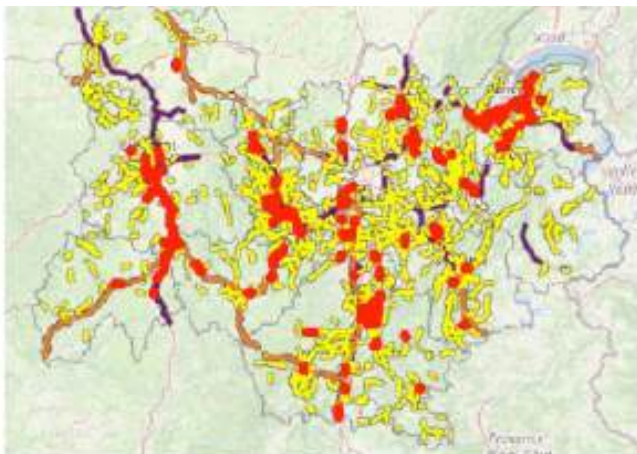


Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2022

Concernant les continuités écologiques

Des actions favorisant les trames vertes et bleues ont été engagés via des dispositifs partenariaux d'observation et de financement, notamment les **Contrats Vert et Bleu (CVB)**.

Collisions faune sur le réseau routier et ferré en Auvergne-Rhône-Alpes

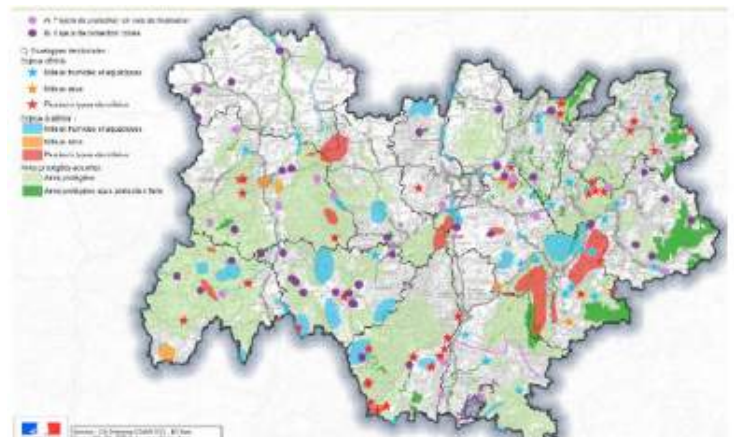


Source : CEREMA 2024

Un objectif d'une centaine de sites à protéger d'ici 2026 a été fixé. Depuis 2021, 17 projets ont abouti, faisant ainsi évoluer la surface de la région sous protection forte de 3,03 % à 3,08 %.

Il convient désormais de renforcer la dynamique enclenchée dans le premier plan d'action et de concrétiser les projets de protection dans les territoires.

Les enjeux de protection de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Il convient désormais d'élaborer un état des lieux hiérarchisé des discontinuités écologiques et de lancer un plan d'actions de résorption d'ici 2030.

Ouvrages prioritaires pour la restauration des cours d'eau



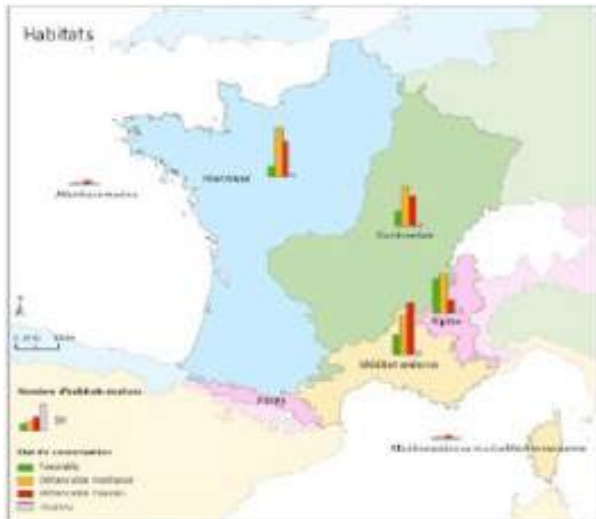
Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes, 2024

Concernant les travaux de restauration écologique

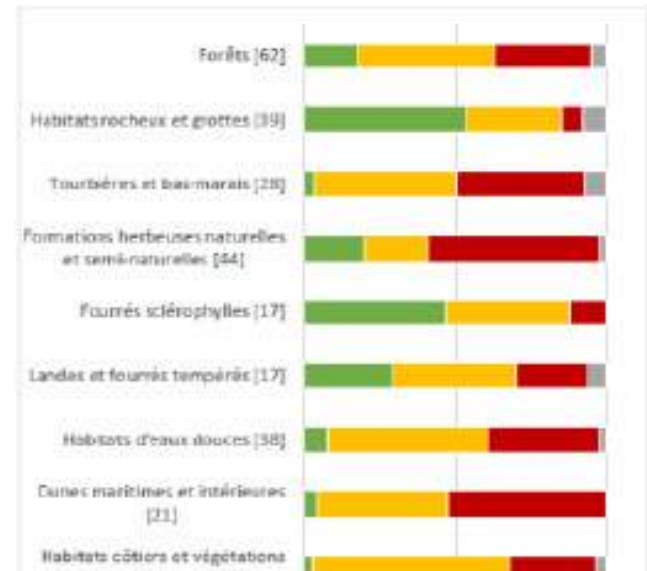
Des stratégies et/ou financements sur certains milieux (ex : milieux humides, haies) ont été déployés tout comme de nouveaux outils de financements publics (Agence de l'eau, Fonds vert notamment) et privés (sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation).

Au-delà des données de rapportage et d'évaluation produites dans le cadre des directives européennes

« habitat » et « faune-flore », il n'existe pas de diagnostic global de l'état de conservation dans la région. Il convient donc d'élaborer **un état des lieux régional de l'état de conservation des habitats naturels** à partir duquel fixer des objectifs chiffrés et hiérarchisés de surfaces à restaurer dans le cadre du règlement européen relatif à la restauration écologique.



Troisième évaluation des habitats et espèces de la DHFF (2013-2018)



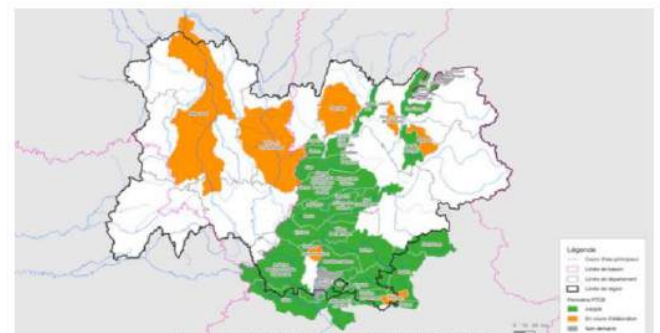
État de conservation des habitats par grand type d'habitat pour la période 2013-2018
(le nombre entre crochets indique le nombre d'évaluations réalisées)

Ressource en eau

35 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ont été élaborés en région, dont 28 sont adoptés à la date de février 2024. Sur le périmètre des PTGE validés, 8,2 Mm3 ont pu être économisés sur la période 2020 – 2022.

Il convient désormais de :

- définir une trajectoire de sobriété par bassin versant, en s'inspirant de la démarche PTGE, d'abord sur les bassins en déséquilibre quantitatif ou en équilibre fragile puis sur toute la région ;
- mettre en œuvre les actions identifiées pour atteindre l'équilibre de la ressource en eau ;
- mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures afin de contribuer sur le volet quantitatif à atteindre le bon état écologique pour 75 % de masses d'eau en 2027.



Avancement dans l'élaboration des PTGE en AuRA

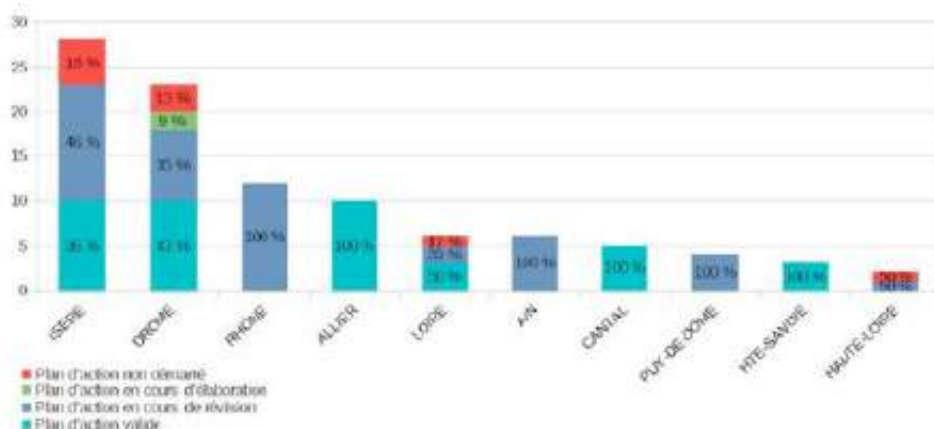
Concernant les **plans d'actions de protection des zones de captage d'eau pour l'alimentation en eau potable**, les actions notables réalisées à date du dernier bilan de 2023 sont :

- la validation ou la révision de près de 90 % des plans d'actions des 98 captages prioritaires ;
- la mobilisation des outils d'aide à l'évolution des pratiques agricoles, par exemple les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC - 23 captages), les paiements pour services environnementaux (PSE - 19 captages) et les missions Ecophyt'Eau (16 captages) ;
- l'initiation de la démarche de zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) sur 19 captages.

La mise en œuvre des plans d'action doit se poursuivre dans les captages prioritaires en mobilisant l'ensemble des leviers financiers, de maîtrise du foncier, ou réglementaires, pour une évolution durable des pratiques dans ces secteurs stratégiques. Il convient désormais de :

- finaliser et mettre en œuvre les plans d'actions des 98 captages prioritaires ;
- élaborer un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur les captages sensibles (liste à définir) ;

- disposer d'indicateurs de suivi des pratiques agricoles dans les aires d'alimentation de captages ;
- mobiliser les bons leviers pour reconquérir la qualité de l'eau (réglementaires, fonciers, à l'échelle des territoires).



Ressource foncière

La France s'est fixée, dans le cadre de la **loi Climat et Résilience** adoptée en août 2021 :

- l'objectif d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» (ZAN) en 2050 ;
- avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Par ailleurs, la **loi ZAN** du 20 juillet 2023 a permis de renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.

Ces objectifs sont partagés à l'international, notamment :

- dans le cadre de l'ONU des **objectifs de développement durable** (objectif n°15 «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres») ;
- au niveau européen, avec la **feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation de ses ressources** adoptée en 2011 et fixant l'objectif de «supprimer d'ici à 2050 toute augmentation nette de la surface de terres occupée», ainsi que la **stratégie européenne pour les sols 2030** adoptée en 2021. Un projet de directive européenne relative à la surveillance et à la santé des sols a été proposé par la Commission en juillet 2023.

Des actions emblématiques pour relever les défis sur le foncier sont d'ores et déjà engagées :

- la **revitalisation des centre-villes et centre-bourgs** avec par exemple des opérations de revitalisation de territoire (ORT) en particulier dans le cadre des programmes de l'ANCT (Action cœur de ville, Petites villes de demain et France ruralités) ;
- la **lutte contre les logements vacants** par la connaissance et la mobilisation des aides de l'État, de l'Anah et des collectivités ;
- l'**identification et la mobilisation des friches** avec par exemple les aides de l'État dans le cadre du fonds vert et des collectivités ;
- l'élaboration ou la révision de **documents d'urbanisme** permettant en particulier le développement d'opérations en densification de nouveaux modèles d'habitats ou de zones économiques (nouvelles ou existantes) ;
- le portage foncier par les **établissements publics fonciers** (EPF) et la mise en place de fonds de minoration foncière.

Il convient désormais :

- d'accélérer la **baisse de la consommation** d'espaces non artificialisés en vue d'atteindre les objectifs de la loi Climat et Résilience ;
- de développer l'**observation** de l'artificialisation des sols (OCSGE) ;
- d'**accompagner** les collectivités dans l'élaboration ou la modification de documents de planification ;
- de poursuivre la **communication / sensibilisation** pour tous les publics sur les enjeux des sols et les leviers mobilisables pour la sobriété foncière.

Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

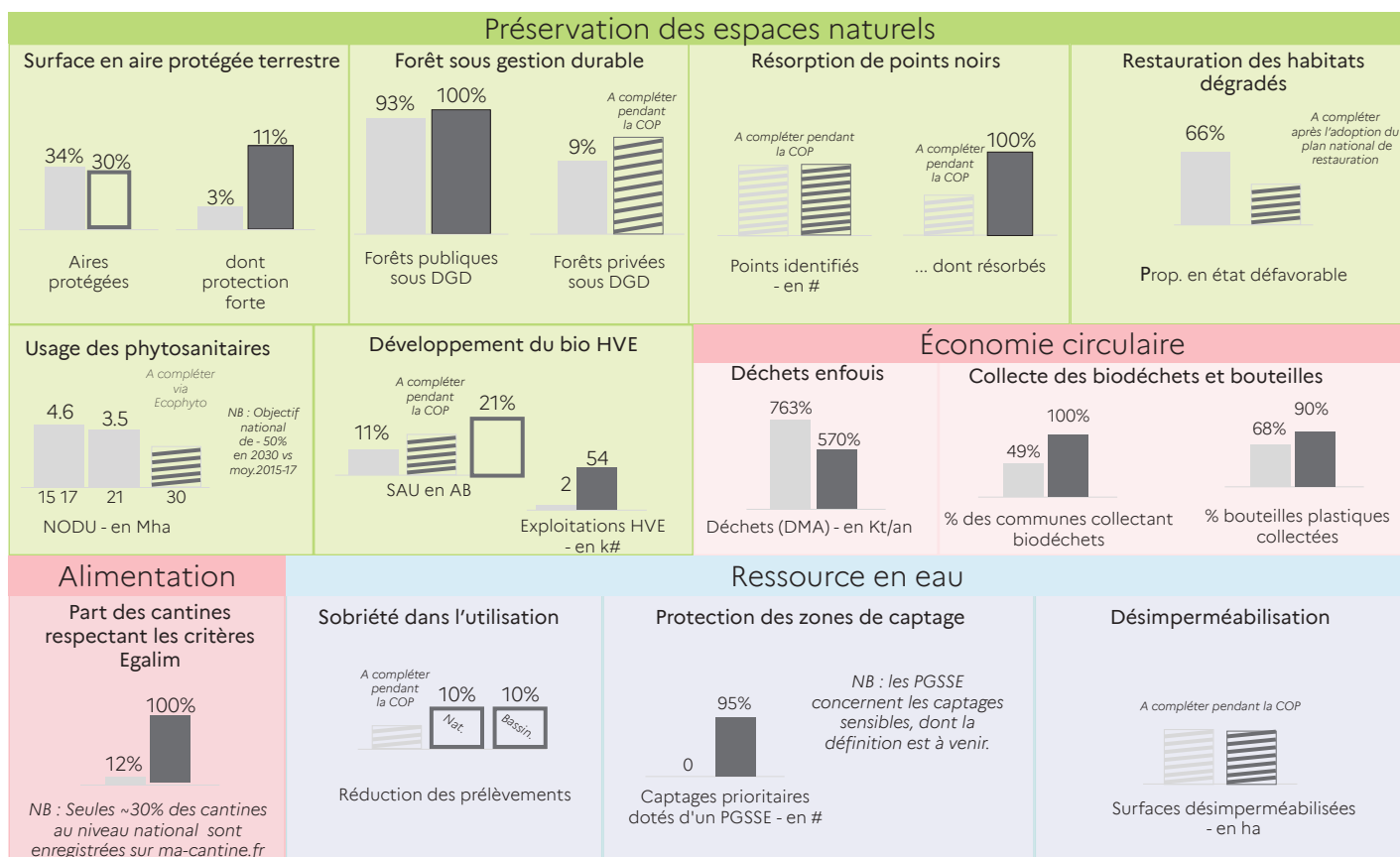
Neuf leviers sont identifiés par le SGPE concernant la biodiversité et les ressources naturelles dans le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources :

- l'augmentation de la surface en aire protégée terrestre, dont les aires en protection forte ;
- l'augmentation de la part des forêts publiques et privées sous gestion durable ;
- la résorption des points noirs de continuité écologique ;
- la restauration des habitats dégradés ;
- la réduction de l'usage des phytosanitaires ;
- le développement des produits issus de l'agriculture biologique et/ou certifiés Haute Valeur Environnementale (HVE) ;
- la sobriété dans l'utilisation et le partage de la ressource en eau ;
- la protection des zones de captage ;
- la désimperméabilisation des sols.

Pour certains de ces leviers, des objectifs cibles ont été fixés. Pour d'autres, la définition d'objectifs est renvoyée aux travaux de concertation de la COP.

Outre ces leviers déterminés par le SGPE, la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050 avec un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Cet objectif ZAN est intégré dans les travaux de planification écologique régionaux.

Présentation de l'état des lieux des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



Objectif régionalisé
indicatif à 2030



Objectif national
ou supra-régional



Dernière donnée régionale réalisée
(2020, 21 ou 22)

(Source : SGPE 2024)



6 défis défis ont été identifiés pour la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en région

Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au sujet.

Biodiversité	Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte  4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)
	Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces  100 % de résorption d'ici 2030
	Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux  Dans 100 % des intercommunalités
Ressources naturelles en eau	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement  -10 % d'eau prélevée d'ici 2030
	Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau
Ressources naturelles en foncier	Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier  Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030  1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030



Retour des collectivités sur ces leviers

Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants sur plusieurs sujets.

Les continuités écologiques

Ce sont surtout les départements qui s'estiment avancés par rapport aux actions proposées (en lien avec leur compétence sur les ENS). D'abord par l'accompagnement de la mise en œuvre des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale, mais aussi en ce qui concerne le financement des opérations de restauration des continuités écologiques. Les communes et les intercommunalités estiment avoir plutôt avancé sur l'introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUI) ou dans la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau identifiés comme prioritaires.

La surface en aire protégée

Les actions de renforcement ou d'extension du réseau d'aires protégées et de protection forte sont jugées plutôt pertinentes surtout par les conseils départementaux (ENS et PNR par exemple), mais restent moyennement avancées. La valorisation des services rendus par les aires protégées et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour leur financement constitue également une action jugée très pertinente par les conseils départementaux, mais encore moyennement avancée. Sur ce levier, les collectivités étaient également interrogées sur l'accompagnement ou la mise en œuvre des projets labellisés « solutions fondées sur la nature » (restauration des zones humides, renaturation, restauration des cours d'eau). Cette action apparaît comme la plus pertinente et la plus avancée, en particulier pour les conseils départementaux.

La restauration des habitats naturels

L'identification des zones à potentiel de restauration constitue l'action la plus pertinente pour les collectivités, action pour laquelle elles s'estiment moyennement avancées. Sur l'ensemble des autres actions, jugées souvent moins pertinentes par les collectivités, ces dernières considèrent qu'elles ont encore peu avancé. Les actions de qualification et de quantification du besoin de compensation du territoire ou de sécurisation du foncier sont jugées moyennement pertinentes et moyennement avancées.

La sobriété dans l'usage de l'eau

Les actions sur lesquelles les collectivités s'estiment le plus en avance portent sur l'accompagnement ou la mise en œuvre de projets labellisés, l'encouragement de pratiques économes ou l'information et la sensibilisation du grand public. Ce sont les conseils départementaux qui se présentent comme les plus avancés en matière d'actions relevant de leurs champs de compétences. À l'inverse, les communes ont encore des marges de progrès, malgré des avancées notables en matière de mise en œuvre d'une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics ou de mise en place et suivi d'un plan d'actions de réduction des fuites.

Les zones de captage pour l'alimentation en eau potable

Les actions proposées apparaissent comme moyennement pertinentes pour les collectivités. Les intercommunalités et les communes considèrent que la protection des points de captage sensibles sera bien garantie par les Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) en cours de mise en place. L'action portant sur l'établissement des contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées apparaît comme moyennement avancée pour l'ensemble des parties prenantes concernées.

La désimperméabilisation des sols

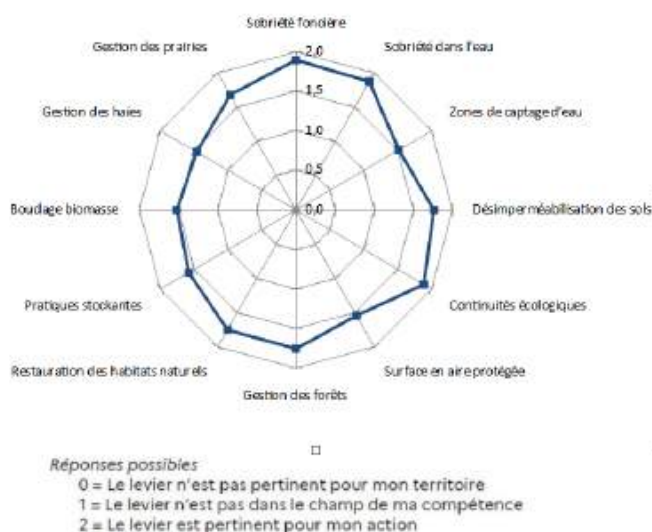
Pour ce levier, c'est l'action relative à la conduite des opérations de végétalisation en ville et toute action favorable à la « nature en ville » qui semble la plus pertinente pour les collectivités et pour laquelle elles s'estiment le plus en avance, en particulier concernant les conseils départementaux. L'action relative à la valorisation de l'importance de la désimperméabilisation en s'engageant dans une démarche participative pour sa mise en œuvre est jugée également tout à fait pertinente, mais les collectivités estiment qu'elles sont encore peu avancées dans ce domaine. La mise à disposition du foncier pour la mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation reste peu déployée.

La sobriété foncière

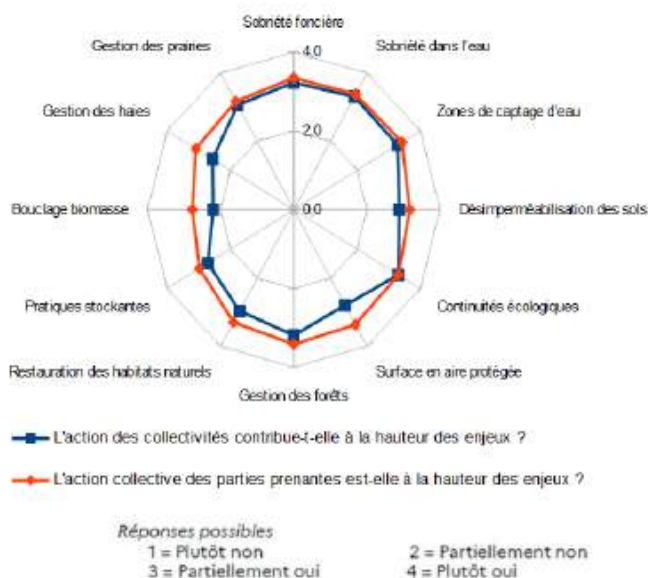
Les actions les plus plébiscitées par les collectivités territoriales portent sur les opérations de végétalisation en ville, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière ainsi que le maintien de la vocation agricole du foncier. Celles qui rencontrent le moins de suffrages de la part des collectivités concernent la mise à disposition du patrimoine de la collectivité en période de non-utilisation, la sécurisation du foncier, la mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres ou la lutte contre la vacance des logements avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités. Les opérations d'aménagement en recyclage urbain (recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités) sont perçues comme pertinentes par les EPCI.

NB : les éléments relatifs à la gestion durable des forêts, aux pratiques stockantes, à la gestion des prairies et à la gestion des haies devront être intégrés dans le volet agricole/forêt de la COP.

Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Actions des collectivités et action collective





Extrait d'actions en cours menées par des collectivités :

Biodiversité

- Végétalisation de centres-bourgs, rénovation de cours d'école, renaturation, EPCI – Haute -Loire ;
- Plantation de haies arbustives composées d'un mélange d'essences favorables à la biodiversité, EPCI - Puy de Dôme ;
- Actions de restauration des zones humides et des bas monts par mise en défens, EPCI – Ain ;
- Réalisation d'aménagements de franchissement pour la faune (passes à poissons, filets déflecteurs pour les oiseaux, poteaux réfléchissant pour grandes faunes, etc.) dans le cadre de l'aménagement du réseau routier départemental, Département - Drôme ;
- Intégration des trames vertes et bleues dans le PLU, commune – Haute-Savoie ;
- Réalisation de la trame noire, EPCI – Ain.

Ressource en eau

- Aide aux syndicats des eaux ayant mis en place des paiements pour services environnementaux (PSE), Département Isère ;
- Réalisation du programme de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, restauration hydro-morphologique des cours d'eau, EPCI - Ain ;
- Suppressions d'obstacles à la continuité écologique dans le cadre du contrat territorial Coise et affluents 2023-2025 (Simacoise) associées à de nombreuses actions de suppressions ou aménagements de seuils en rivière par le SYRIBT, EPCI - Rhône ;
- Plan de déploiement de récupération d'eaux pluviales en cours et mise en place de mesures de réduction de la consommation d'eau dans la collectivité, Commune - Haute-Savoie ;
- Encouragement de l'utilisation économe de l'eau par tous les usagers dans les instances liées à l'eau et dans les politiques publiques propres, Commune – Loire.

Ressource foncière

- Travail dans le cadre des préemptions avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et des cahiers des charges pour le respect d'objectifs environnementaux par les acheteurs (plutôt dans le cadre agricole avec les zones Protection des espaces naturels et agricoles périurbains - PENAP), EPCI - Rhône
- Sécurisation du foncier (ex : maîtrise foncière, bail rural environnemental, SAFER, obligation réelle environnementale...), Commune – Loire.

Extrait d'actions planifiées par des collectivités :

Biodiversité

- Élaboration du contrat environnemental 2025-2030 : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides, restauration des corridors écologique, gestion des sites naturels, EPCI - Ain ;
- Routes en concertation avec les Espaces Naturels Sensibles : travail de définition de ces corridors à réactiver, Département du Puy de Dôme ;
- Projet de « Marathon des jardins » pour la création et la restauration de 42 km de haies, de ripisylves et de 42 mares d'ici 2026 sur le territoire métropolitain, EPCI - Ain.

Ressource en eau

- Caractérisation des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et des zones humides, intégration dans les documents d'urbanisme en 2025, EPCI - Ain ;
- Désimperméabilisation et végétalisation de la commune en cours avec les habitants, Commune – Loire ;
- Développement des compétences gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), EPCI – Haute-Loire ;
- Utilisation des eaux non conventionnelles en cours d'études (eau de piscine, réutilisation des eaux usées traitées - REUT), Commune – Drôme.

Ressource foncière

- Continuer l'accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme locaux avec le SCOT, EPCI - Rhône et Haute Loire ;
- Étude de mise en place d'une association foncière agricole, EPCI – Rhône ;
- Mise en place d'une stratégie foncière pour encadrer les modes d'acquisition de forêt au sein du département, Département Savoie
- Développement des obligations réelles environnementales (ORE), EPCI - Ain et Cantal.

Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte



4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

ACTION

CRÉER 50 NOUVEAUX ESPACES PROTÉGÉS SOUS PROTECTION FORTE (RÉSERVES NATURELLES OU ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE PROTECTION OU RÉSERVES BIOLOGIQUES)

Pilotes

- Collectivités territoriales
- État

Contributeurs

- Associations de protection de l'environnement
- Fédérations d'usagers de la nature
- Gestionnaires d'aires protégées,
- Réserves naturelles de France

Mise en œuvre



2025 : Rédaction du 2nd plan d'actions triennal
2026 : Premier plan d'action triennal

Impact



Faisabilité



Description



Mettre en œuvre d'ici le 31 décembre 2026 les 50 projets de protection forte issus de la déclinaison stratégie aires protégées et suivis au titre des politiques prioritaires du gouvernement



Élaborer un nouveau plan d'actions triennal 2026-2028 de développement du réseau d'aires protégées en région Auvergne-Rhône-Alpes et le mettre en œuvre

Indicateurs de suivi



- Nombre de nouvelles aires protégées en protection forte (objectif : 50)

Conditions de succès

- Relayer le portage politique des services de l'État par les services préfectoraux
- Faciliter l'appropriation des outils de protection par les acteurs en prévoyant des action spécifique de communication et de valorisation
- Renforcer les moyens d'actions des aires protégées

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des services préfectoraux pour la mise à disposition de moyens humains locaux dans le montage des projets
- Implication du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt pour la création de nouvelles réserves biologiques
- Soutiens financiers pour les études et l'animation préalables

Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte



4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

ACTION

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES »

Pilotes

- Services de l'État

Contributeurs

- Associations de protection de la nature
- Conservatoires des espaces naturels
- Conservatoire du littoral
- Parcs naturels régionaux

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description



Valoriser le dispositif d'obligation réelle environnementale pour la protection volontaire d'espaces privés et publics



Identifier des acteurs relais pour la communication et la sensibilisation auprès des particuliers, entreprises et collectivités : conservatoires d'espaces naturels, Parcs naturels régionaux, grandes collectivités, associations de protection de l'environnement



Apporter des ressources techniques et financières pour faciliter la mise en œuvre d'Obligations réelles environnementales : modèles types, ressources notariales, aides mobilisables



Réfléchir à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des obligation réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » dans la région

Indicateurs de suivi



- Nombre d'obligations réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées
- Surface d'obligations réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées (hectare)

Conditions de succès

- Disposer de relais sur le terrain (chambres des notaires)
- Former et sensibiliser les notaires
- Faire connaître le dispositif à un public plus large (propriétaires fonciers)

Besoins pour accélérer

- Soutien financier

Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte



4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

ACTION

RECONNAÎTRE AU CAS PAR CAS EN PROTECTION FORTE DES AIRES PROTÉGÉES EXISTANTES

Pilotes

- État
- Propriétaires des espaces concernés

Contributeurs

- Associations
- Collectivités
- Conservatoire des espaces naturels
- Office français de la biodiversité (OFB)
- Parcs naturels régionaux

Mise en œuvre



2025 : identification de conseils départementaux volontaires et de sites des Conservatoires des espaces naturels

2026-2030 : identification d'autres département et d'autres outils (ex : obligation réelle environnementale)

Impact



Faisabilité



Description



Mettre en œuvre le décret 2022-527 du 12 avril 2022 pour la reconnaissance en protection forte d'espaces au cas par cas



Veiller à améliorer la protection effective de la biodiversité dans la reconnaissance en protection forte dans les espaces reconnus (au cas par cas)



Identifier et hiérarchiser les outils et partenaires prioritaires pour la mise en œuvre du décret via une feuille de route

Indicateurs de suivi



- Surface reconnue en protection forte au cas par cas (hectare)

Conditions de succès

- Solliciter l'État pour validation

Besoins pour accélérer

- Publication de l'instruction de mise en œuvre du décret

Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte



4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

ACTION

ÉTUDIER ET RENFORCER LA COHÉRENCE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES GÉOGRAPHIQUES (DÉPARTEMENTALE, RÉGIONALE, INTER-RÉGIONALE ET TRANSFRONTALIÈRE) EN PRENANT EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pilotes

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Contributeurs

- Gestionnaire d'aires protégées
- Alparc

Mise en œuvre



2025 : pour nourrir l'élaboration du prochain plan d'action triennal

Impact



Faisabilité



Description



Effectuer un bilan qualitatif et quantitatif du réseau d'aires protégées avec les axes d'analyse suivant :

- cohérence de la couverture par type de milieux à enjeux,
- cohérence géographique du réseau,
- analyse de la cohérence du réseau d'un point de vue connectivité en prenant en compte les trames verte et bleues
- analyse de la résilience et de la cohérence du réseau au regard des changements climatiques

Indicateurs de suivi



- Nombre d'obligation réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées
- Surface d'obligation réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées (hectare)

Conditions de succès

- Consolidation des financements des aires protégées, analyse des besoins et adaptation au plan de gestion
- prise en compte des enjeux de (sur)fréquentation, notamment en lien avec le changement climatique

Besoins pour accélérer

- Soutien du milieu scientifique

Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

100 % de résorption d'ici 2030

ACTION

CONTRIBUER À L'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX OBSTACLES TERRESTRES GRÂCE AUX TRAVAUX DE RECHERCHE ET AU SUIVI DE LA MORTALITÉ ROUTIÈRE DE LA FAUNE SAUVAGE

Pilotes

- Conseil régional
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Contributeurs

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Conservatoires d'Espaces naturels,
- Fédération régionale des chasseurs (FRC)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Réseau des gestionnaires d'infrastructures (GEIST)

Mise en œuvre



réalisation de l'étude

Impact

Faisabilité

Description



Réaliser un état des lieux des principaux points noirs de continuité écologique terrestre par grandes familles d'animaux (grands mammifères, reptiles amphibiens, chauves-souris, oiseaux, etc.) en mobilisant les données de mortalité routière de la faune sauvage, les approches de modélisation des continuités écologiques via l'occupation des sols et les études menées dans le cadre de l'élaboration des schémas de cohérence écologique



Identifier les principaux points noirs de continuité écologique

Indicateurs de suivi



- Réalisation de l'étude

Conditions de succès

- Mettre à disposition de l'information
- Rendre l'information facile d'exploitation
- Articuler avec les outils existants Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées et politiques compensatoires

Besoins pour accélérer

- Mobiliser les services compétents et les opérateurs privés (réseau autoroutier délégué)

Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

 100 % de résorption d'ici 2030

ACTION

IDENTIFIER ET RESTAURER INTÉGRALEMENT UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE MAJEUR

Pilotes

- Collectivités territoriales
- Services de l'État

Contributeurs

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Gestionnaires d'infrastructure

Mise en œuvre



2025-2030 : restauration d'un corridor écologique

Impact



Faisabilité



Description



Définir une méthode répliquable de maîtrise d'ouvrage en faveur de la logique de fonctionnalité et de la résorption des discontinuités écologiques (même lorsque plusieurs réseaux physiques entravent une discontinuité)



Mettre en œuvre cette méthode sur un territoire à définir pour résorber en intégralité une continuité écologique majeure, en se basant sur les résultats de l'étude précédente et en faisant appel à des gestionnaires d'infrastructures et des collectivités volontaires



Identifier et mobiliser les travaux antérieurs déjà réalisés sur ce sujet

Indicateurs de suivi



- Nombre de corridors identifiés et restaurés (objectif : 1)

Conditions de succès

- Identifier une collectivité volontaire pour piloter la démarche
- Maintenir les financements

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des collectivités territoriales pour le portage actif de la démarche

Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces



100 % de résorption d'ici 2030

ACTION

METTRE EN OEUVRE UN CENTRE DE RESSOURCES POUR LA RÉSORPTION DES POINTS NOIRS

Pilotes

- État
- Conseil Régional
- Office français de la biodiversité (OFB)

Contributeurs

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Gestionnaires d'infrastructures

Mise en œuvre



2025 : centre de ressource opérationnel

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

Description



Synthétiser et capitaliser sur les retours d'expérience sur les opérations de résorption des points noirs par type de discontinuités (infrastructures routières, ferroviaires, etc.) et par type de cibles (amphibiens, microfaune, chauve-souris, etc.)



Apporter un appui technique aux porteurs de projet via un centre de ressource adossé au dispositif observatoire régional de la biodiversité et sur la base du dispositif existant GEIST

Indicateurs de suivi



- Nombre de projets aidés

Conditions de succès

- Mobiliser des partenaires

Besoins pour accélérer

- Moyens financiers pour faciliter la mobilisation sur les retours d'expérience

Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

 100 % de résorption d'ici 2030

ACTION

IDENTIFIER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS 100 % DES DOCUMENTS D'URBANISME

Pilotes

- Collectivités

Contributeurs

- Agences d'urbanisme
- Conseil régional
- État
- Fédération des Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Mise en œuvre



2025 : Intégrer ces mesures lors des renouvellements des documents de planification

Impact



Faisabilité



Description



Décliner au niveau local la protection des grands corridors en identifiant et protégeant les continuités écologiques dans les différents niveaux de documents de planification de l'urbanisme (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU) en se basant sur les données existantes (zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), SRADDET), afin de ne pas créer de nouvelles discontinuités écologiques

Indicateurs de suivi



- Nombre de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) intégrant une protection ferme des corridors et zones à enjeux (zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique)

Conditions de succès

- Mobiliser les collectivités, conservatoire d'espaces naturels, parcs naturels régionaux (appui expertise)

Besoins pour accélérer

- Croisement des compétences urbanisme / environnement en Directions départementales des Territoires et dans les collectivités.
- Animation spécifique

Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités

ACTION

IDENTIFIER LES MILIEUX À ENJEUX ET FOURNIR UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE POUR LEUR IDENTIFICATION AU NIVEAU LOCAL

Pilotes

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Contributeurs

- Conservatoire Botanique National (CBN)

Mise en œuvre



Restitution de l'étude en 2025

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description



Identifier les principaux milieux à enjeux pour la restauration écologique au niveau régional en mobilisant le cadre international (projet de règlement sur la restauration de la nature, directive habitat faune flore), national (exercice de rapportage sur l'état des habitats) et les partenaires techniques locaux



Élaborer un cadre méthodologique simple et opérationnel pour l'identification de milieux à enjeux à l'échelle intercommunale



Suivre la réalisation des cartographies à l'échelle intercommunale

Indicateurs de suivi



- Réalisation de l'étude (oui / non)
- Diffusion du cadre méthodologique (oui / non)
- Nombre d'intercommunalités ayant réalisé un travail d'identification des zones à restaurer sur les 172 EPCI

Conditions de succès

- Mettre à disposition de l'information
- Rendre l'information facile d'exploitation

Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour les services de l'État
- Soutien financier pour mobiliser les partenaires compétents

Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités

ACTION

RENFORCER L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS POUR LA RENATURATION VIA LES PARTENAIRES RELAIS ET LA CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES DÉDIÉ

Pilotes

- Conseil régional
- État
- Office français de la biodiversité (OFB)

Mise en œuvre



2025

Impact



Faisabilité



Description



Synthétiser et capitaliser les retours d'expérience sur les opérations de restauration écologique par type de milieux (tourbières, prairies, alpages, milieux agricoles, etc.) et apporter un appui technique aux porteurs de projet via un centre de ressource adossés au dispositif observatoire régional de la biodiversité



Mobiliser les partenaires relais (Conservatoires d'espaces naturels, Parcs naturels régionaux...) pour l'émergence de projets en ciblant en priorité les intercommunalités

Indicateurs de suivi



- Nombre de projets aidés

Conditions de succès

- Diffuser la démarche auprès des collectivités territoriales et renforcer l'ingénierie d'appui, notamment via les partenaires relais
- Maintenir les financements, notamment pour les paiements pour services environnementaux (PSE) et la mise en œuvre de stratégies foncières
- Accompagner la profession agricole pour la mise en œuvre opérationnelle de pratiques agricoles

Besoins pour accélérer

- Soutien financier

Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités

ACTION

IDENTIFIER LES ZONES À POTENTIEL DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE RESTAURATION DANS 100 % DES EPCI

Pilotes

- EPCI

Contributeurs

- Conservatoire botanique national (CBN)
- Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CEN)

Mise en œuvre



2025 - 2030

Impact



Faisabilité



Description



Mener à l'échelle de chaque territoire un travail d'identification et de hiérarchisation des secteurs à enjeux pour la préservation et la restauration sur la base des ressources fournies par le niveau régional pour chaque EPCI



Construire un projet de restauration écologique sur un secteur prioritaire pour chaque EPCI



Mobiliser en priorité le réseau des ABC et les collectivités «territoires engagés pour la nature» (TEN)

Indicateurs de suivi



- Nombre d'EPCI ayant effectué ce travail d'identification
- Nombre de projets de restauration engagés

Conditions de succès

- Mobiliser les élus
- Réaliser les actions transversales préparatoires régionales

Besoins pour accélérer

- Soutien financier pour la réalisation du travail d'identification et des opérations de restauration

Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités

ACTION

IDENTIFIER LES ZONES À ENJEUX POUR LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DANS LES SITES NATURA 2000

Pilotes

- Collectivités concernées
- Conseil régional

Contributeurs

- Collectivités concernées
- Conservatoires des espaces naturels
- Parcs naturels régionaux,

Mise en œuvre



- Itérative sur 2025-2028 :
- 2025-2026 : travail pilote sur des sites (dont sites emblématiques) visant à définir des éléments méthodologiques pour l'identification des zones à enjeux (mobilisation de fonds verts)
- 2026-2028 : déclinaison progressive sur l'ensemble des sites, tout en commençant les premiers travaux de restauration sur les zones déjà identifiées.

Impact



Faisabilité



Description



Définir dans chaque site Natura 2000 une hiérarchisation des secteurs à enjeux pour la restauration écologique en mobilisant le cadre européen et les gestionnaires des sites Natura 2000 et en étant cohérent avec le cadre méthodologique régional

Indicateurs de suivi



- Nombre de site Natura 2000 ayant effectué le travail d'identification de secteur à enjeux

Conditions de succès

- Mobilisation des ressources techniques et financières (notamment fonds verts)

Besoins pour accélérer

- Soutien financier

Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

-10 % d'eau prélevée d'ici 2030

ACTION

SÉCURISER LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, AMÉLIORER LEURS RENDEMENTS ET POURSUIVRE LA STRUCTURATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGE

Pilotes

- Collectivités territoriales
- Gestionnaires des réseaux d'eau potable

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Banque des territoires
- Conseils départementaux
- État
- Structures porteuses de PTGE

Mise en œuvre



2024 -2026

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description



Accélérer la sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) et l'amélioration du rendement des réseaux



Accompagner la structuration de maîtrises d'ouvrage locales solides, pour une meilleure sécurisation de l'alimentation en eau potable



Prioriser ces travaux et l'accompagnement des collectivités sur les secteurs en déficit quantitatif ou ayant connu de fortes tensions durant les sécheresse 2022 / 2023, ainsi que sur les réseaux vétustes présentant un rendement inférieur à 50% (9 collectivités concernées en 2024)



Faire connaître les solutions techniques et financières

Indicateurs de suivi



- Nombre de travaux réalisés
- Nombre de collectivités dont le réseau d'eau potable présente un rendement inférieur à 50 %

Conditions de succès

- Accompagner les réflexions locales sur la structuration des maîtrises d'ouvrage
- Financer les travaux

Besoins pour accélérer

- Accompagnement des collectivités en ingénierie et en montée en compétence

Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement



- 10 % d'eau prélevée d'ici 2030

ACTION

RÉALISER DES PLANS DE SOBRIÉTÉ ÉCONOMIQUES ET FAIRE MONTER EN COMPÉTENCE LES CONSEILLERS POUR ACCOMPAGNER LES DIFFÉRENTS USAGERS



100 % DES FILIÈRES

Pilotes

- Chambres d'agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre des métiers et de l'artisanat
- État
- Représentants des filières industrielles

Contributeurs

- Conseil régional
- État
- Instituts techniques et de recherche
- Organisations professionnelles agricoles (OPA)

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Réaliser un plan régional de sobriété hydrique pour les filières agricoles dans le cadre d'un plan régional d'adaptation au changement climatique



Réaliser un plan de sobriété hydrique par filières, pour l'industrie et les entreprises, à l'échelle régionale ou nationale



Valoriser les résultats des programmes de recherche engagés et mobiliser la recherche nationale et régionale pour disposer d'outils « sobriété » sur le long terme



Valoriser les résultats auprès des conseillers (CCI, chambres d'agriculture) sur les plans de sobriété réalisés et les résultats des programmes de recherche

Indicateurs de suivi



- Nombre de plans régionaux de sobriété de filière engagés et réalisés

Conditions de succès

- Financer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de sobriété et la formation des conseillers
- Favoriser la dynamique par les représentants régionaux des filières et s'appuyer sur les représentants nationaux des filières
- Engager également des démarches de sobriété dans les structures publiques (État, collectivités territoriales) et dans la filière touristique

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des représentants des filières économiques
- Mise en place des programmes de recherche opérationnels

Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement



- 10 % d'eau prélevée d'ici 2030

ACTION

METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) EXISTANTS ET ENGAGER DE NOUVEAUX PTGE SUR LES BASSINS EN VULNÉRABILITÉ CROISSANTE



35 PROJETS

Pilotes

- Collectivités territoriales porteuses de PTGE
- Collectivités territoriales porteuses de démarches collectives (contrat, schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE))

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Collectivités territoriales, notamment gestionnaires des réseaux d'eau potable
- État
- Organisations professionnelles agricoles (OPA)
- Représentants des industries et des entreprises

Mise en œuvre



2024/2027

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en œuvre les 27 PTGE validés et suivre la mise en œuvre, sous le pilotage de la collectivité porteuse et avec l'accompagnement des services de l'État, au regard des objectifs fixés, notamment sur ceux présentant des enjeux importants en termes d'efforts attendus et d'acceptation locale



Finaliser les 6 PTGE en élaboration ou en émergence : Dombes (01), Payre-Lavézon (07), Méouge (26), Loire en Rhône-Alpes (42) et Allier aval (03, 43, 63) et Chéran (73,74)



Engager les 2 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dont l'élaboration n'a pas pu être initiée : Berre drômoise (26) et Sud Ouest Lémanique (74)



Mettre en place des PTGE sur les bassins versants à enjeu, ou une démarche simplifiée sur les autres bassins présentant une vulnérabilité moindre, sous l'impulsion d'une collectivité territoriale, afin de définir une trajectoire de sobriété, sur la base d'une instance de concertation existante ou à créer, d'une étude besoins/ressources (étude de volumes prélevables, ou étude simplifiée si suffisant) et d'un plan d'actions.

Indicateurs de suivi



- Nombre de PTGE validés ou révisés
- Taux de couverture de la région par un PTGE ou une démarche simplifiée de trajectoire de baisse des prélèvements (objectif : 100%)

Conditions de succès

- Favoriser l'adhésion des usagers à contribuer aux PTGE et à réaliser des actions
- Réaliser des études des volumes prélevables solides et lisibles
- Pérenniser ou mettre en place des organismes uniques de gestion collectives (OUGC)
- Améliorer la connaissance des prélèvements (notamment les petits prélèvements sur des bassins à enjeu) et de la ressource en eau (réseaux de suivi)

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des collectivités pour le portage d'un PTGE ou d'une démarche simplifiée
- Diffusion des bonnes pratiques de sobriété et d'adaptation
- Elaboration d'un projet de guide sur la création de retenues d'eau structurantes
- Mise en place d'un réseau des PTGE (au niveau technique et politique)

Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement



-10 % d'eau prélevée d'ici 2030

ACTION

ACCÉLÉRER LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



AU MOINS 1 PROJET D'AMPLEUR PAR DÉPARTEMENT

Pilotes

- Collectivités territoriales ayant la compétence GEMAPI

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Associations de protection de l'environnement
- Conseils départementaux
- État
- Propriétaires privés

Mise en œuvre



024-2027

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Poursuivre les travaux de restauration des milieux aquatiques (continuité écologique, morphologie des cours d'eau, zones humides) prioritaires pour l'atteinte du bon état écologique (inscrits dans les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT))



Restaurer notamment les 935 ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique, identifiés dans chaque grand bassin en cohérence avec les SDAGE



Communiquer plus efficacement sur la complémentarité des actions de restauration des milieux (dans le cadre des contrats de bassin) et la gestion quantitative (dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE))



Identifier les milieux aquatiques à enjeu (espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, zones humides) et les préserver dans les documents d'urbanisme

Indicateurs de suivi



- Montant annuel des travaux de restauration des milieux aquatiques (en M€)
- Taux d'ouvrages prioritaires avec une action de restauration de la continuité écologique engagée ou mise en œuvre (en %)

Conditions de succès

- Cibler des actions et concertation réussies avec les acteurs locaux, maîtres d'ouvrage des actions
- Mettre des financements à disposition
- Mobiliser les collectivités territoriales disposant de la compétence GEMAPI

Besoins pour accélérer

- Production d'un document de communication sur les bénéfices de la restauration des milieux aquatiques sur la ressource quantitative d'eau
- Clarification du cadre réglementaire national sur la restauration de la continuité écologique (suites de la loi « climat et résilience » de 2018)

Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

ACTION

ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET RÉVISER LES PLANS D'ACTIONS SUR LES 98 CAPTAGES PRIORITAIRES



100 % DE CAPTAGES AVEC UN PLAN D'ACTIONS VALIDÉ, RÉVISÉ OU EN RÉVISION

Pilotes

- Collectivités locales gestionnaires de captages prioritaires

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Association Rivières en Rhône-Alpes Auvergne (ARRA²)
- Bureaux d'études
- Coopératives
- État
- Organisations professionnelles agricoles (OPA)
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Élaborer des plans d'actions clairs et précis pour la reconquête de la qualité des captages prioritaires, à l'échelle de leurs aires d'alimentation



Mettre en place ou poursuivre l'animation de ces plans d'actions et les mettre en œuvre



Suivre la mise en œuvre des actions et évaluer les résultats obtenus, en termes d'évolution des pratiques agricoles (cf. l'action dédiée) et de qualité de l'eau



Réaliser un bilan de la mise en œuvre des plans d'action et les réviser

Indicateurs de suivi



- Taux de captages prioritaires de la Région dont le plan d'actions est validé ou en cours de révision
- Taux de captages prioritaires contaminés par les nitrates ou les produits phytosanitaires

Conditions de succès

- Identifier clairement l'origine des sources de pollutions et les zones contributrices
- Pérenniser les financements, notamment pour l'animation du plan d'actions, les PSE et la mise en œuvre de stratégies foncières
- Accompagner la profession agricole pour la mise en œuvre opérationnelle de pratiques agricoles
- Pérenniser le réseau des animateurs de plans d'actions de captages prioritaires, animé par l'ARRA²

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des collectivités territoriales pour le portage actif des démarches
- Soutien financier

Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

ACTION

DÉFINIR DES INDICATEURS POUR MESURER L'AVANCEMENT DES ACTIONS ET LEUR EFFICACITÉ, PRINCIPALEMENT EN TERMES D'ÉVOLUTION DE PRATIQUES AGRICOLES

Pilotes

- État

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Autres services de l'État
- Collectivités locales gestionnaires de captages prioritaires

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Identifier des indicateurs de pratiques agricoles, simples à renseigner et représentatifs d'une évolution pour la protection des captages



Renseigner ces indicateurs chaque année, à des fins d'évaluation homogène de la réalisation des plans d'action dans les aires d'alimentation des captages prioritaires (puis sensibles) de la région, et donc de pilotage de l'action publique de protection des captages

Indicateurs de suivi



- Définition de la liste d'indicateurs (oui / non)

Conditions de succès

- S'assurer que l'information est disponible et exploitable

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des services compétents

Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

ACTION

MOBILISER L'ENSEMBLE DES OUTILS (FONCIERS, RÉGLEMENTAIRES, FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES) POUR RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES

Pilotes

- Services de l'État

Contributeurs

- Collectivités
- EPCI
- Gestionnaires de captages prioritaires
- Profession agricole

Mise en œuvre



2024

Impact ★★★★★

Faisabilité ★☆☆☆☆

Description de l'action



Identifier les freins à la mise en œuvre des plans d'actions et à l'atteinte de résultats en termes de qualité de l'eau, au niveau de chaque captage



Réaliser des états des lieux sur des territoires grâce aux expertises locales, identifier et valoriser les expériences réussies



Identifier les ressources disponibles, les leviers au niveau régional et leurs synergies : plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), paiements pour services environnementaux (PSE), stratégies foncières, outils de la politique agricole et alimentaire, outils réglementaires

Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions de partage d'expériences

Conditions de succès

- Rendre accessibles les différents outils pouvant concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages, et assurer la disponibilité des organismes porteurs de ces outils

Besoins pour accélérer

- Accompagnement technique
- Soutien financier



Défi

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier



Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030



1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

ACTION

ACCÉLÉRER LA MOBILISATION DES FRICHES POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA RENATURATION

Pilotes

- Communes et EPCI
- Établissements publics fonciers (EPF)

Contributeurs

- Agences d'urbanisme
- Etat
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place un repérage des fonciers d'intérêt pour se placer dans une logique pro-active avec un observatoire du foncier



Investiguer les pollutions, chiffrer les dépenses de remise en état en regard des usages envisageables



Mener les acquisitions par différents moyens (amiable, préemption, expropriation)



Mener les travaux de recyclage

Indicateurs de suivi



- Nombre d'opérations de recyclage
- Surfaces recyclées (en ha)

Conditions de succès

- Associer et faire contribuer les EPF aux observatoires fonciers existants
- Développer des stratégies foncières au niveau local, intégrant la veille
- Pérenniser le financement du déficit financier
- S'assurer de la qualité de l'identification des friches et de leur caractérisation

Besoins pour accélérer

- Financement de l'ingénierie en amont
- Pérennisation du Fonds vert à moyen terme
- Couverture complète de la région par les EPF

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

Défi



Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030



1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

ACTION

COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER POUR FAVORISER TOUTES LES ACTIONS VISANT À PRÉSERVER DES SOLS

Pilotes

- État
- Collectivités territoriales

Contributeurs

- Fédérations régionales professionnelles
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Chambres d'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie
- Collectivités territoriales
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Établissements publics fonciers (EPF)
- Organismes de formation
- Rectorat
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
- Universités

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Développer les actions de communication et de sensibilisation sur la préservation des sols, à destination des acteurs du privé, du grand public, des structures de formation des métiers de l'aménagement, de l'agriculture et de la construction.

Former les professionnels :

- Renforcer les compétences en interne des opérateurs fonciers et des collectivités
- Participer, en partenariat avec les écoles ou les universités, à la formation continue ou initiale de certaines professions : aménageurs/lotisseurs/ géomètres, architectes, urbanistes, constructeurs/ conducteurs de travaux, bureaux d'étude, conseils en urbanisme, etc



Indicateurs de suivi



- Nombre d'interventions dans des structures de formation initiale ou continue
- Nombre de publications, d'événements ou d'interventions sur le thème, par an, jusqu'en 2030

Conditions de succès

- Dispenser des formations gratuites pour les bureaux d'études, conseils et corps de métiers essentiels

Besoins pour accélérer

- Soutien financier pour les chefs de projets et la mise en place de formations

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

Défi

🎯 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030

🎯 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

ACTION

REDONNER DE L'ATTRACTIVITÉ AUX CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS

Pilotes

- Communes
- EPCI

Contributeurs

- Architectes des bâtiments de France (ABF)
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Banque des Territoires
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- Écoles d'architecture
- Établissement public foncier (EPF)
- État
- Professions de l'immobilier et de la construction
- Universitaires

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Redonner une place dans le maillage territorial régional aux petites villes et aux bourgs pour renforcer leurs fonctionnalités ou en trouver de nouvelles.

Rendre les centres villes et bourgs plus attractifs pour encourager leur réinvestissement et l'utilisation du bâti existant :

- Mobiliser différents outils et programmes
- Favoriser la sauvegarde voire le retour de commerces, activités et services
- Inciter les propriétaires à remettre sur le marché des logements vacants en utilisant différents leviers : taxe sur les logements vacants, primes de sortie de vacance, aides à la rénovation du parc privé (financières et techniques)
- Mobiliser des procédures à la main des collectivités pour lutter contre les logements dégradés
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier (notaires, agences, investisseurs...)
- Créer ou associer des espaces extérieurs aux logements



Indicateurs de suivi



- Nombre d'Opération de revitalisation des territoires (ORT) signées
- Nombre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Financements accordés dans le cadre des programmes de l'ANCT (en M€)

Conditions de succès

- Travailler avec le privé et les universitaires sur la qualité de vie des logements et des villes/villages (indicateurs à construire), la densité acceptée, les nouvelles fonctionnalités des bourgs et petites villes
- Favoriser financièrement les opérations de réhabilitation
- Accompagnement technique des propriétaires (bailleurs ou occupants)
- Accompagnement des collectivités dans le projet de revitalisation
- Mobiliser les acteurs privés (promotion, aménageurs, notaires, agences immobilières...) pour changer le regard sur la vie citadine

Besoins pour accélérer

- Financement des opérations de réhabilitation
- Renforcement des aides/incitations fiscales et financements des particuliers pour des rénovations thermiques et écologiques
- Appuis financiers /incitations aux accompagnements des auto-rénovations des particuliers
- Financement de l'ingénierie au sein des collectivités
- Pilotage et coordination de la réflexion à l'échelon EPC

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

Défi



Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030



1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

ACTION

RENFORCER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ EN FONCIER ET EN RESSOURCES NATURELLES LORS DE L'ÉLABORATION OU DE LA MODIFICATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

Pilotes

- Conseil régional
- Communes
- EPCI
- Structures porteuses de schéma de cohérence territoriale (ScoT)

Contributeurs

- Agence d'urbanisme
- Bureaux d'études privés
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
- Chambre d'agriculture
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- Conservatoires d'espaces naturels (CEN)
- Établissements publics fonciers (EPF)
- État
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Élaborer ou réviser des documents de planification plus sobres en foncier intégrant la biodiversité et favorisant des formes urbaines denses et désirables :

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT),
- Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunal (PLUi),
- Programme local de l'habitat (PLH))

Indicateurs de suivi



- Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (en ha/par an/ par département)

Conditions de succès

- Favoriser l'adhésion politique à tous les échelons
- Valoriser les bons exemples locaux
- Valoriser les bénéfices tangibles d'une planification respectueuse des ressources naturelles
- Favoriser une approche transversale par les techniciens et agents locaux
- Financer l'élaboration des documents d'urbanisme ou apporter de l'ingénierie

Besoins pour accélérer

- Formations et accompagnement des agents locaux
- Objectivation des besoins humains et financiers des collectivités
- Couverture régionale suffisante en bureaux d'études en urbanisme



Défi

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier



Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030



1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

ACTION

IDENTIFIER LES SITES DE DÉSIMPERMÉABILISATION ET DE RENATURATION, ET MENER LES OPÉRATIONS

Pilotes

- EPCI, communes et structures porteuses de SCOT
- Établissements publics fonciers (EPF)

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Agences d'urbanisme
- Bureaux d'études privés
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- État
- Office français de la biodiversité (OFB)

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Repérer et identifier les espaces potentiels ou avérés de renaturation et/ou de désimperméabilisation



Planifier les opérations de renaturation dans les documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU)/i) en définissant des zones préférentielles pour la renaturation ou des Opérations d'aménagement et de programmation (OAP) dédiées



Réaliser des opérations de désimperméabilisation et de renaturation

Indicateurs de suivi



- Nombre de projets de renaturation
- Surfaces désimperméabilisées en hectare par an

Conditions de succès

- Engager les collectivités dans la définition de Zones Préférentielles de Renaturation (ZPR)
- Disposer de données permettant d'évaluer les surfaces désimperméabilisées
- Pouvoir flécher les obligations de compensation environnementale sur les actions de renaturation identifiées (par exemple, abandonner les obligations surfaciques au profit d'obligations financières)
- Accompagner techniquement et financièrement les actions de désimperméabilisation et de renaturation

Besoins pour accélérer

- Fléchage des obligations de compensation environnement sur les actions de renaturation identifiées (et abandon des obligations surfaciques au profit d'obligations financières)
- Pérennisation du Fonds vert renaturation et des aides des Agences de l'eau



Transports et mobilités





ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

Contexte

Infrastructures de transport

La région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des régions européennes les plus peuplées et est marquée par de fortes disparités. En effet, si elle présente une forte densité de population urbaine avec sept pôles de plus de 150 000 habitants, 70 % de son territoire se trouve situé en zone de montagne. En outre, elle est traversée par l'axe rhodanien, emprunté par les cours de la Saône et du Rhône. De ce fait, la région est caractérisée d'une part par des plaines et des

vallées (vallée du Rhône, Arc Alpin, vallées du Massif central) qui concentrent l'essentiel des habitants, des activités et des infrastructures, et d'autre part, par des secteurs ruraux et montagnards, peu denses et faiblement peuplés.

Ces caractéristiques topographiques et démographiques contribuent à expliquer la structuration des principales infrastructures régionales de transport.

Chiffres clefs

Infrastructures routières :

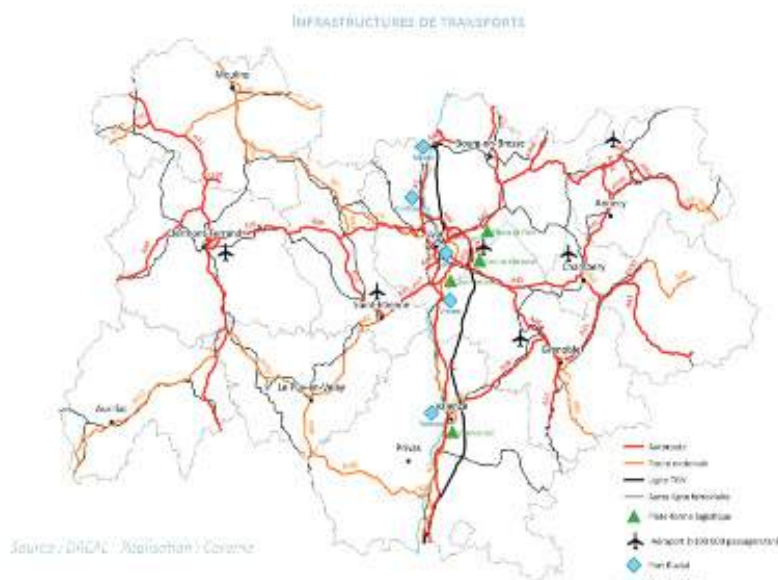
- Réseau autoroutier : 1700 km (soit 14,5 % du linéaire autoroutier métropolitain) ;
- 1100 km de routes nationales (12 % du linéaire national) et 147 000 km de routes départementales et communales ;
- Couverture de la région en infrastructures de recharge : en 2023, 13 000 points de recharge (source AVERE), 45 stations de Gaz naturel pour véhicules (GNV - source ODRE), 9 stations hydrogène ;
- Environ 5 700 km d'aménagements cyclables sécurisés.

Infrastructures ferroviaires :

- Environ 4 000 km de réseau ferré exploité et 330 gares ;
- Un important patrimoine de petites lignes notamment en ex-Auvergne : 1 336 km (33% du linéaire AURA et 15% du linéaire national).

Infrastructures fluviales :

- Réseau fluvial du bassin Rhône Saône : 1 800 km de voies navigables, dont 625 km à grand gabarit, 335 km de voies à petit gabarit et 220 km de voies au gabarit inférieur.
- Environ 70 unités fluviales (automoteurs et barges) composent la flotte captive du bassin pour un port en lourd total d'environ 140 ktonnes.



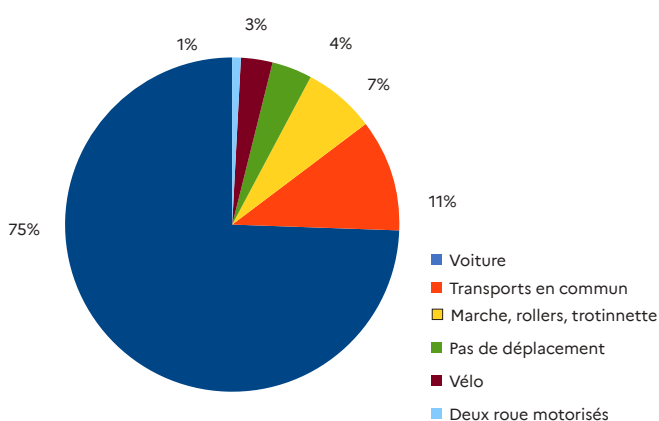
Déplacement et flux

Les déplacements domicile-travail se font essentiellement en véhicule individuel (75 % de part modale, quasiment constante depuis 2009 et supérieure à la moyenne nationale). Puis arrivent les transports en commun (11 % soit + 1 point depuis 2009, et part supérieure à la moyenne nationale), et le vélo avec 3 %.

Source : Observatoire des territoires 2020

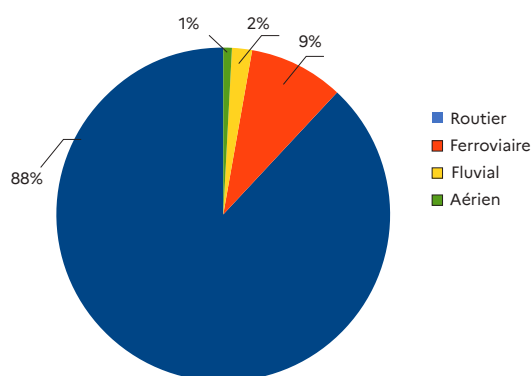
Concernant le transport de marchandises, la région est la première région française en volume et tonnes.km pour le transport routier de marchandises par poids-lourds en 2021 (avec environ 32 000 millions de tonnes-km). Elle compte 4 principales plateformes multimodales (Nord de Clermont-Ferrand, Lyon, Vénissieux, Portes-Les-Valences) et une plateforme « Autoroute ferroviaire ».

Parts modales des déplacements domicile travail en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020



Source : Observatoire des territoires 2020

Parts modales pour le transport de marchandises en 2022

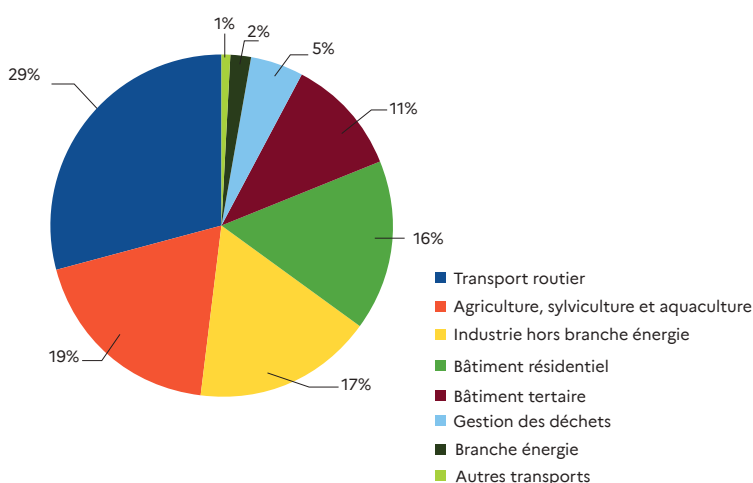


Source : SDES - moyennes nationales

En 2022, le secteur des transports a émis 14,3 Mt éq. CO₂, soit 30 % du total régional. 98 % des émissions de GES du transport sont liées au transport routier. La voiture individuelle émet une part prépondérante de GES avec 50 % des émissions du secteur. Le secteur est aussi le premier poste de consommation d'énergie, dont 98 % de produits pétroliers.

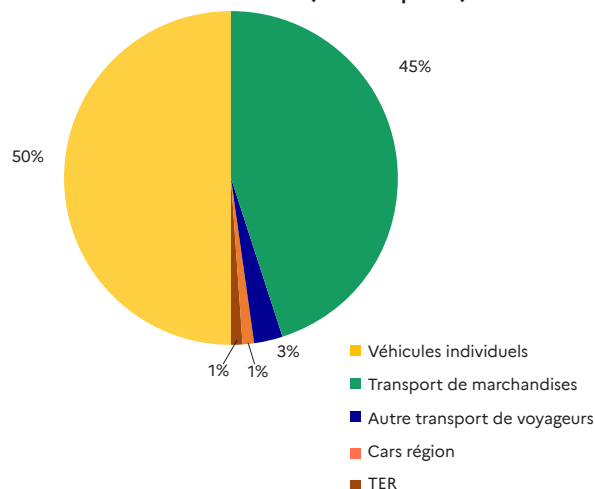
Le secteur des transports est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre de la région.

Emissions de GES par secteur en Auvergne Rhône Alpes en 2022 - 48,4 Mt éq. CO₂



Source : ORCAE 2022

Répartition des émissions de GES du secteur des transports en AURA (en Mt éq. CO₂)



Source : ORCAE 2022



Chemin parcouru et restant à parcourir

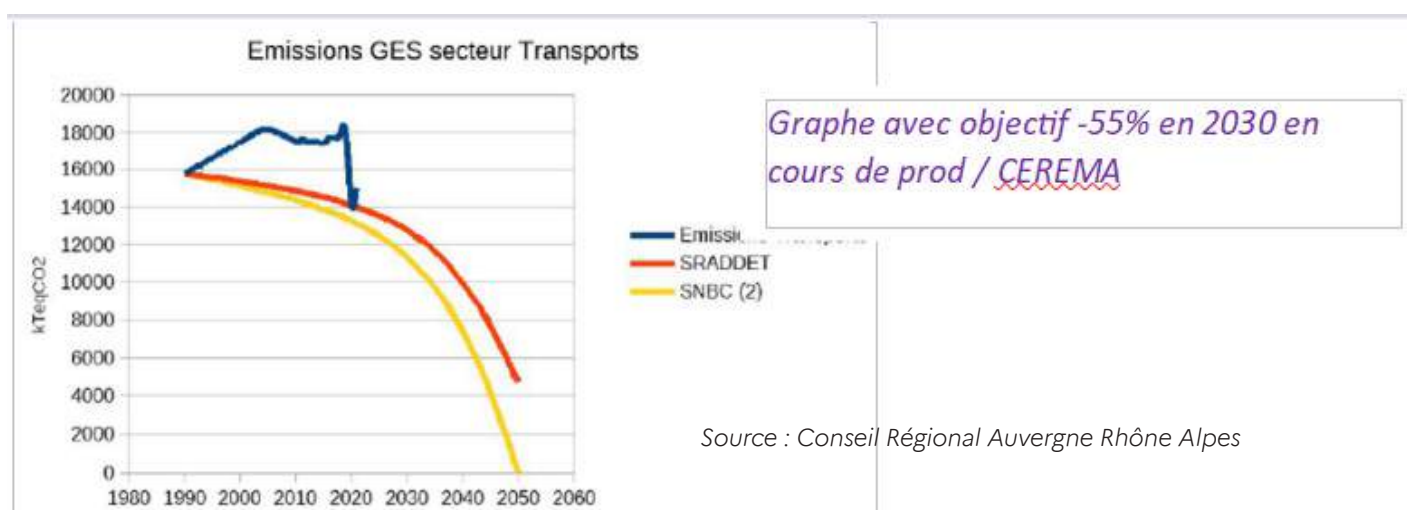
Tendance et objectifs

Entre 1990 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ont été marquées par une augmentation sur la période 1990 - 2018 puis **une inflexion baissière significative depuis 2018** (-16% entre 2018 et 2021 et -4% sur l'ensemble de la période 1990-2021).

- La Stratégie Nationale Bas-Carbone en vigueur pour la période 2019 - 2023, feuille de route de la France pour mener sa politique d'atténuation du changement climatique, prévoit une réduction de 28% des émissions

du secteur des transports à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation quasi-complète à l'horizon 2050, avec une réduction d'environ - 3,8 Mt éq. CO₂ par an sur la période 2015 – 2050 ;

- Le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes vise un objectif de réduction des GES de 30 % à l'horizon 2030 par rapport à 2015 ;
- Au-delà à l'horizon 2050, tous les acteurs devront contribuer à l'ambition nationale de baisser de 75 % les émissions de GES par rapport à 1990 et viser la neutralité carbone.



Actions à engager

Depuis 2019 et la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités, qui marque un changement profond dans la politique de la mobilité, **l'État a fait de la décarbonation des mobilités du quotidien une priorité majeure**. L'ambition se caractérise par l'inscription dans la loi de l'objectif d'une neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, conformément aux engagements du Plan Climat traduisant l'Accord de Paris. Cet objectif s'accompagne d'une trajectoire claire : la réduction de 37,5% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et l'interdiction de ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040. **La France devient le 1er pays européen à inscrire cette ambition dans la loi.**

Plusieurs actions structurantes découlent de ces évolutions législatives :

- La mise en œuvre d'un **Plan vélo** inédit qui a pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3 à 9 %) grâce, par exemple, à la généralisation du savoir-rouler à l'école, l'obligation de réaliser des itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines ou interurbaines, la réalisation d'un schéma national des véloroutes et voies vertes, l'équipement des trains et des autocars. Ainsi, près de 81,5 millions d'euros ont

été dévolus à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans l'ensemble des appels à projets Fonds Mobilité Actives depuis 2019.

- L'objectif de multiplier par 5 d'ici 2022 des points de recharge publics pour les véhicules électriques, et une série de mesures pour **déployer la mobilité électrique** grâce, par exemple, à l'équipement obligatoire dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés, la création d'un véritable droit à la prise en habitat collectif, la possibilité de recharger gratuitement sur son lieu de travail, la division par plus de deux du coût de raccordement des équipements de recharge,...
- Le développement des **véhicules au gaz**, en priorité pour les poids lourds, avec notamment la possibilité de raccorder des stations d'avitaillement au réseau de transport de gaz et la mise en place d'un dispositif de soutien au biogaz non injecté dans les réseaux pour un usage local pour la mobilité.
- Le soutien à **l'acquisition des véhicules propres**, avec le bonus pour les voitures électriques et hydrogène neuves et le sur-amortissement pour les poids-lourds aux gaz, hydrogène ou électrique.

- Des objectifs de transition du **parc automobile professionnel**, qui portent sur les flottes publiques, les flottes d'entreprises, et les flottes de taxi et de VTC.
- Des mesures concrètes pour encourager les **changements de comportement** grâce, par exemple, à l'obligation d'accompagner toute publicité pour des véhicules terrestres à moteur par un message promotionnel encourageant l'usage des mobilités actives ou partagées.
- Des déplacements domicile-travail plus propres et au cœur du **dialogue social** puisque la question des déplacements des travailleurs sera désormais inscrite comme un des thèmes des négociations obligatoires à mener dans les entreprises de plus de 50 salariés.
- La création du **forfait mobilité durable**, en remplacement de l'indemnité kilométrique vélo, permettant de financer jusqu'à 400€ par an pour aller au travail en covoiturage ou en vélo. Ce forfait étant cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun (la prise en charge de l'abonnement de transport en commun restant dé plafonnée).
- Des **zones à faibles émissions mobilité** (ZFE-m) pour limiter la circulation aux véhicules les moins polluants afin de favoriser un air plus respirable. En région Auvergne-Rhône-Alpes, quatre agglomérations (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand) ont approuvé la création d'une Zone à Faibles Émissions de Mobilité (ZFE-m). Au 1er juillet 2023, 40 communes en région sont donc couvertes en partie ou totalement par le périmètre d'une ZFE-m.
- Des restrictions de circulation lors des **pics de pollution** qui pourront être prises de façon automatique par les préfets.

En outre, plusieurs mesures de **soutien financier** existent pour favoriser les mobilités décarbonées, par exemple les mesures du Fonds Vert « Développement du covoiturage » et « Développement des mobilités durables en zones rurales », l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) porté par l'ADEME, l'AMI Montagne Mobilité porté par l'ANCT.

D'autres actions structurantes sont toutefois nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de GES :

- La réduction de l'impact de la voiture individuelle sur les émissions, avec notamment :

- la réduction du nombre de kilomètres parcourus par voiture grâce au report modal et à la réduction des déplacements à la source (dont développement du télétravail...);
- la réduction de l'impact GES de la voiture individuelle grâce au **verdissement** des motorisations et aux gains d'efficacité énergétique.

- La décarbonation du transport de marchandises, avec notamment :

- la réduction du **nombre de kilomètres parcourus** par les marchandises grâce à l'optimisation de la **chaîne logistique** et à la montée en puissance du circuit court ;
- la **réduction de la demande** de marchandises ;
- la réduction de l'impact GES grâce au **verdissement** des motorisations, aux gains d'efficacité énergétique ainsi qu'à la massification et l'utilisation du fret ferroviaire.

Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Huit leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation concernant le secteur des transports au niveau régional, avec des objectifs de réduction de gaz à effets de serre qui y sont associés :

Dans le domaine du transport de marchandises :

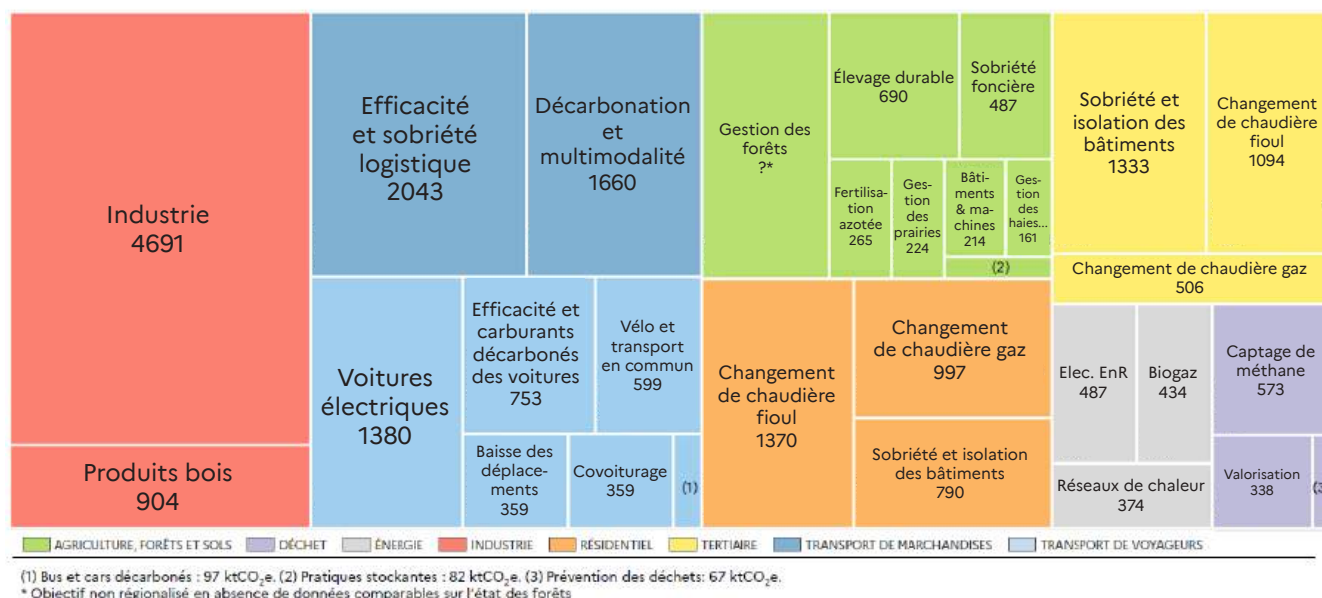
- l'efficacité et la sobriété logistique (- 2 043 kt éq. CO₂) ;
- la décarbonation et la multimodalité (- 1 660 kt éq. CO₂).

Dans le domaine du transport de voyageurs :

- les voitures électriques (- 1380 kt éq. CO₂) ;
- l'efficacité et les carburants décarbonés des voitures (- 753 kt éq. CO₂) ;
- le vélo et les transports en commun (- 599 kt éq. CO₂) ;
- la baisse des déplacements (- 359 kt éq. CO₂) ;
- le covoiturage (- 359 kt éq. CO₂).
- la décarbonation des bus et des cars (- 97 kt éq. CO₂)



Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en Kt éq. CO₂ économisés entre 2019 et 2030



Source : SGPE 2024

4 défis ont été identifiés pour le secteur des transports en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au secteur :

Transports et mobilités

- Optimiser et réduire les déplacements à la source

- 10 % d'ici 2030
- Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires
- Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

15 % de véhicules électriques légers en 2030
- Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

- 10 % de transport routier de marchandises en 2030

Retour des collectivités sur ces leviers

Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants sur plusieurs sujets, notamment :

Sur les véhicules électriques :

- Les collectivités s'estiment le plus en avance sur le levier de l'électrification de leurs flottes de véhicules (particulièrement les conseils départementaux) et le développement et l'exploitation de bornes de recharge en voirie. Pour les autres actions identifiées (voies réservées, tarification différenciée, communication, aides financières, zones à faible émission - ZFE), la traduction concrète par les collectivités est jugée comme encore faiblement efficace. Sans surprise, les collectivités urbaines et intermédiaires se perçoivent plus en avance que les collectivités rurales en matière de véhicules électriques.

Sur les bus et cars décarbonés :

- S'agissant de l'électrification des flottes de bus et cars, les conseils départementaux et EPCI estiment le levier moyennement actionné et les communes encore plus faiblement. La mise en place des ZFE, perçue comme moins pertinente, recueille des niveaux de mise en œuvre assez bas. Le levier décarbonation des bus et des cars est considéré comme presque partiellement mis en œuvre par les collectivités. Les appréciations apparaissent structurellement hétérogènes avec des acteurs urbains plus avancés.

Sur la réduction des déplacements :

- Beaucoup d'actions sont considérées comme déjà enclenchées de manière significative, en particulier avec la réduction et le verdissement des déplacements domicile-travail, le développement de cheminements piétons de qualité ou bien la maîtrise des constructions et du foncier par les documents d'urbanisme. La généralisation du stationnement payant rencontre quant à elle un moindre niveau de mobilisation.

Sur le covoiturage :

- La mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage, etc...) apparaît comme l'action la plus aboutie avec encore des marges de progrès possibles. La mise en œuvre des mesures d'acculturation et de communication sont aussi efficaces, notamment pour les conseils départementaux et communautés de communes. Enfin, et pour les mêmes acteurs, le covoiturage interne à la collectivité rencontre aussi un déploiement considéré comme significatif.

Sur le vélo :

- La réalisation d'infrastructures de stationnement et de pistes cyclables, les actions d'acculturation et de

communication autour de la pratique du vélo et la mise en place de services de prêt ou location sont jugées comme bien mises en œuvre, en particulier par les intercommunalités. En revanche, les aides à l'achat et le soutien à la filière vente/réparation restent à approfondir et peuvent encore progresser.

Sur les transports en commun :

- Les collectivités, en particulier les plus urbaines et intermédiaires, considèrent que l'ensemble des leviers a bien été activé. Portées par les intercommunalités, des mesures de développement de nouvelles offres, d'acculturation et de communication autour des transports en commun ont été largement mises en œuvre. De légèrement moindres amplitudes, des travaux d'aménagements urbains et des actions sur la tarification sont menés par les mêmes acteurs.

Sur l'efficacité des véhicules et les carburants décarbonés :

- La seule action identifiée pour le diagnostic était relative au développement ou au soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs hydrogène, GNV.... Les communes dans leur ensemble se sentent moins concernées par la déclinaison de ce levier contrairement aux EPCI et encore plus aux conseils départementaux qui lui attribuent la note maximale de mise en œuvre.

Sur le fret décarboné et la multimodalité :

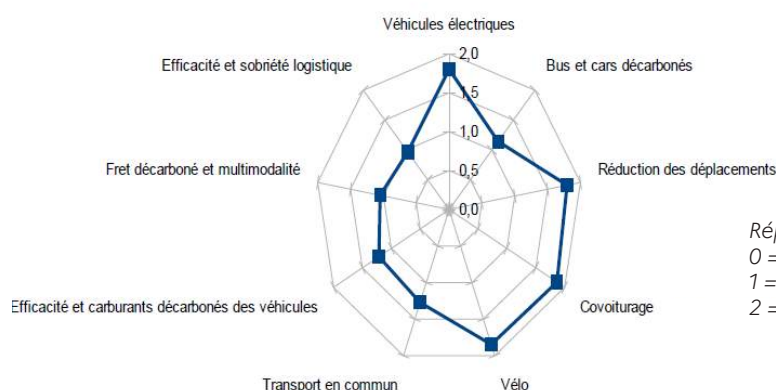
- Les communes, en particulier rurales, s'estiment moins en capacité d'agir sur le sujet et évaluent leurs initiatives à faible niveau d'efficacité. Les conseils départementaux mettent en avant un bon recours à l'intégration dans les marchés publics des clauses incitatives pour une logistique durable. Les intercommunalités soulignent des efforts au travers d'engagements pour développer ou soutenir des infrastructures de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs, contribuer au financement de projets incitant à la multimodalité ou mobiliser du foncier en faveur de la création de plates-formes multimodales.

Sur l'efficacité et la sobriété logistique :

- S'agissant du transport de marchandises, les actions mises en œuvre par les collectivités apparaissent pour l'instant plutôt faibles ou moyennes. Les plus concernées sont les urbaines, qui se positionnent dans un rôle de facilitatrice avec des actions de recensement, de planification et d'adaptation des aires de livraison au contexte local ou bien de communication et de sensibilisation à l'impact environnemental. Des mesures d'animation et de dialogue sur la mutualisation de la logistique, de numérisation et d'harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines sont aussi modérément engagées.



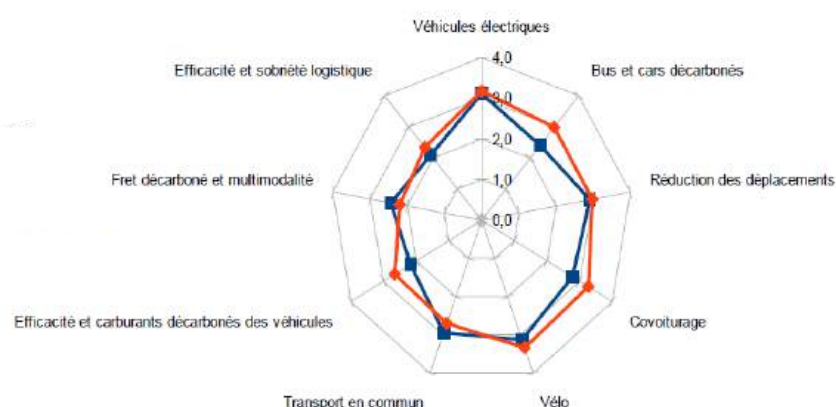
Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective



— L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

— L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 2024

Extrait d'actions en cours menées par des collectivités (sur la base de 630 réponses) :

- Prolongement sur le territoire des lignes de transports des EPCI voisins, EPCI – Ain ;
- Élaboration du schéma départemental d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, EPCI - Ain ;
- Mise en place du schéma directeur du vélo, EPCI - Ain ;
- Forfait mobilité durable et mise en place du télétravail (1 jour minimum par semaine), EPCI - Drôme ;
- Service de location longue durée de vélo à assistance électrique 2024, EPCI - Ardèche ;
- Électrification progressive de la flotte, EPCI - Haute-Savoie.

Extrait d'actions planifiées par des collectivités :

- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable programmé budgétairement jusqu'en 2030 avec 10 millions d'euros d'investissement, EPCI – Savoie ;
- Projet de création d'outils de mise en relation des agents pour faciliter le covoiturage entre collègues, Département Savoie ;
- Projet d'amélioration des lignes de bus existantes en partenariat avec la Région, EPCI- Puy-de-Dôme ;
- Poursuite de l'électrification de la flotte, EPCI – Ardèche ;
- Développement d'une offre de location VAE moyenne et longue durée (étude de mobilité réalisée en 2023), EPCI – Ain.

Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

- 10 % d'ici 2030

ACTION

AMÉNAGER LA VILLE EN COHÉRENCE AVEC LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

ADOSSER DES PLANS DE MOBILITÉ À 50 % DES PLUi MIS EN PLACE D'ICI 2030

Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales
- Collectivités territoriales

Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- État (Préfectures, directions départementales des territoires)
- SNCF

Mise en œuvre

Action à engager



2024-2030

Impact

Faisabilité

Description



Améliorer la cohérence entre urbanisme et transport pour limiter l'étalement urbain et revitaliser les centres-villes



Identifier et répondre aux besoins de mobilité des citoyens, y compris dans les territoires ruraux



S'engager dans la rénovation des infrastructures existantes de transport (hors routier)



Fixer des objectifs et des règles visant à favoriser l'implantation des activités aux abords des infrastructures de transport



Inscrire dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) un objectif d'urbanisme de limitation des déplacements et mener les actions requises

Indicateurs de suivi



- Nombre de plans locaux d'urbanisme intercommunaux adossés d'un plan de mobilité
- Indicateurs issus des enquêtes ménages déplacements

Conditions de succès

- Mettre en place une gouvernance adaptée entre collectivités et AOM locales
- Déployer une approche intégrée, intersectorielle et transversale de la planification urbaine et des transports pour favoriser la cohérence des politiques
- Faire participer, concerter et impliquer les citoyens
- Accompagner techniquement et financièrement les collectivités

Besoins pour accélérer

- Évolutions réglementaires incitatives
- Moyens financiers et en ingénierie

Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 - 10 % d'ici 2030

ACTION

CRÉER DES PÔLES DE SERVICE DE PROXIMITÉ (COMMERCES, ADMINISTRATION, SANTÉ, CULTURE)

 ENVIRON 50 % DES NOUVEAUX PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Pilotes

- Collectivités territoriales
- Gestionnaires de transport

Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- État (Préfectures, directions départementales des territoires)

Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Identifier les pôles de service de proximité et les pôles multimodaux existants, les améliorer et les optimiser



Vérifier la cohérence et les nouveaux besoins et créer de nouveaux pôles multimodaux adaptés

Indicateurs de suivi



- Évolution annuelle du nombre de pôles de service de proximité
- Évolution annuelle du nombre de pôles multimodaux

Conditions de succès

- Associer les entreprises
- Faire preuve de volontarisme politique
- Engager des concertations avec les citoyens pour identifier les besoins

Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Communication sur les déplacements évités

Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

- 10 % d'ici 2030

ACTION

PROPOSER UNE TARIFICATION INCITATIVE POUR LES DÉPLACEMENTS COLLECTIFS POUR FAVORISER LE REPORT MODAL

Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Conseil régional

Contributeurs

- Exploitants de services de transport
- État

Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024 : sensibilisation
2027-2030 : évolution de la tarification

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Proposer une tarification des transports en commun compétitive relativement à l'usage de l'automobile



Moduler les tarifs des transports en commun en fonction du jour de la semaine (week-ends)



Sensibiliser les usagers au coût réel et complet de l'usage de la voiture (financier et environnemental)

Indicateurs de suivi



- Taux de fréquentation des transports en commun (enquête auprès des usagers)

Conditions de succès

- Impliquer les citoyens, les associations et les collectivités
- Impliquer les entreprises (ex : versement mobilité)
- Réduire la complexité administrative (ex : coordination entre les différents modes et systèmes de paiements)

Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Sensibilisation du grand public
- Innovations (ex : système de paiement dématérialisé)

Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source



- 10 % d'ici 2030

ACTION

PROMOUVOIR ACTIVEMENT LE TÉLÉTRAVAIL ET LA FLEXIBILITÉ



ATTEINDRE UN TAUX DE 20 % DE JOURS TÉLÉTRAVAILLÉS

Pilotes

- Ensemble des employeurs publics et privés

Contributeurs

- ADEME
- INSEE
- Organisations syndicales et patronales

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024

Impact ★☆☆

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Inciter les organisations publiques et privées à favoriser le télétravail



Développer des espaces de coworking et hubs de télétravail sur les territoires urbains et ruraux



Mettre à disposition des locaux laissés vacants grâce au télétravail

Indicateurs de suivi



- Indicateurs de la pratique du télétravail INSEE (ex : % de salariés télétravaillant x jours par semaine)

Conditions de succès

- Convaincre les directions et les services RH des entreprises et des organisations publiques

Besoins pour accélérer

- Communication sur les gains associés

Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

- 10 % d'ici 2030

ACTION

FAVORISER UN TOURISME LOCAL DÉCARBONÉ

Pilotes

- Collectivités territoriales
- Entreprises privées

Contributeurs

- ADEME
- État
- UNESCO

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Valoriser les destinations locales (sites culturels, historiques et naturels, politique des sites classés, opération grand site de France...)



Développer des campagnes de marketing mettant en valeur la diversité des destinations locales



Soutenir l'industrie du tourisme local



Sensibiliser le public aux avantages du tourisme local en termes de réduction des émissions de carbone et de soutien à l'économie locale

Indicateurs de suivi



- Indicateurs sur les week-end issus des enquêtes ménages déplacements

Conditions de succès

- Inciter via la publicité
- Mettre en place une tarification avantageuse
- Proposer une offre de transport simple et adaptée

Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Communication locale
- Engagement local des citoyens

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

POURUIVRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES

Pilotes

- Gestionnaires d'infrastructures et d'équipements

Contributeurs

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Collectivités territoriales
- État

Mise en œuvre

Action à engager



2024-2030 : régénération, modernisation et développement
> 2030 (horizon 2035) : programmation

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Maintenir, renforcer et prioriser la programmation financière (Contrat de Plan État Région, Agence de financement des infrastructures de transport)



Anticiper et maîtriser les évolutions des infrastructures de transport face aux changements climatiques



Poursuivre les objectifs de développement de la capacité et s'adapter à la demande

Indicateurs de suivi



- Montants investis dans la programmation financière annuelle
- Montants investis pour la maintenance
- Montants investis pour la modernisation

Conditions de succès

- Pérenniser les ressources financières au niveau national et pour chaque territoire
- Mettre en place des investissements adaptés à l'évolution de la demande
- Mener de front les besoins en régénération, modernisation et développement du réseau

Besoins pour accélérer

- Moyens financiers, en ingénierie et humains

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS POUR FAVORISER LE COVOITURAGE ET L'AUTOPARTAGE



100 % DES EPCI

Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité locales (AOM)
- Collectivités territoriales
- Conseil régional
- État

Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Communes
- Départements
- État

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre à disposition des infrastructures adaptées :

- plateforme de covoiturage pour proposer un trajet ou trouver un covoitreur
- voies de covoiturage réservées
- points de rencontre pour faciliter la multimodalité avec stationnement vélo, ...



Communiquer positivement à travers tous les médias pour démystifier le report modal et le rendre plus accessible

Indicateurs de suivi



- Nombre d'aires de covoiturage et de points d'arrêt
- Linéaire de lignes de covoiturage (km)

Conditions de succès

- Connaître les besoins des usagers pour proposer les services adaptés
- Mettre en place une offre attractive (nombre de trajet, amplitude horaire) en s'appuyant sur le secteur privé et leurs besoins pour la mobilité des salariés
- Mettre en avant et favoriser l'avantage économique du covoiturage
- Consolider les avantages du covoiturage, notamment le gain de temps lié à la circulation sur les voies réservées

Besoins pour accélérer

- Moyens financiers et en ingénierie, notamment pour les petites collectivités
- Communication

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

VALORISER LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX EXISTANTS ET CRÉER DE NOUVEAUX PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ DURABLE ET FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS URBAINS.



15 PÔLES CONCERNÉS D'ICI 2030

Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Collectivités territoriales
- Conseil régional
- État
- Gestionnaires des gares

Contributeurs

- Conseils départementaux

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2030 :

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Déployer des consignes à vélo avec une tarification adaptée pour les abonnés et une signalisation simple



Localiser les parking relais à proximité des transports en commun, des gares routières et ferroviaires



Sécuriser les accès piétons à l'intérieur des pôles d'échanges multimodaux

Indicateurs de suivi



- Nombre de places de parking et de consignes vélo par gare
- Nombre de pôles d'échange multimodaux créés

Conditions de succès

- Disposer de ressources foncières et de financières
- S'assurer du réalisme de l'emplacement du parking relais (ex: si impossibilité d'implantation en proximité de gares, s'assurer de la desserte en transports collectifs du parking relais)
- Mener une étude de dimensionnement des flux de la gare, pour dimensionner les parkings
- Sécuriser les zones des pôles d'échange multimodaux

Besoins pour accélérer

- Planification
- Plan de priorisation des gares du territoire
- Recherche de ressources foncières et financières

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

CRÉER DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES ET PIÉTONNES POUR PROMOUVOIR LES MODES DE TRANSPORTS ACTIFS



400 KM PAR AN

Pilotes

- Collectivités territoriales

Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Exploitants routiers
- État

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



S'assurer d'un report modal vers les modes actifs, en particulier pour les déplacements inférieurs à 5 km pour lesquels la voiture représente toujours 62 % des déplacements en région



Lever les freins à l'usage du vélo en développement encore davantage les infrastructures cyclables

Indicateurs de suivi



- Linéaire d'aménagement cyclable réalisé (km)

Conditions de succès

- Faire preuve de volontarisme politique
- Consulter et concerter notamment avec les associations d'usagers pour une conception adaptée aux besoins, notamment en termes de sécurité
- Intégrer les autres modes de transports
- Compléter par une offre de vélos partagés et/ou un soutien à l'achat d'un vélo

Besoins pour accélérer

- Moyens financiers
- Moyens en ingénierie et humains, notamment au sein des collectivités territoriales

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

VALORISER ET DÉVELOPPER LA PLATEFORME NUMÉRIQUE OURA POUR PLANIFIER, RÉSERVER ET PAYER DES TRAJETS MULTIMODAUX



30% DE VOYAGES MULTIMODAUX EN 2030

Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Conseil régional
- Collectivités aménageuses
- Gestionnaires des gares

Contributeurs

- ADEME
- CEREMA

Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024 : promotion et information des offres de service existantes

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Organiser et coordonner l'intermodalité en travaillant notamment sur les correspondances, les cadences, les amplitudes, les services d'information et la tarification, pour simplifier les trajets multimodaux



Rendre les offres de transport lisibles pour les usagers

Indicateurs de suivi



- Nombre d'utilisateurs des plateformes numériques

Conditions de succès

- Anticiper des modes complémentaires et mettre en place une gouvernance adaptée
- Planifier l'aménagement urbain aux abords des réseaux structurants
- Limiter l'autosolisme en agissant sur le stationnement
- Promouvoir la facilité d'usage
- Garantir la fiabilité

Besoins pour accélérer

- Moyens financiers, en ingénierie et humains

Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules



15 % de véhicules électriques légers en 2030

ACTION

CONVERTIR LES VÉHICULES PROFESSIONNELS VERS L'ÉLECTRIQUE



80 % d'ICI 2030

Pilotes

- Collectivités territoriales
- Entreprises privées
- État

Contributeurs

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Constructeurs automobiles
- État
- Organisations patronales

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Convertir progressivement la flotte de véhicules professionnels vers l'électrique



Sensibiliser et expliquer les obligations des entreprises et des administrations sur leur flotte de véhicules pour garantir une augmentation du pourcentage de véhicules « propres »



S'appuyer sur les avantages fiscaux et les aides financières pour accélérer la conversion des flottes

Indicateurs de suivi



- Parc de véhicules électriques

Conditions de succès

- Prime à la conversion avantageuse
- Offre des constructeurs adaptés aux besoins
- Avantages fiscaux et réglementation avantageuse

Besoins pour accélérer

- Évolution réglementaire
- Soutien financier
- Évolution technologique

Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

 15 % de véhicules électriques légers en 2030

ACTION

CONVERTIR LES FLOTTES DE CARS VERS DES MOTORISATIONS ALTERNATIVES AU DIESEL

 30 % d'ici 2030

Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Conseil régional

Contributeurs

- Filières énergétiques (opérateurs de stations, énergéticiens)
- Filières véhicules (constructeurs, concessionnaires)
- Opérateurs de transport et fédérations
- Transformateurs des motorisations

Mise en œuvre

Action à renforcer



Dès 2024 : pour les solutions matures
Moyen terme et progressivité à 2030 : pour les solutions à venir

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Accélérer le déploiement des motorisations alternatives au diesel, via les solutions matures et accessibles ou en voie de le devenir (ex : bioGNV et biocarburants) et les solutions en cours de développement (ex : électrique et hydrogène).



Renforcer au sein des Autorités Organisatrices de la Mobilité les critères environnementaux, imposer des véhicules propres dans les appels d'offre, et intégrer des véhicules rétrofités aux côtés des solutions neuves



Etablir des conditions de délégation de service public compatibles avec l'exploitation de véhicules alternatifs (indexation des prix d'énergie, durée)

Indicateurs de suivi



- Taux de motorisations alternatives en circulation pour les cars

Conditions de succès

- Sensibiliser les AOM et les transporteurs sur ces solutions alternatives et les coûts total de possession (TCO) actualisés
- Donner de la visibilité sur le long terme
- Indexer les contrats sur les prix d'énergie dans leur usage mobilité et carburant
- Rehausser la valeur des notes environnementales dans les appels d'offre
- Donner un intérêt pour les financeurs à soutenir des solutions rétrofitées

Besoins pour accélérer

- Aides sur les surcoûts des véhicules
- Développement de stations d'avitaillement multi-énergie

Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules



15 % de véhicules électriques légers en 2030

ACTION

INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



50 000 D'ICI 2030

Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) (planification)
- Collectivités (mise à disposition de l'espace public)
- Installateurs et bailleurs (déploiement)
- Enedis et syndicat d'électricité (raccordement)

Contributeurs

- Acteurs de l'immobilier (Syndicats)
- Syndicats ayant compétences en matière de déploiement Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Déployer des bornes de recharge pour répondre aux besoins actuels et anticiper l'augmentation du nombre de véhicules électriques, en prenant en compte tous les cas d'usage (à domicile, dans les entreprises, accessibles au public) et tous les types de bornes (charge normale, rapide...)



Atteindre 100 % des parkings de bâtiments publics équipés avec des Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) en 2030



Imposer un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés



Atteindre 100 % des aires de repos sur le réseau national équipées de bornes de recharge électrique



Articuler le déploiement des bornes avec le Schéma Directeur IRVE pour retenir les bonnes puissances



Lever l'anxiété de potentiels acquéreurs de véhicules électriques

Indicateurs de suivi



- Nombre de points de recharge

Conditions de succès

- Disposer de foncier (notamment sur les aires de service)
- Fédérer le tissu industriel et les moyens humains (pour la réalisation)
- Anticiper les besoins et les financements pour les infrastructures structurantes (par exemple les postes sources)
- Orienter le déploiement vers les zones à plus forts besoins
- Simplifier l'accès aux aides (par exemple : ADVENIR)
- Mettre à disposition d'outils d'aide au raccordement (planification)

Besoins pour accélérer

- Soutien financier et en ingénierie

Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules



15 % de véhicules électriques légers en 2030

ACTION

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ÉDUCATIFS POUR ACCÉLÉRER L'ADOPTION DES SOLUTIONS DE TRANSPORT DURABLE DANS LES COLLECTIVITÉS, LES ENTREPRISES ET PAR LE GRAND PUBLIC

10 D'ICI 2030

Pilotes

- AVERE AURA

Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Enedis
- GRDF
- Universités

Mise en œuvre

Action à renforcer



Dès 2024 : poursuivre et diffuser le programme collectivités

Dès 2025 : volet entreprises

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Former et sensibiliser les collectivités, en s'appuyant sur le programme CEE « Advenir formation »



Former et sensibiliser les entreprises à convertir leur flotte et installer des bornes de recharge pour leurs salariés en mettant en place un programme dédié pour les entreprises en région



Former et sensibiliser le grand public

Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation du grand public

Conditions de succès

- Communiquer pour les collectivités à l'AVERE AURA pour organiser les sessions de formation
- Convaincre les entreprises de leur rôle et de l'intérêt de la démarche, dans le cadre de leur politique Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Mandater l'AVERE AURA pour déployer le programme à destination des entreprises
- Mettre en place un programme facilement duplicable dans d'autres régions

Besoins pour accélérer

- Définition pour les entreprises d'un format et d'une source de financement

Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial



- 10 % de transport routier de marchandises en 2030

ACTION

OPTIMISER STRATÉGIQUEMENT LE FONCIER ÉCONOMIQUE À PROXIMITÉ DES VOIES NAVIGABLES ET FERRÉES

Pilotes

- Conseil régional
- Compagnie nationale du Rhône
- EPCI
Etablissements Publics Fonciers (EPF)
- Gestionnaire de foncier économique
- Sociétés Publiques Locales (SPL)

Contributeurs

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- CNR et autres gestionnaires parapublics
- État

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mobiliser plus efficacement le foncier à proximité des infrastructures de transport pour favoriser le report modal



Retenir une organisation territoriale cohérente :

- Densification et accessibilité réseau ferré et fluvial
- Recyclage ou reconversion des friches
- A proximité des centres de production (ZI) et des centres de consommation (villes)



Traduire les ambitions dans documents de planification en le rendant le plus prescriptif possible via les documents d'urbanisme



Structurer les outils de mobilisation des fonciers (EPF, SPL, Opération d'intérêt national) : acquisition, aménagement, en considérant les questions de la domanialité « publique » et de la propriété foncière

Indicateurs de suivi



- Part des documents d'urbanisme réellement prescriptifs en la matière
- Part des zones industrielles (ZI) desservies par le fer et/ou fleuve

Conditions de succès

- Aligner les politiques publiques afin de mettre en place une gouvernance cohérente et efficace

Besoins pour accélérer

- Soutien financier pour :
 - l'acquisition et la sécurisation foncière
 - les coûts de dépollution, notamment sur les friches
- Support en ingénierie : qualification du foncier accessible et accompagnement des collectivités

Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial



- 10 % de transport routier de marchandises en 2030

ACTION

INCORPORER DES CRITÈRES POUR UNE LOGISTIQUE DURABLE



100 % DES MARCHÉS PUBLICS D'ICI 2030

Pilotes

- État

Contributeurs

- Tous les acheteurs publics

Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Rédiger des clauses incitatives type pour les marchés publics (en particulier pour les marchés d'infrastructure et de transport) afin de favoriser :

- l'utilisation d'alternatives au transport routier dès lors qu'une solution existe
- les circuits courts.



Formuler une recommandation pour pondérer les critères au juste niveau au regard des enjeux.



Créer une animation auprès des entreprises pour les aider à répondre à ces clauses et lever les difficultés et les freins

Indicateurs de suivi



- Part des marchés incluant cette clause

Conditions de succès

- Accepter d'éventuels surcoûts pour des raisons environnementales
- Augmenter la pondération de ce critère afin d'orienter le choix de l'offre mieux disante
- Évaluer et suivre régulièrement pour mesurer l'impact et l'efficacité des clauses

Besoins pour accélérer

- Vérification de la validité juridique d'une clause type pour les marchés publics

Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial



- 10 % de transport routier de marchandises en 2030

ACTION

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS



COUVRIR 100 % DES MODES DE TRANSPORT ET 100 % DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Pilotes

- État
- Chambres de commerce et d'industrie (CCI)
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Contributeurs

- Acteurs de la chaîne logistique

Mise en œuvre

Action à engager



2024-2025 :
préfiguration

2025-2026 :
premiers travaux

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place un observatoire des transports, issu d'un partenariat renforcé entre sphères publique et privées, afin de collecter des données (en offrant une garantie de préservation du secret économique), étudier finement le secteur et identifier des stratégies de massification



Produire des études en lien avec le secteur



Offrir un lieu d'échange sur les bonnes pratiques et d'informations sur la réglementation

Indicateurs de suivi



- Nombre de publications et études de l'observatoire
- Indicateurs issus de l'observatoire

Conditions de succès

- Disposer rapidement des accords pour fournir les données nécessaires
- Impliquer massivement les acteurs
- Disposer d'un accord pour fournir les données nécessaires

Besoins pour accélérer

- Moyens financiers, en ingénierie et humains
- Fiabilisation d'un contrat « secret statistique »

Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial



- 10 % de transport routier de marchandises en 2030

ACTION

DIGITALISER ET ANALYSER LES FLUX DE MARCHANDISES POUR PROMOUVOIR ACTIVEMENT LE REPORT MODAL ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES TRANSPORTS

90 % DES PRINCIPALES ROUTES LOGISTIQUES D'ICI 2030

Pilotes

- Commissaires de transport
- Compagnie nationale du Rhône
- Douanes
- État
- Gestionnaires de ports
Grand Port Maritime de Marseille
Marseille Gyptis International (MGI)
- Medlink Ports
- Ports de Sète et de Toulon
- Transitaires

Contributeurs

- Tous les acteurs de la chaîne logistique

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 :
développement
Mi-2025 :
livraison

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place sur les ports de l'axe MeRS une plateforme informatique qui optimise, gère et automatise les processus logistiques et administratifs au sein des communautés portuaires (« Ports Community System » - PCS)



Décliner le « Ports Community System » (PCS) sur le conteneur, sur le vrac, voire le colis exceptionnel



Mettre en place un outil de pilotage de la chaîne logistique (ex : le Ci5 de Marseille Gyptis International)

Indicateurs de suivi



- Indicateurs de performance d'axes « commerciaux »

Conditions de succès

- Impliquer les acteurs dans les comités de pilotage et garantir un jeu du collectif
- Faire s'engager tous les acteurs de la chaîne logistique : armateurs, autorités portuaires, manutentionnaires, transporteurs, commissionnaires transitaires, chargeurs

Besoins pour accélérer

- Démonstration de la faisabilité du modèle économique de vente de la solution pour une adoption massive à partir de la mi-2025
- Mise en place d'un financement à long terme

Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial



- 10 % de transport routier de marchandises en 2030

ACTION



ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS DES PRATIQUES LOGISTIQUES DURABLES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



SENSIBILISER 100 ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS D'ICI 2030



ORGANISER 10 SESSIONS DE FORMATION D'ICI 2030

Pilotes

- Branches professionnelles
- Chambres de commerce et d'industrie (CCI)
- Collectivités territoriales (financements)
- Établissements publics d'aménagement (financements)
- Établissement public industriel et commercial (financements)
- Organismes de formation Medlink Ports

Contributeurs

- Tous les acteurs de la chaîne logistique

Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2025

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Former les directions des grands groupes aux obligations Responsabilité Sociale des Entreprises et à la directive européenne sur les rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD)



Former les écoles de transport et les centres de formation continue sur le report modal fluvial et ferroviaire

Indicateurs de suivi



- Nombre de structures formées
- Nombre d'écoles et de centre de formations formés



Conditions de succès

- Créer et diffuser la formation
- Impliquer les acteurs de la logistique
- Suivi et retours d'expériences

Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Ingénierie pédagogique (multicompetences et logistique globale, CSRD/RSE)



Bâtiment

ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL



Contexte

A l'échelle nationale

En 2019, au niveau national, le secteur du bâtiment a émis 153 Mt éq. CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment (de l'extraction des matériaux jusqu'à la gestion des déchets).

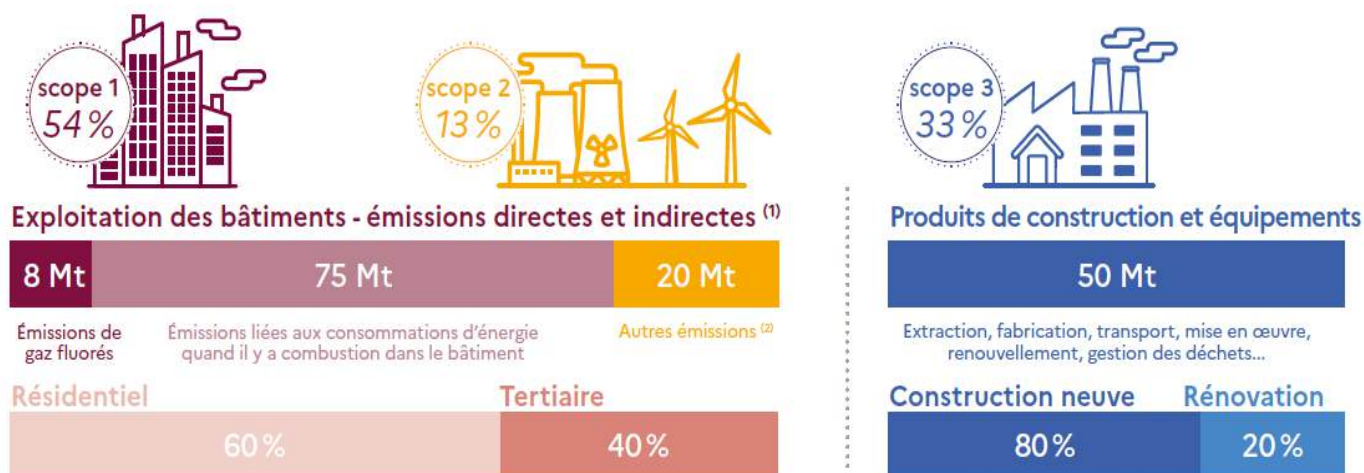
Les 2/3 des émissions proviennent de l'exploitation des bâtiments (103 Mt éq. CO₂), dont le parc résidentiel (60%) puis le parc tertiaire (40%).



Le secteur du bâtiment représente 25% de l'empreinte carbone annuelle de la France.



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DE LA CHAÎNE DE VALEUR BÂTIMENT (ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2019)



Source : Synthèse - Feuille de route de décarbonation de la filière bâtiment (janvier 2023)

A l'échelle régionale



Le secteur du bâtiment est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre de la région.

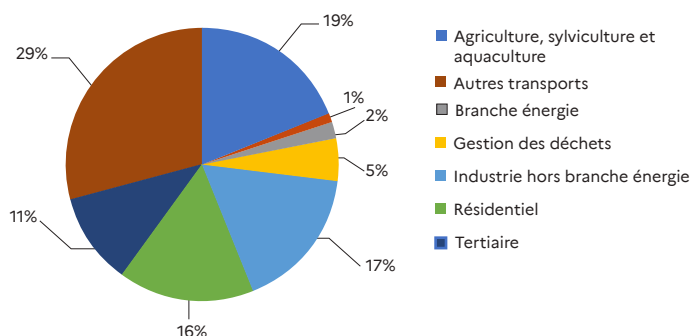


En phase d'exploitation (hors phase de construction et de gestion de déchets), le secteur du bâtiment a émis 13 Mt éq. CO₂ en 2022, dont 10 Mtéq en émissions directes.

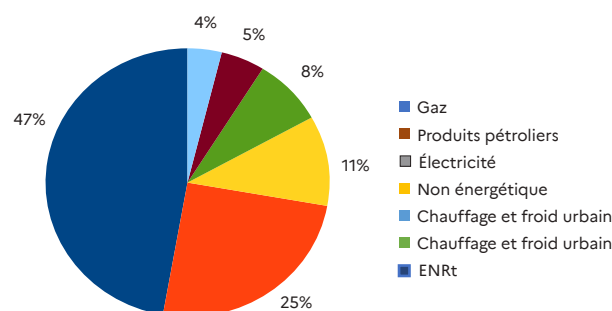
Cela représente 27% des émissions régionales (16% sont émises par le parc résidentiel et 11% par le parc tertiaire)¹.

72 % des sources d'émissions de GES des bâtiments résidentiels et tertiaires sont d'origine fossile ; 47 % sont issues de gaz et 25 % de produits pétroliers.

Émissions de GES -AURA - 2022 - par secteur - 48.4 Mt éq. CO₂



Répartition des émissions de GES dans le bâtiment (résidentiel et tertiaire) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes – 2022

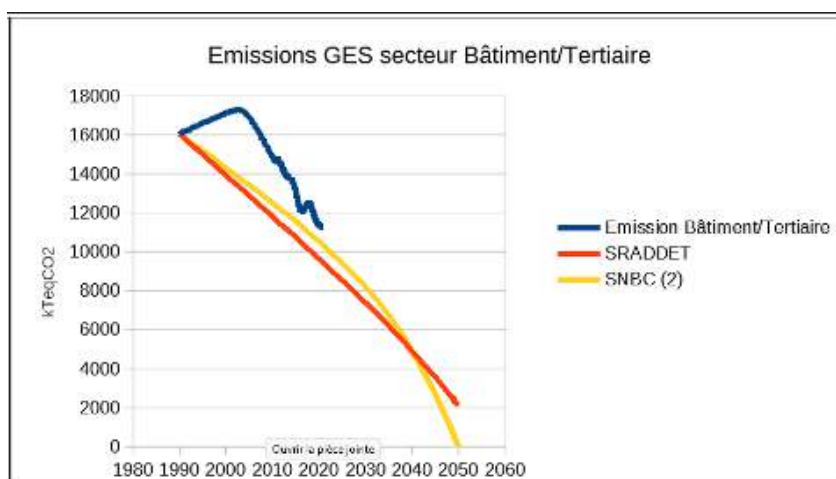
Chemin parcouru et restant à parcourir

Entre 1990 et 2022 en France, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des bâtiments ont diminué de 15 %. Or, la Stratégie Nationale Bas-Carbone 2019-2023, feuille de route de la France pour mener sa politique d'atténuation du changement climatique, prévoit :

- une réduction de 48 % des émissions du secteur des bâtiments à l'horizon 2030 par rapport à 2015 ;

- une décarbonation quasi-complète à l'horizon 2050 (scopes 1 et 2) ;
- une réduction d'environ 3,5 Mt éq. CO₂ / an sur la période 2019-2023.

En région, cela suppose aussi un effort d'accélération.



Source : Plan de décarbonation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (document de travail)

Des actions structurantes ont déjà été mises en place, telles que :

- le décret tertiaire du 23/07/2019, en application de la loi Elan : il définit des objectifs de réduction de consommation d'énergie aux propriétaires et exploitants de bâtiments tertiaires, avec l'ambition de réaliser 60% d'économie d'énergie sur le parc tertiaire d'ici 2050 (40 % d'ici 2030),
- la réglementation environnementale pour les constructions neuves (RE2020),
- les aides financières à la rénovation thermique des logements.

D'autres actions structurantes sont toutefois nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de GES :

- l'isolation globale performante des bâtiments, notamment les moins efficaces, pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES ;
- la poursuite des efforts de sobriété ;
- réduction de la consommation de produits pétroliers les plus polluants avec notamment la suppression de 75% des chaudières au fioul d'ici 2030 ; la baisse d'environ 20% de la part du gaz dans le chauffage et développement des pompes à chaleur, des réseaux

de chaleur urbain ou dans une moindre mesure de la biomasse ;

- l'exemplarité dans les démarches de rénovation et de construction ;
- la structuration complète d'une filière professionnelle de la rénovation.

Cependant, des freins sont à lever pour parcourir le chemin restant et atteindre les objectifs fixés, concernant :

- l'accès aux aides pour massifier la rénovation globale performante,
- la rénovation des bâtiments anciens patrimoniaux,
- la disponibilité de filières bas-carbone locales,
- la disponibilité d'entreprises formées, en capacité de faire,
- l'acculturation des maîtrises d'ouvrage aux techniques de construction à plus faible impact environnemental (via la frugalité, la conception des ouvrages, les matériaux utilisés,...) et à la sobriété.

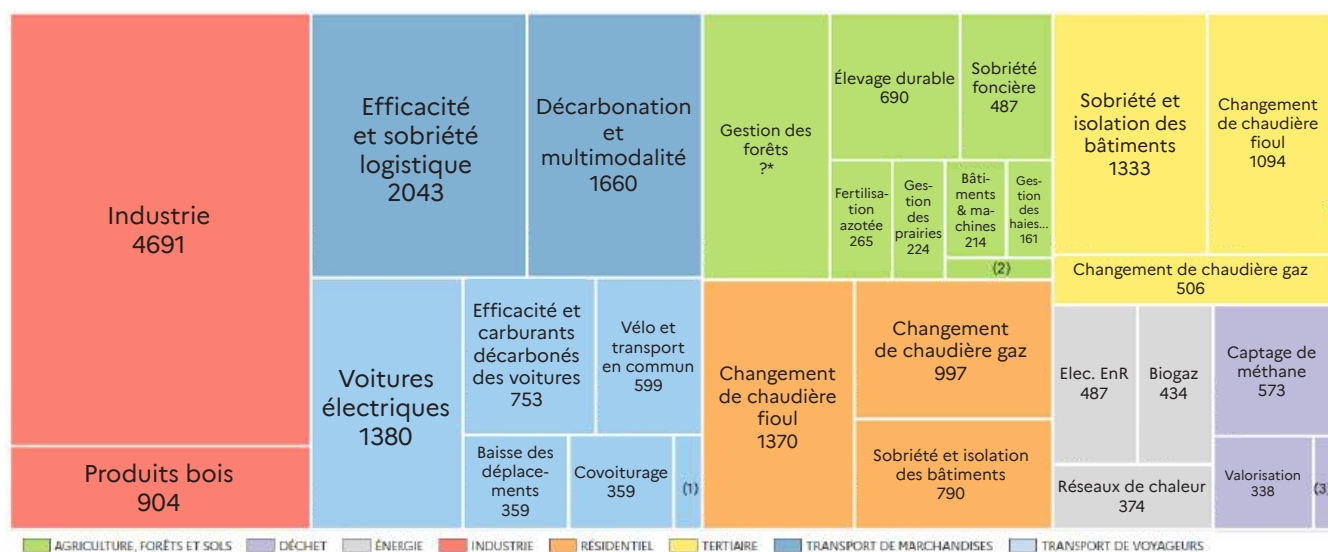


Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Six leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation concernant le secteur du

bâtiment. Des objectifs de réduction de gaz à effets de serre y sont associés au niveau régional.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en Kt éq. CO₂ économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 97 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 67 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Source : SGPE 2024



Dans le parc résidentiel :

- la sobriété et l'isolation des bâtiments (- 790 Mt éq. CO₂) ;
- le changement des chaudières à fioul (- 1370 Mt éq. CO₂) ;
- le changement des chaudières à gaz (- 997 Mt éq. CO₂).

Dans le parc tertiaire :

- la sobriété et l'isolation des bâtiments (- 1333 Mt éq. CO₂) ;
- le changement des chaudières à fioul (1 094 Mt éq. CO₂) ;
- le changement des chaudières à gaz (506 Mt éq. CO₂).

3 défis ont été identifiés pour le secteur du bâtiment en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au secteur.

Bâtiment

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

-  **80 000 logements rénovés par an**
-  **- 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019**

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire

-  **- 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019**

Construire et rénover avec **exemplarité**

Retour des collectivités sur ces leviers

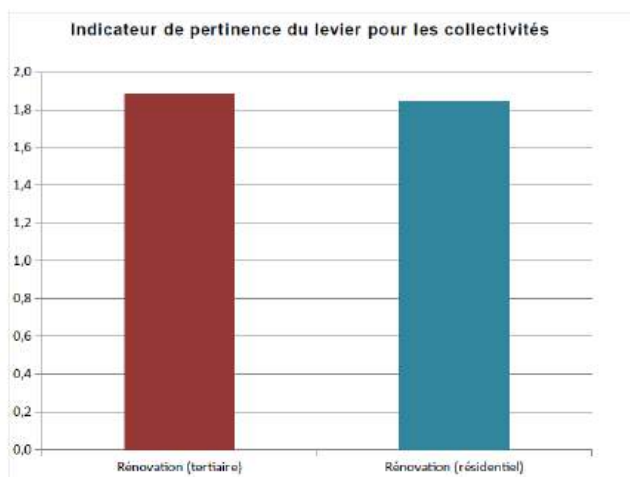
Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants, notamment sur la rénovation des parcs résidentiels et tertiaires.

Sur la rénovation du parc résidentiel :

- Les conseils départementaux et les EPCI estiment qu'ils sont quasiment au maximum de la mise en œuvre en ce qui concerne les mesures de communication et de sensibilisation aux dispositifs d'aide, action qu'ils jugent en outre particulièrement pertinente.
- Certaines actions sont jugées plutôt bien avancées, en particulier en ce qui concerne la mise en place de dispositifs d'aides locales à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales ou la structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation.
- A l'inverse, les actions de mutualisation des travaux sur les bâtiments d'un même quartier ou de soutien et d'accompagnement de la filière rénovation énergétique apparaissent comme encore peu ou moyennement développées, quelles que soient les collectivités.
- Enfin, ce sont les intercommunalités qui s'estiment le plus en avance sur la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité.

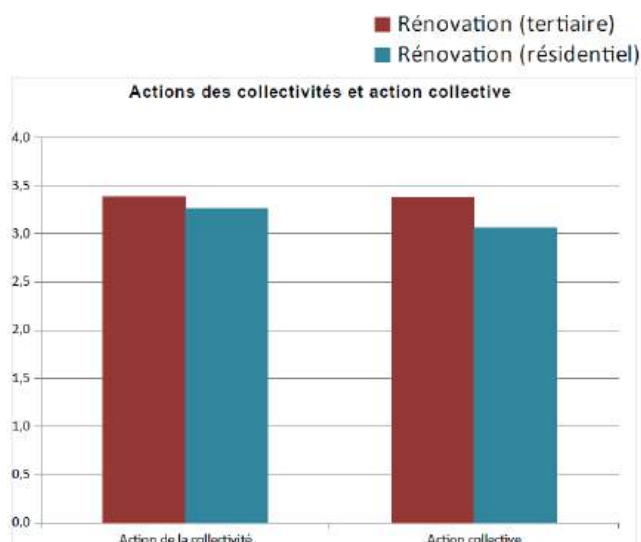
Sur la rénovation du parc tertiaire :

- Pour ce levier, ce sont les conseils départementaux qui estiment leurs actions les plus avancées en la matière, en particulier en ce qui concerne les mesures de communication et de sensibilisation ou dans le domaine de la gestion ou de la rénovation du parc de bâtiments publics.
- Globalement, l'ensemble des collectivités se déclare plutôt en avance en matière de mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics, action très pertinente selon les collectivités.
- En revanche, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'éco-conception et de sobriété foncière reste une action plus portée par les conseils départementaux que par les EPCI et les communes.
- Enfin, deux actions restent respectivement moins et encore peu mises en œuvre : le soutien et l'accompagnement de la filière rénovation énergétique et la mutualisation des travaux sur les bâtiments d'un même quartier.



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action



Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Source : DREAL 2024

**Extrait d'actions en cours menées par des collectivités (sur la base de 630 réponses) :**

- Étude de diagnostic menée sur tous les bâtiments publics qui a mené à la rénovation de plusieurs bâtiments, Commune de Haute-Loire ;
- Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée permettant un meilleur pilotage et des gains en matière de consommation énergétique, EPCI – Ardèche ;
- Mise en place d'outils de suivi de la consommation dans 56 bâtiments communaux ou communautaires, EPCI – Rhône ;
- Contrôle et programmation des températures dans les salles communales en fonction de l'occupation, Commune de la Loire.

Extrait d'actions planifiées par des collectivités :

- Mise en place prévue d'une formation des acteurs de l'urbanisme avec DOREMI, EPCI - Ardèche
- Construction d'une nouvelle crèche prévue en matériaux biosourcés, EPCI – Rhône ;
- Audits énergétiques en cours sur plusieurs bâtiments publics afin de planifier un plan de rénovation, EPCI – Savoie ;
- Création à venir d'un référentiel bâtiment durable pour renforcer la place de l'écoconception et des matériaux biosourcés dans les futures constructions , Département Savoie.

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

Défi



80 000 logements rénovés par an



- 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION

SENSIBILISER LES CONSEILLERS DES ESPACES CONSEIL - FRANCE RÉNOV' ET MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' SUR LE BON USAGE DU LOGEMENT AVANT ET APRÈS TRAVAUX POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES

Pilotes

- État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL))

Contributeurs

- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Collectivités territoriales
- Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR)
- Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 : 50 %
2025 : 75 %
2026 : 100 %

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

Description



Organiser un webinaire à l'attention des conseillers des Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR) et Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour les informer et les former au conseil aux ménages sur la sobriété d'utilisation du logement (en préalable aux travaux ou à la prise en main du logement après travaux).



Négocier un élément de rémunération supplémentaire pour identifier une mission spécifique de sensibilisation à la sobriété dans le pacte territorial ou le forfait MAR.



Mettre en place un outil de simulation des gains CO₂, de coût et de confort (été/hiver) suivant les actions mises en place.

Indicateurs de suivi



- Taux de conseillers touchés par l'action d'information

Conditions de succès

- Faire adhérer les conseillers
- Identifier un financement spécifique dans les pactes territoriaux et les missions d'accompagnateurs

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des accompagnateurs de la rénovation

Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

🎯 80 000 logements rénovés par an

🎯 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION

METTRE EN PLACE UN GUICHET GRATUIT DANS 100 % DES EPCI POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES SUR LES TRAVAUX ET MOBILISER LES AIDES

🎯 RÉNOVER 80 000 LOGEMENTS PAR AN

🎯 CHANGER 65 000 CHAUDIÈRES PAR AN

Pilotes

- Agence National de l'Habitat (ANAH)
- Collectivités territoriales
- État

Contributeurs

- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Entreprises du bâtiment
- Mon Accompagnateur Rénov'
- Espaces conseils France Rénov'

Mise en œuvre

Action à renforcer



2025-2027

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Contractualiser entre l'État et les différents échelons de collectivités des pactes territoriaux pour couvrir le territoire en espaces conseils « France Rénov' »



Proposer à chaque EPCI un accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation avec l'appui des professionnels

Indicateurs de suivi



- Nombre d'EPCI couvert par un guichet
- Couverture du territoire (%)
- Nombre et montants des aides MaPrimeRénov' sur la rénovation globale et le changement de chaudières
- Nombre de professionnels de l'accompagnement

Conditions de succès

- Bénéficier de moyens financiers à la hauteur pour financer les guichets et les aides Ma Prime Rénov'
- Recruter des professionnels en nombre suffisant

Besoins pour accélérer

- Maintien du financement dans le temps
- Stabilité du système d'aides

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

Défi

80 000 logements rénovés par an

- 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION

ENCOURAGER ET FACILITER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS OU PATRIMONIAUX ET PRENDRE EN COMPTE LEUR SPÉCIFICITÉ

Pilotes

- État (Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- Direction départementale des territoires du Cantal (DDT 15),
- Architecte-Conseil de la DREAL)

Contributeurs

- CEREMA
- Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR)
- Fédérations professionnelles
- OIKOS

Mise en œuvre

Action à engager



2024 : 50 %
2025 : 75 %
2026 : 100 %

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Offrir un cadre méthodologique sur la rénovation thermique du bâti ancien aux différents conseillers intervenant auprès des ménages en :

- Conduisant une étude spécifique sur le département du Cantal
- Valorisant des retours d'expériences des pratiques locales dans tous les départements



Mettre en œuvre une coordination régionale entre la DRAC et la DREAL en impliquant l'architecte conseil de la DREAL puis organiser un séminaire régional



Mettre en place des instances de dialogue locales pérennes



Évaluer les solutions mises en place en termes d'émissions CO₂, de coût et de confort (été/hiver) et valoriser les bonnes pratiques

Indicateurs de suivi



- Production d'un document d'orientation
- Organisation d'un séminaire régional
- Nombre d'architectes des bâtiments de France impliqués dans la démarche

Conditions de succès

- Obtenir une disponibilité et une participation active de la DRAC et des ABF

Besoins pour accélérer

- Missionner l'architecte conseil de la DREAL
- Identifier un prestataire et passer le marché d'étude sur le Cantal (20k€)

Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



- 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX FONCTIONNEL ET ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE (SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ÉNERGÉTIQUE OU ÉQUIVALENT POUR LES PETITES COMMUNES) POUR CHOISIR LES MEILLEURES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DÉMARRER LE PARCOURS DE RÉNOVATION



100 % DES COLLECTIVITÉS

Pilotes

- ADEME

Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Banque des territoires
- CEREMA
- Collectivités territoriales
- Conseil régional
- État
- Fédération Nationale Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Mise en œuvre

Action à engager



2025-2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Réaliser un état des lieux fonctionnel et énergétique du patrimoine des collectivités



Établir une trajectoire de réduction des consommations énergétiques mixant des actions de rationalisation des surfaces, de pilotage des installations énergétiques et de travaux de rénovation.



Mettre en place un observatoire pour suivre la mise en place des Schémas Directeurs Immobilier Énergétique (SDIE) ou toute autre démarche

Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités territoriales ayant fait un état des lieux fonctionnel (SDIE)
- Nombre de collectivités territoriales ayant bénéficié d'une aide financière

Conditions de succès

- Conditionner les subventions de rénovation à la réalisation d'un état des lieux fonctionnel

Besoins pour accélérer

- Définition et partage des référentiels d'audit et de schémas directeurs

Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



- 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION

CRÉER UN CLUB DES FINANCEURS POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET COORDONNER LES AIDES PUBLIQUES À LA RÉNOVATION, À L'HORIZON 2025

Pilotes

- État (DREAL)

Contributeurs

- ADEME
- Banque des territoires
- CEREMA
- Conseil régional
- État (DREAL)
- Fédération Nationale Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- SGAR

Mise en œuvre

Action à engager



2025-2026

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Créer un club des financeurs afin d'échanger sur les pratiques et faire converger les référentiels de soutien (ex : critères et modalités d'attribution)



Réaliser une plaquette commune pour favoriser la lisibilité des aides disponibles et organiser un évènement pour la présenter

Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions du club des financeurs
- Réalisation d'une plaquette commune
- Réalisation d'un évènement auprès des collectivités territoriales
- Taux de satisfaction des élus

Conditions de succès

- Garantir la pérennité des dispositifs d'aides
- Être en capacité de faire évoluer les référentiels, bien souvent élaborés au niveau national

Besoins pour accélérer

- Mobilisation et participation active des financeurs
- Financement pour la réaliser d'une plaquette (10k€)

Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



- 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION

DÉVELOPPER DES GUICHETS D'INFORMATION DE TYPE « ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' » À DESTINATION DU TERTIAIRE PRIVÉ, EN PRIORITÉ POUR LES TPE-PME

Pilotes

- ADEME

Contributeurs

- État (DREAL)

Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2025 : expérimentation

2025 - 2030 : généralisation

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Engager une expérimentation pour l'accompagnement du petit tertiaire privé, afin de capitaliser les bonnes pratiques et proposer des animations dédiées.

Cette démarche :

- s'appuie sur les pratiques développées dans le cadre du programme SARE et fait participer des agences locales de l'énergie et des collectivités,
- pourrait s'inspirer du centre de ressources de la rénovation énergétique créé et développé pour accompagner le tertiaire public qui a montré toute son efficacité et sa pertinence.

L'objectif est de généraliser une démarche d'accompagnement des TPE-PME en 2025 à l'issue de l'expérimentation.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'actes réalisés dans le cadre de la démarche expérimentale
- Nombre d'acteurs privés impliqués ou touchés
- Nombre de secteurs touchés (ex : hôtellerie, commerces...)

Conditions de succès

- Allouer un financement
- Mobiliser les filières professionnelles

Besoins pour accélérer

- Arbitrages réalisés pour créer une animation du tertiaire privé

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

UTILISER DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS, GÉOSOURCÉS OU DE RÉEMPLOI


100 % DES CONSTRUCTIONS ET DES RÉNOVATIONS RELEVANT DE LA COMMANDE PUBLIQUE
À L'HORIZON 2030

Pilotes

- Collectivités territoriales
- État
- Maîtres d'ouvrage publics

Contributeurs

- Fédérations professionnelles des filières biosourcées
- Fibois

Mise en œuvre

Action à renforcer



2025-2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Renforcer l'obligation réglementaire qui impose l'utilisation de matériaux à faible impact sur l'environnement dans le cadre de la commande publique à hauteur de 25 % au 1er janvier 2030 (art. L228-4 du Code de l'environnement) :

- Promouvoir l'utilisation de matériaux à faible impact sur l'environnement dans le cadre de la commande publique
- S'appuyer sur le label d'État « bâtiment biosourcé » pour communiquer et favoriser la pratique et le présenter lors d'un évènement

Indicateurs de suivi



- Nombre de bâtiments publics incorporant des matériaux biosourcés
- Nombre de signataires du pacte bois-biosourcés

Conditions de succès

- Mobiliser et former des maîtres d'ouvrage à la prescription des matériaux biosourcés

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

VALORISER LES FILIÈRES INDUSTRIELLES RÉGIONALES DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS EN IDENTIFIANT CELLES EN CAPACITÉ DE RÉPONDRE EN VOLUME ET DANS LE TEMPS

Pilotes

- Cluster Eco-Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes
- État (DREAL)
- Ville & Aménagement Durable (VAD)

Contributeurs

- Têtes de réseau des filières biosourcées (ex : Réseau Français de la Construction Paille, InterChanvre, TERA...)

Mise en œuvre

Action à engager



2025-2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Apporter aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre souhaitant prescrire des matériaux bas carbone dans leur réalisation une visibilité sur les différentes filières mobilisables et leur capacité de production grâce à :

- la création d'une mallette pédagogique des différents matériaux
- la production de fiches par filière pour présenter le panorama régional, une cartographie et/ou un annuaire

Indicateurs de suivi



- Production de la mallette pédagogique

Conditions de succès

- Mobiliser les filières

Besoins pour accélérer

- Financement de 20 à 30k€ pour réaliser la mallette et l'annuaire

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

DÉVELOPPER DES RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES AU-DELÀ DU SEUL ENJEU CARBONE ET METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME LES VALORISANT

Pilotes

- Agence Qualité Construction (AQC)
- Cluster Eco-Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes
- Ville & Aménagement Durable (VAD)

Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Conseil régional
- DREAL
- Fédérations professionnelles du bâtiment

Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact



Faisabilité



Description de l'action



Communiquer sur les outils existants pour qualifier l'exemplarité d'une rénovation (ex : guide de la rénovation environnementale du CeDRe, guide des critères à prendre en compte dans les projets de rénovation de l'ADEME)



Valoriser les réalisations exemplaires qui tiennent compte de tous les impacts de la rénovation sur la qualité de l'air, le confort d'été, la biodiversité, etc...



Mettre en évidence les contre performances et les échecs afin d'inciter à mettre en oeuvre les bonnes pratiques, avec l'appui de l'AQC



Faire évoluer les critères d'attribution des subventions de l'État (ex : Fonds vert, ...) pour favoriser la prise en compte de tous les impacts de la rénovation

Indicateurs de suivi



- Mise en place d'une plateforme
- Mise en place d'un comité d'experts pour sélectionner les réalisations à valoriser sur la plateforme

Conditions de succès

- Proposer au Ministère de la Transition Ecologique le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt de type « Plateforme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) »

Besoins pour accélérer

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt de type « PREBAT » (1M€/département soit 12M€)



Industrie et produits bois



ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

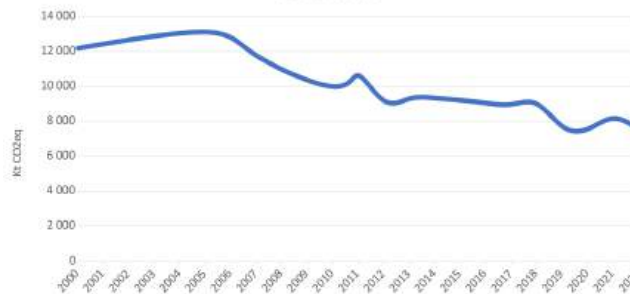
Contexte

Industrie

L'industrie régionale pèse aujourd'hui pour 13 % des émissions nationales industrielles.

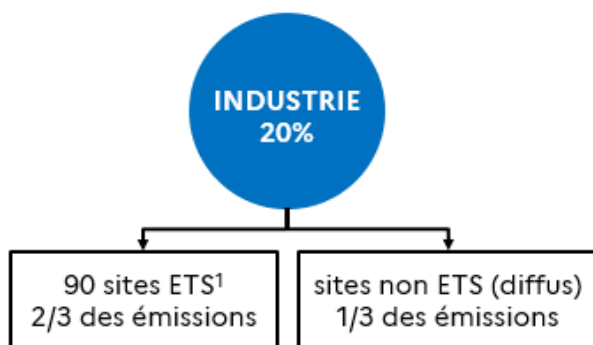
En Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur industriel représente environ 20% des émissions directes¹ de gaz à effet de serre (hors branche énergie et gestion des déchets, avec la raffinerie Total de Feyzin).

Evolution des émissions régionales de gaz à effet de serre de l'industrie (hors production d'énergie)
Source : ORCAE



Si l'industrie est le premier secteur contributeur à la baisse des émissions depuis 1990, le rythme annuel de décarbonation de l'industrie doit accélérer. En effet, la décarbonation ralentit depuis 2011.

Au niveau national, la baisse des émissions est due pour 1/3 aux investissements des industriels, notamment dans l'efficacité énergétique, et pour 2/3 à la désindustrialisation. En région Auvergne-Rhône-Alpes, si le secteur industriel a perdu selon l'INSEE près de 300 000 emplois entre 1975 et 2015 (soit 1/3 des emplois du secteur), la situation se stabilise depuis 2015.



En région, les 90 sites industriels soumis au marché européen de quotas de carbone ETS² représentent environ 2/3 des émissions industrielles de gaz à effet de serre. Les émissions industrielles sont donc très concentrées.

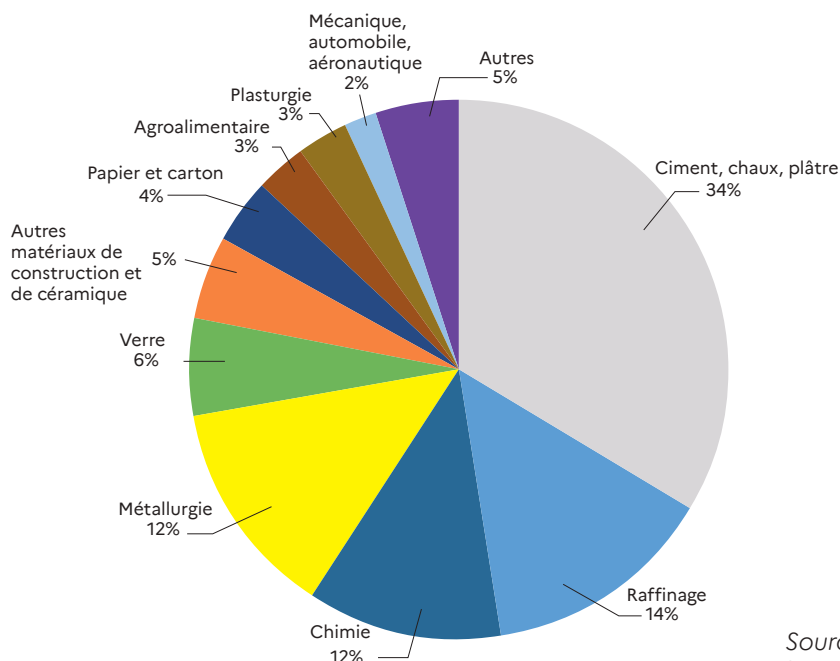
1 - Émissions directes (scope 1) : émissions de gaz à effet de serre directement liées à la combustion d'énergie fossile pour la production industrielle et aux procédés de fabrication en tant que tels (décarbonation du calcaire...), ainsi qu'aux raffineries. Ne sont donc pas considérées les émissions indirectes issues de/du :

- La production d'énergie (scope 2) : la consommation d'électricité ou de chaud/froid via les réseaux urbains - Ces émissions sont comptabilisées dans le thème énergie ;
- L'artificialisation - Ces émissions sont comptabilisées dans le thème sobriété foncière ;
- Transport de marchandises - Ces émissions sont comptabilisées dans le secteur transport ;
- Traitement des déchets industriels - Ces émissions sont comptabilisées dans le secteur déchets.

2 - sites soumis au marché carbone (ETS : Emissions Trading Scheme)



Répartition sectorielle des émissions industrielles régionales de gaz à effet de serre en 2021 (hors énergie)



Source ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire régional spatialisé v2023

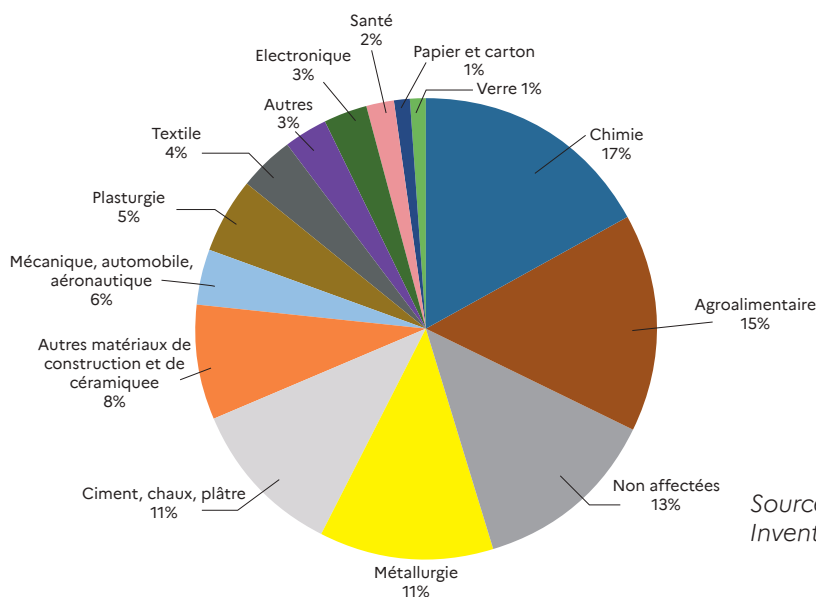
Toutefois, il existe également un tissu industriel diffus constitué de toutes les entreprises non soumises au marché des quotas CO₂ qui émettent peu individuellement mais qui collectivement représentent 1/3 des émissions de GES du secteur industriel.

La décarbonation de l'industrie passe nécessairement par le traitement à la fois des gros émetteurs mais également du secteur diffus.

Environ 70 % des émissions de l'industrie (hors branche énergie) proviennent des secteurs suivants :

- Ciment et matériaux de construction,
- Chimie et raffinage,
- Métallurgie.

Répartition sectorielle des émissions industrielles régionales non ETS de gaz à effet de serre en 2021 (hors énergie)

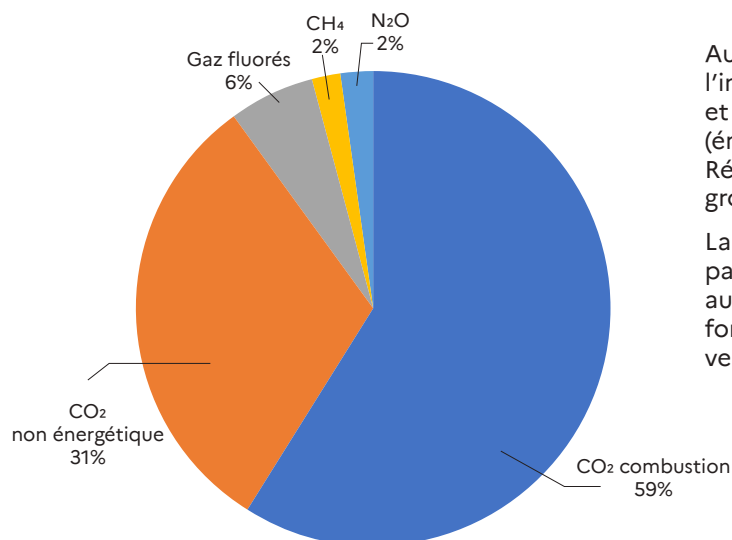


Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire régional spatialisé v2023

Concernant le tissu industriel diffus (sites non ETS), les principaux secteurs émetteurs sont : chimie, agroalimentaire, métallurgie, ciment/plâtre/chaux, autres

matériaux de construction et céramique, mécanique/automobile/aéronautique et plasturgie.

Répartition des types d'émissions régionales de GES de l'industrie en 2021 (hors énergie)



Au niveau régional, environ 59 % des émissions de CO₂ de l'industrie ont pour origine la combustion d'énergies fossiles, et environ 31 % proviennent des émissions de procédé (émissions non énergétiques). Les gaz fluorés à fort Potentiel Réchauffant Global (PRG), présents principalement dans les groupes froids, représentent environ 6 % des émissions.

La part des émissions de CO₂ non énergétiques est particulièrement importante dans notre région (31 % vs 14 % au niveau national), en lien avec la présence de secteurs fortement émetteurs d'émissions de procédé (ciment, chaux, verre notamment).

Source ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire régional spatialisé v2023

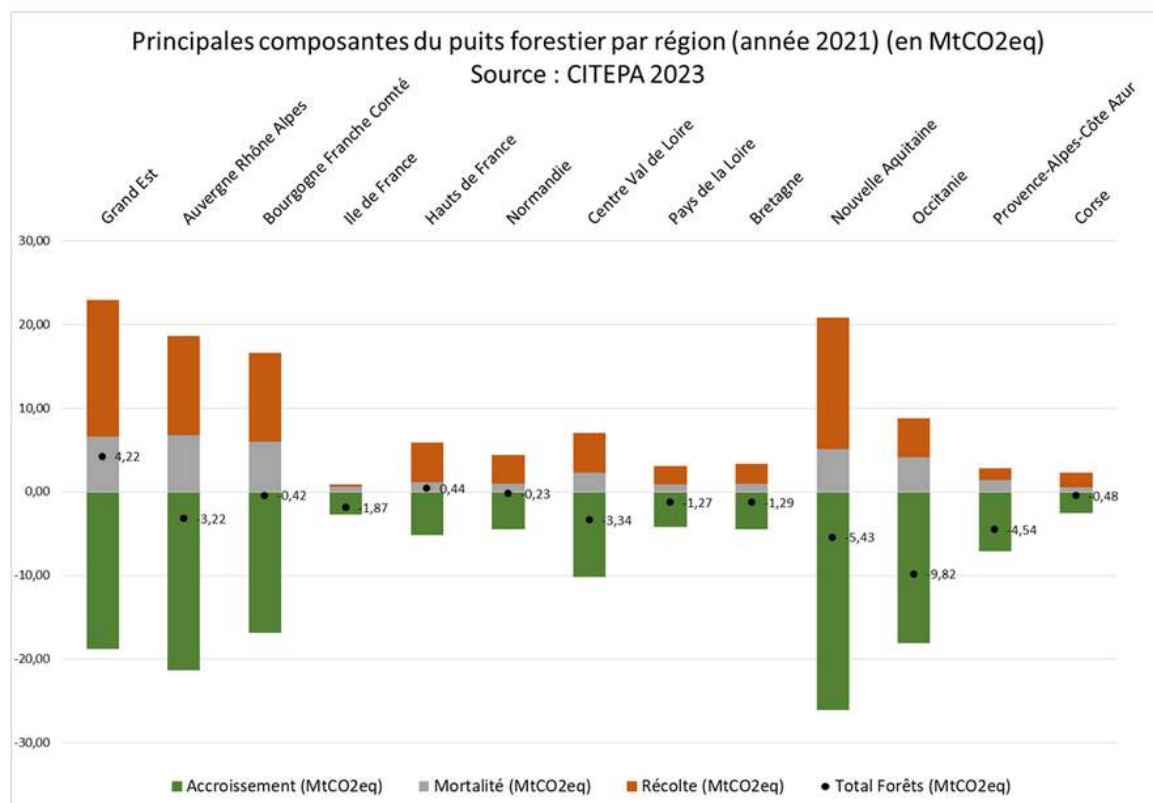
Produits bois

La région dispose d'atouts naturels pour le développement de la filière forêt-bois.

Le volume de bois sur pied y est le plus important de France avec 535 000 000 m³ (première région pour la ressource). Cependant, détenue à 79 % par des propriétaires privés, la forêt régionale apparaît aussi comme **la plus morcelée de France**. De plus, l'accessibilité est souvent difficile, notamment dans les Alpes, et de nombreuses zones sont ainsi peu exploitées.

L'étendue des forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes est estimée à 2,6 millions d'hectares (37 % du territoire), ce qui en fait la troisième région métropolitaine pour la surface forestière.

Malgré la croissance des prélèvements et la mortalité associée à une baisse de la production biologique, **le puits forestier est resté positif** dans notre région (flux évalué à 3 800 000 m³/an par l'IGN).



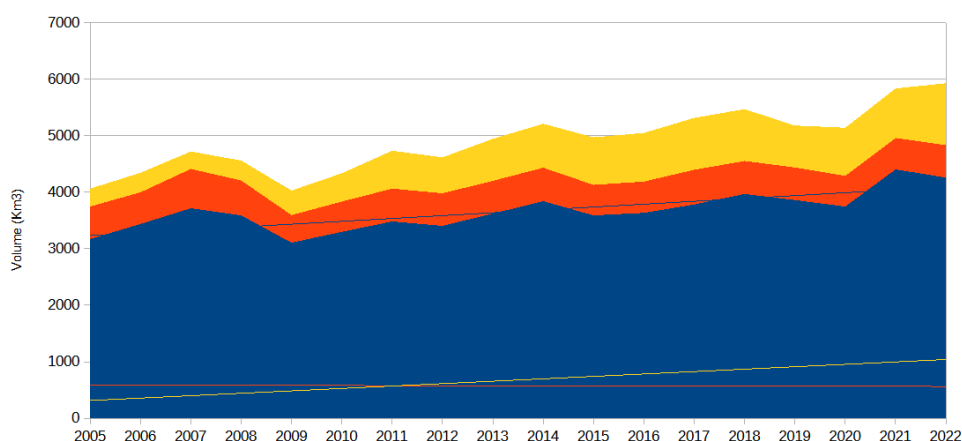


En 2022, près de 6 M m³ de bois ont été récoltés avec une orientation prédominante vers le bois d'œuvre (grumes destinées aux usages « nobles » de la filière bois), celui-ci

constituant les trois quarts de sa récolte commercialisée, contre la moitié en France.

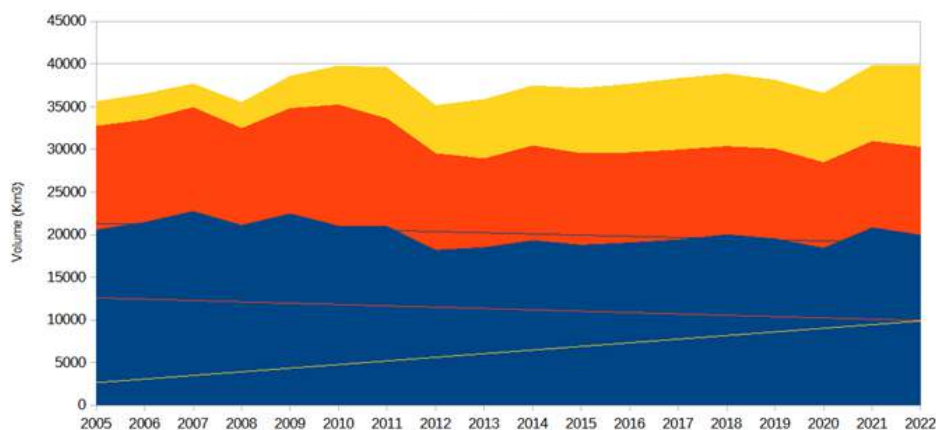


Évolution de la récolte de bois commercialisée en région Auvergne-Rhône-Alpes



Source des données : Agreste
Réalisation : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Évolution de la récolte de bois commercialisée en France

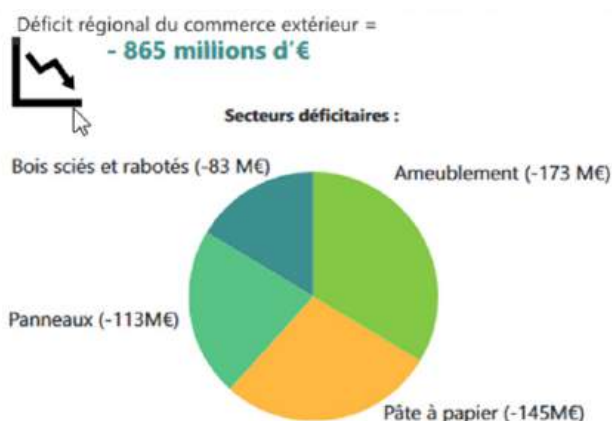


Source des données : Agreste
Réalisation : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Cette part importante de bois d'œuvre dans notre région est liée à la forte représentativité du secteur de la première transformation, composé des activités de sciage et travail du bois et des activités de fabrication (charpentes, emballages en bois, etc.). La présence de plus de 340 scieries sur le territoire oriente logiquement le prélèvement de la ressource vers le bois d'œuvre.

Cependant, **l'activité de fabrication de panneaux de bois pourrait être plus importante** en Auvergne-Rhône-Alpes au regard de l'importance de la filière régionale. L'insuffisance

de la production régionale de bois techniques pour la construction (composites, lamellés-collés, bois massifs reconstitués, bois modulaires...) pose question au regard du potentiel important de ces produits. Pour ces types de matériaux, les segments aval (construction bois, fabrication de meubles) doivent faire appel à des ressources dont une grande partie est fabriquée hors région ou importée. La France est exportatrice de grumes et importatrice de produits transformés, cette tendance se retrouve sur le plan régional avec plusieurs secteurs déficitaires, en particulier les secteurs de l'ameublement, de la pâte à papier et des panneaux



Malgré une proportion régionale assez équilibrée de résineux (55 %) et de feuillus (45 %), l'exploitation est largement focalisée sur les résineux. Les feuillus régionaux représentent seulement 8 % des grumes récoltées (contre 27 % en France).

En synthèse, cet état des lieux met l'accent sur des ressources importantes, parfois difficiles d'accès et sur une utilisation accrue des résineux au détriment des feuillus. On note également le rôle central des scieries.

Secteur déficitaire = balance commerciale négative (importations > exportations). Données 2019 Auvergne Rhône-Alpes - Source FIBOIS

Comment le bois contribue-t-il à la décarbonation ?

Un produit bois stocke du carbone pendant toute sa durée de vie. Plus elle est longue, plus le carbone retourne tard dans l'atmosphère : 30 à 50 ans pour le bois d'œuvre, 7 ans pour le papier, négligeable pour le bois énergie.

En outre, le bois intervient comme substitution à d'autres matériaux dont la fabrication est fortement émettrice de GES, comme le béton, l'acier ou le plâtre.

Le bilan des produits bois est un puits de carbone, mais qui diminue depuis 1990 en raison de la production de produits à plus courte durée de vie (papier, carton...).

Les ordres de grandeur reconnus par la profession pour le carbone stocké du bois vivant sont les suivants :

Essence	Volume de bois	Équivalence stockage CO ₂
Feuillus	1m ³ bois vivant	1,83 t éq. CO ₂
Résineux	1m ³ bois vivant	0,77 t éq. CO ₂
Mélange de différentes essences	1m ³ bois vivant	1 t éq. CO ₂

L'effet de substitution au stade de la transformation reste complexe à appréhender lorsque l'on remplace des matériaux tels que le béton ou l'acier par du bois, notamment dans le secteur de la construction, le calcul nécessite de connaître la destination précise de l'utilisation et le matériau de remplacement.

Dans ce domaine, les travaux de la COP s'appuieront sur des données statistiques provenant des services de l'État et partenaires régionaux. Les ressources bibliographiques indiquent le coefficient de conversion suivant, retenu comme base de référence pour les actions :

1 m³ de bois utilisé sur un chantier de construction = 2,35 tonnes éq. CO₂ évitées (stockage et substitution).



Chemin parcouru et restant à parcourir

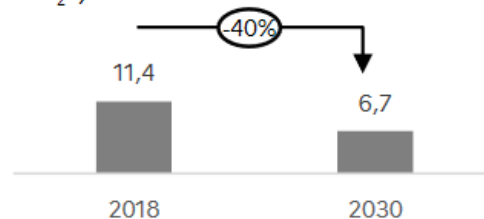
Industrie

Conformément à la demande du président de la République, chacun des 50 sites industriels les plus émetteurs de GES au niveau national (dont 5 sont situés en région Auvergne-Rhône-Alpes) a construit avec l'État une trajectoire de décarbonation. Elle aboutit à la signature d'un contrat de transition écologique, qui précise les objectifs de baisse d'émissions par site ou entreprise et les leviers pour les atteindre. Cette démarche a également permis d'identifier les conditions de réalisation de ces trajectoires : besoins en énergies bas carbone ou renouvelables (électricité, hydrogène et biomasse), en infrastructures de décarbonation (réseaux de capture et stockage de carbone ou d'hydrogène) et en soutien public, pour pouvoir déclencher les investissements en faveur de la décarbonation.

Ces contrats de transition écologique donnent de la visibilité tant à l'État qu'aux industriels pour élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies respectives : ils apportent

Industrie

Emissions de toute l'industrie
(en MtCO₂e)



une contribution importante à la planification écologique (notamment à la stratégie française énergie-climat) et permettent d'évaluer les moyens publics à mobiliser.



En Auvergne-Rhône-Alpes, une task-force réunissant ADEME-DREETS-DREAL a été constituée pour décliner au niveau régional cette ambition à travers l'accompagnement individuel de 25 grands sites émetteurs régionaux. L'objectif est de construire des feuilles de route de décarbonation par site et les suivre dans la durée.



Produits bois

Dans le cadre de la planification écologique, l'État a fait de la décarbonation de l'industrie grâce aux produits bois l'un des chantiers opérationnels prioritaires.

- Augmentation de 40 % du volume de bois pour la construction.



Le levier « produits bois » est évalué à 6 Mt éq. CO₂ d'ici 2030, au plan national et à 0,9 Mt éq. CO₂ en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 15 % de l'objectif national, selon une clef de répartition grâce aux données IGN sur la surface de forêt hors outre-mer).



Deux indicateurs complémentaires viennent préciser la démarche :

- passage de 23 à 30 % de la récolte vers les filières sciages et panneaux (bois d'œuvre)

Au plan régional, l'indicateur relatif à l'orientation de la récolte vers le bois d'œuvre est déjà atteint voire largement dépassé, car ce volume représente déjà la majorité de la récolte (75 %). L'un des enjeux consistera à maintenir la dynamique déjà engagée qui place actuellement notre région au second rang des régions françaises.

Malgré ces résultats encourageants, la région Auvergne Rhône-Alpes gagnerait à intensifier son action afin de faciliter l'utilisation de la ressource en feuillus et en bois dépérissant ou encore à favoriser les bonnes pratiques et la contractualisation dans le domaine de la construction et de la rénovation.

Leviers à activer pour accélérer les projets de décarbonation

Industrie

Pour soutenir la décarbonation de l'industrie, différents leviers opérationnels peuvent être actionnés :

○ Modification des intrants matière (levier non énergétique)

- efficacité matière : incorporation de matières premières recyclées (notamment dans les secteurs de la sidérurgie, de l'aluminium, du ciment, du verre, ...)
- usage d'intrants à plus faible impact environnemental (matières biosourcées...)
- changement de procédés de fabrication (hydrogène bas carbone pour le secteur de la sidérurgie, de la chimie, ...)

○ Amélioration de l'efficacité énergétique (levier énergétique)

- performance énergétique des technologies et procédés
- remplacement d'équipements peu efficaces énergétiquement
- récupération et valorisation de chaleur fatale

○ Substitution des énergies carbonées (levier énergétique)

- substitution des combustibles fossiles par des combustibles décarbonés ou bas carbone (biomasse, biogaz, hydrogène décarboné, combustibles solides de récupération (CSR), ...)
- électrification de la chaleur et des procédés

○ Captage, Stockage et valorisation des émissions résiduelles de CO₂

- pour des émissions fatales peu/non substituables (ex : décarbonation du calcaire), captation du CO₂ généré et stockage géologique dans une zone appropriée sous terre ou en mer

Par ailleurs, des leviers économiques et réglementaires existent. Le contexte européen et mondial incite à l'accélération du rythme de décarbonation. Les secteurs

énergointensifs doivent faire face à la hausse des prix de l'énergie, dans un cadre d'une concurrence internationale forte (acier, aluminium, chimie).

Le cadre européen incite une grande partie de l'industrie à accélérer sa décarbonation ; l'Union européenne a mis en place depuis 2005 un marché du carbone afin de faciliter l'atteinte d'objectifs de réduction d'émissions de GES. Le prix du carbone en hausse structurelle va augmenter les incitations à la décarbonation (de quelques €/t de CO₂ à plus de 80 €/t depuis 2021, et des projections à 150 €/t d'ici 2030). Les secteurs concernés sont notamment la production d'électricité et de chaleur et l'industrie lourde (raffineries, production d'acier, ciment, verre, céramique, papier carton, aluminium, chimie, production d'hydrogène). Afin d'inciter à la réduction des émissions de GES, une réforme majeure du marché carbone a été adoptée en mai 2023. Cela conduit notamment à une **extinction progressive des quotas gratuits** pour certains secteurs industriels (acier, ciment, aluminium, engrais, hydrogène) en lien avec la mise en œuvre d'un **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)** pour protéger les industriels de la concurrence non européenne et limiter ainsi les « fuites de carbone » dues à la délocalisation.

Pour accélérer la décarbonation de l'industrie, l'État accompagne les entreprises en s'engageant fortement : 1,2 Mds € ont été alloués dans le cadre du programme France Relance, permettant de réduire les émissions au niveau national de 4,4 Mt éq. CO₂/an. Dans le cadre du programme France 2030, 5,6 Mds € sont consacrés à la décarbonation du secteur industriel.

Enfin, des **feuilles de route de décarbonation sectorielles**, établies par les comités stratégiques de filière et par l'ADEME, permettent d'identifier les leviers de décarbonation et les besoins associés. Elles apportent une contribution précieuse à la planification écologique, en traçant le chemin de réduction d'émissions des entreprises industrielles des secteurs concernés.

Produits bois

Plusieurs types d'actions peuvent être menées, en veillant à une bonne articulation entre les différents maillons de la filière :

- Augmentation de la collecte de bois, notamment pour des usages matériaux,
- Fabrication de produits qui durent plus longtemps,

aussi bien en faisant durer plus longtemps les usages existants qu'en développant davantage les usages à longue durée de vie,

- Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois (notamment feuillus),
- Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation,



- Augmentation du recyclage des produits bois et de l'incorporation des produits recyclés dans les produits bois,
- Renforcement des pratiques de contractualisation avec l'amont forestier, et l'aval dans le cadre des relations commerciales, notamment grâce à la signature de chartes ou de pactes favorisant l'utilisation du bois
- Développement vertueux du bois énergie et du bon équilibre des usages de la biomasse, afin que le bois énergie ne mobilise pas la biomasse au détriment du bois d'œuvre. La part de la récolte destinée au bois énergie plutôt qu'au bois matériau en France a augmenté entre 2010 et 2020.

acteurs de la filière dans une démarche de transformation et de mobilisation en faveur du stockage du carbone, le volet réglementaire représente également un cadre fort et déterminant.

Dans le cadre de **France 2030**, les pouvoirs publics ont la capacité d'orienter la structuration de la filière en développant par exemple des segments d'activité manquants (panneaux, produits destinés à la construction bois) ou encore par la promotion du recours à certaines essences ou de bois sanitaires (scolytés). Il s'agit d'un levier fort et incitatif, un nouvel appel à projets ouvert récemment (« Industrialisation performante des produits bois ») devrait répondre à ces enjeux en lien avec l'objectif de décarbonation.

Au-delà du volet financier, la **réglementation RE2020** demeure un texte central visant à diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, dès la construction. Il permet d'une part d'inciter à des modes constructifs qui émettent peu de gaz à effet de serre ou qui permettent d'en stocker tels que le recours aux matériaux biosourcés bois.

Le levier « produits bois » porte sur la structuration et le développement de la filière bois pour mieux valoriser l'ensemble des bois locaux. Il s'appuie sur une démarche transversale et cohérente associant l'ensemble des maillons de la filière, de l'amont à l'aval avec une attention particulière portée aux acteurs du volet construction, tant privés que publics.

Hormis les guichets financiers susceptibles d'être mobilisés et qui représentent un levier essentiel pour engager les

3 défis ont été identifiés pour le secteur Industrie-Produits Bois en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail.

Industrie et produits bois

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



- 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)



- 0,9 M tonnes de CO₂ d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

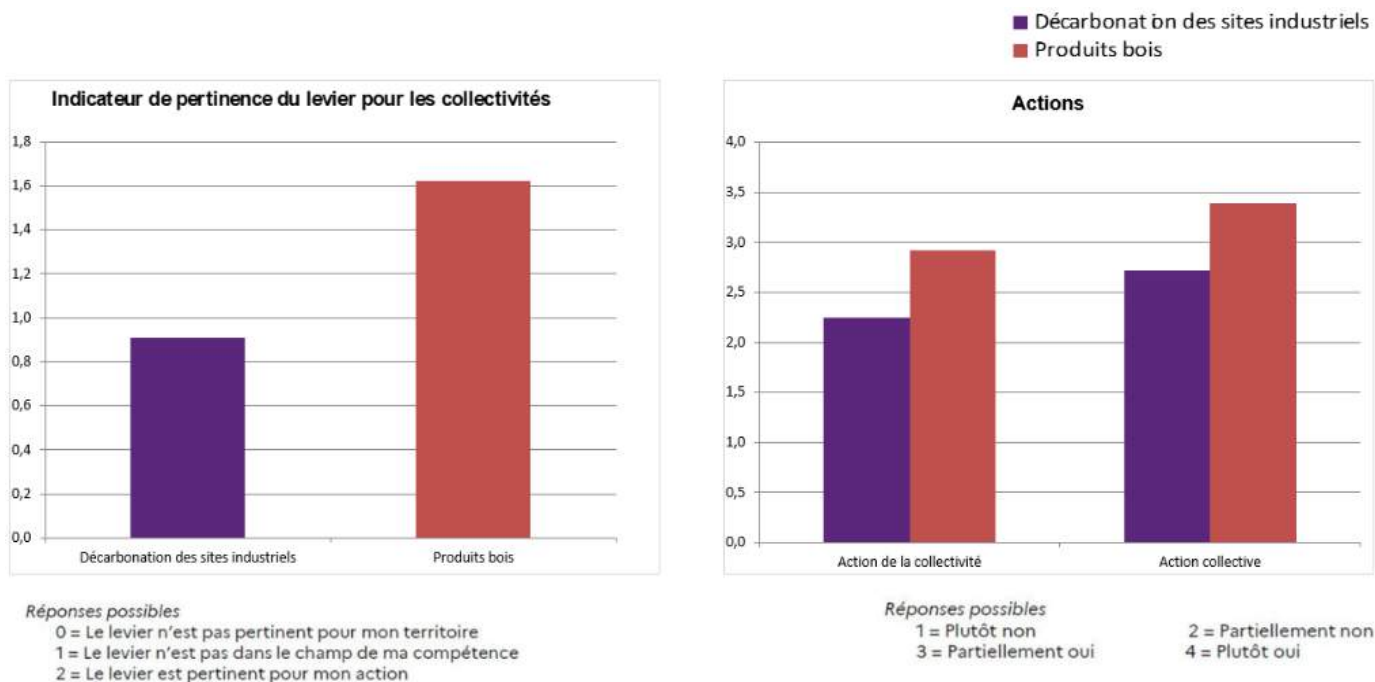
Retour des collectivités sur ces leviers

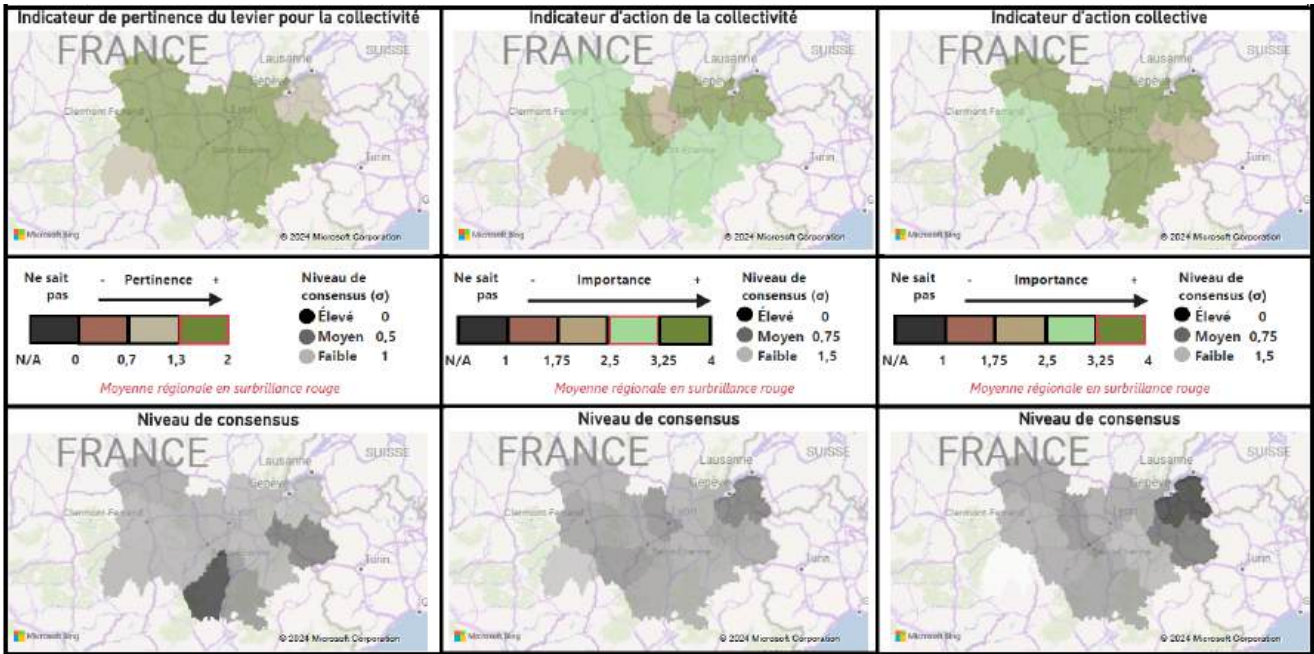
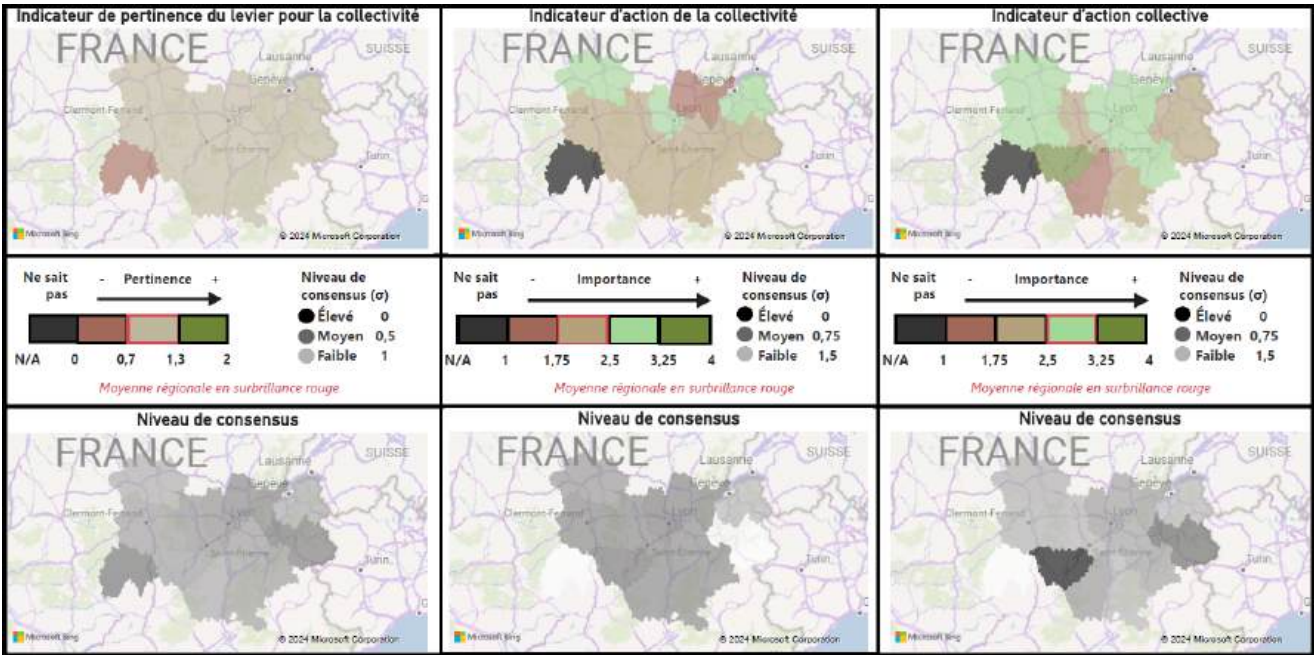
Les collectivités ont été appelées à s'exprimer sur l'ensemble des leviers de la planification écologique.

Le levier décarbonation de l'industrie est jugé moyennement pertinent à l'échelle des collectivités territoriales, sauf par les intercommunalités avec un fort tissu industriel. Les communes rurales se sentent moins directement concernées. Dans l'ensemble, les collectivités territoriales considèrent que leur action en la matière ne contribue pour l'instant que très partiellement à la hauteur des enjeux. En revanche, l'action de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) est perçue comme beaucoup plus satisfaisante. Les collectivités urbaines se caractérisent comme engagées à travers deux actions : le soutien et l'accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex. clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...), ensuite et surtout, l'identification et l'aménagement / réhabilitation de foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace.

Le levier des produits bois est jugé plutôt très pertinent à l'échelle régionale, surtout par les départements et les collectivités urbaines, un peu moins pour les communes rurales. C'est l'action concernant l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics qui apparaît comme la plus pertinente pour les collectivités, qui s'estiment plutôt en avance en la matière, en particulier les conseils départementaux avec un score proche du maximum. Ces derniers s'impliquent également fortement dans le développement de contractualisations, pluriannuelles si possible, pour la fourniture de bois. Les communes apparaissent à l'inverse globalement comme moins engagées sur ce levier, ce qui est logique au regard du fait qu'elles le jugent également moyennement pertinent pour leur échelle d'action. Le soutien à la filière bois d'œuvre est une action jugée plutôt pertinente pour les intercommunalités, mais pour laquelle elles ont encore des marges de progrès importantes.

Synthèse des réponses des collectivités au questionnaire pour les leviers décarbonation de l'industrie et produits bois





Articulation avec les autres secteurs

Ressources naturelles

Annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, le Plan Eau mobilise notamment le secteur industriel afin de contribuer à l'objectif national de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici à 2030 par rapport à 2019. Au niveau national, 50 sites industriels sélectionnés pour leur potentiel de baisse de consommation d'eau, font l'objet d'un accompagnement de l'État pour les aider à mettre en œuvre des plans de sobriété hydrique afin de réduire leur consommation hydrique.

Le sujet de la biodiversité est largement ressorti dans le cadre de la concertation du GT « Forêt » et est traité prioritairement dans ce cadre, avec notamment la question centrale de l'adaptation de la ressource au changement climatique (notamment la nature des essences, les professionnels étant inquiets sur l'état et le volume de la ressource à moyen terme).

Forêt

La complémentarité avec le GT Forêt a été prise en compte dès le début de la concertation, en lien avec les services de la DRAAF. À titre d'exemple, le GT « produits bois » n'a pas convié les acteurs de l'amont forestier qui restent l'une des cibles privilégiées du GT « forêt ». Toutefois, des liens sont entretenus régulièrement pour coordonner l'avancement des travaux et être en mesure de mobiliser efficacement la ressource en forêt qui conditionne les actions du GT « produits bois », à la fois pour la destination de la récolte de bois et la typologie d'actions à mettre en œuvre, notamment pour les feuillus.

Énergie

La valorisation de chaleur fatale vers un réseau de chaleur relève de la thématique « énergie ». La valorisation interne de chaleur fatale est également un levier de décarbonation de l'industrie. Une articulation a donc été nécessaire entre les thématiques « industrie » et « énergie » afin d'avoir une approche systémique sur ce sujet. Par ailleurs, la décarbonation de la production d'énergie est traitée dans la thématique « énergie ».

Le sujet du bois énergie n'est pas directement traité dans le cadre du GT « produits bois » car il ne correspond aux objectifs définis au plan national plutôt orientés sur le bois d'œuvre.

Bâtiment

La décarbonation des bâtiments tertiaires relève de la thématique « bâtiments ».

La décarbonation de la production des matériaux de construction relève bien de la thématique « industrie ».

La décarbonation liée à l'utilisation du bois dans la construction est traitée dans les GT « Produits bois » et « Bâtiment » sachant que le GT « produits bois » cherche en priorité à promouvoir l'utilisation du bois en construction et faciliter les liens entre la filière bois et les maîtres d'ouvrage, privés ou publics.

Transports

La décarbonation des transports est traitée dans la thématique « transport ».

Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 - 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

ACTION

ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATION DES 25 PLUS GROS ÉMETTEURS INDUSTRIELS RÉGIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE, PAR UNE TASK-FORCE ÉTAT

Pilotes

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

Contributeurs

- ADEME
- État (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL))

Mise en œuvre

Action en cours



2024-2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description



Solliciter, de la part de chaque émetteur accompagné, une feuille de route qualitative et quantitative



Vérifier la compatibilité des projets avec les grandes orientations nationales



Recueillir les besoins et difficultés pour accélérer leur décarbonation



Identifier les besoins de financement pour affiner la conception des outils de soutien public



Organiser des réunions de suivi à la maille des projets de décarbonation issus des feuilles de route pour accompagner leur concrétisation (sollicitation des soutiens publics, disponibilité des ressources et infrastructures, anticipation des procédures environnementales, déblocage des verrous technologiques, financiers ou réglementaires, etc)

Indicateurs de suivi



- Nombre de feuilles de route complétées et analysées
- Nombre de réunions de suivi par industriel (objectif : > 1 par an)

Conditions de succès

- Compléter 25 feuilles de route
- Atteindre 100% des sites faisant l'objet d'une revue de projets par l'État

Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



- 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

ACTION

ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATION DES PRINCIPAUX ÉMETTEURS INDUSTRIELS RÉGIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE, NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UN SUIVI INDIVIDUALISÉ PAR L'ÉTAT

Pilotes

- Branches professionnelles
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Contributeurs

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

Mise en œuvre

Action à engager



2024-2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Accompagner par un représentant de chaque branche professionnelle les sites concernés



Échanger sur leurs projets de décarbonation



Recueillir leurs besoins, bonnes pratiques et difficultés éventuelles



Partager les bonnes pratiques, en coopération avec l'État



Faire un point d'étape tous les 6 mois avec l'État sur l'avancement de la décarbonation des sites de chaque branche

Indicateurs de suivi



- Nombre de sites accompagnés par les branches professionnelles
- Nombre de réunions de suivi par branche avec l'État (objectif : > 2 par an)

Conditions de succès

- Faire une revue des projets avec l'État par branche tous les 6 mois
- Atteindre 100% des sites accompagnés

Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 - 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

ACTION

PILOTER LE PROJET DECARBONER LYON VALLÉE DE LA CHIMIE ET LES TERRITOIRES CONNEXES (DECLYC)

 - 40% D'ÉMISSIONS DE GES DANS LA VALLÉE DE LA CHIMIE D'ICI 2030

Pilotes

- AXELERA

Contributeurs

- Industriels participant au projet : (Adisseo, Air liquide, Arkema, Domo, Elkem, GRT GAZ, Hynamics Kemone, Suez, Syensqo, Symbio, Total Energies, Vicat)

Mise en œuvre

Action existante



2024-2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Réaliser via le projet DECLYC (sélectionné par l'ADEME en janvier 2024 en réponse à l'appel à projets France 2030 « Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBaC) » des études d'opportunités d'investissements contribuant à la décarbonation sur les leviers suivants : hydrogène décarboné, vapeur décarbonée, biogaz, électricité renouvelable, performance énergétique des centres de R&D, CCUS, réduction de l'empreinte eau, stratégie de décarbonation, gouvernance



Mener des premières études sur les lots hydrogène, vapeur, performance énergétique des centres de R&D et réduction de l'empreinte eau, avec les bureaux d'études sélectionnés durant l'été 2024



Engager progressivement le reste des études durant le calendrier du projet mi 2024 - mi 2026



Mobiliser 13 industriels, 1 institut de recherche, 1 collectivité territoriale, le pôle de compétitivité AXELERA



Réduire de 40 % les émissions de GES de la Vallée de la Chimie et des territoires connexes (3Mt éq. CO₂)

Indicateurs de suivi



- Réduction des émissions de GES (kt éq. CO₂)

Conditions de succès

- Atteindre en 2030 : -40 % soit - 1,2 Mt
- Atteindre en 2050 : -80 % soit - 2,4 Mt

Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



- 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

ACTION

PROMOUVOIR LA VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE ET FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE INDUSTRIELS EN ACCOMPAGNANT LA CIRCULARISATION DES FLUX DE MATIÈRE ET D'ÉNERGIE

Pilotes

- ADEME
- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- Conseil régional

Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)
- Branches professionnelles (France Chimie, Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), Association des industries agroalimentaires (ARIA))
- État (DREAL)
- Pôles de compétitivité (Axelera, Tenerrdis)
- Responsables plateformes industrielles

Mise en œuvre

Action à engager



Mi-2024 :
lancement

Description de l'action

Promouvoir de la valorisation de la chaleur fatale

- ➔ Accélérer la récupération de chaleur fatale, selon la hiérarchie de valorisation : chaleur fatale évitée (celle qu'on ne produit pas), chaleur fatale valorisée en interne, chaleur fatale valorisée en externe
- ➔ Identifier le potentiel de production et de valorisation de chaleur
- ➔ Suivre et capitaliser des projets en cours ou réalisés
- ➔ Mener des actions de prospections de sites industriels favorables
- ➔ Accompagner techniquement et financièrement des projets (audit énergétique, étude d'opportunité mix énergétique, étude de faisabilité, aides à l'investissement via Fonds Chaleur)

Favoriser des synergies entre industriels

- ➔ Accompagner le développement de démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) autour de la décarbonation en favorisant les opportunités de synergies entre industriels (cluster H2, réutilisation de chaleur, échange de matières premières...)
- ➔ Promouvoir les plateformes de mutualisation des ressources (matériaux, énergie, déchets)
- ➔ Renforcer la coopération entre acteurs (créer des réseaux et des clusters d'industriels pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences, organiser des rencontres régulières entre industriels pour discuter des opportunités de synergies)
- ➔ Assurer un suivi régulier des projets pour mesurer leur efficacité et ajuster les stratégies en conséquence et partager les résultats des évaluations pour capitaliser les connaissances et améliorer les pratiques
- ➔ Encourager les collaborations relatives à l'EIT entre universités, centres de recherche et industries

Indicateurs de suivi



- Nombre d'études de faisabilité
- Nombre de projets de récupération de chaleur fatale soutenus par le Fonds Chaleur
- Nombre de démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) initiées

Conditions de succès

- Identifier les industriels intéressés
- Collaborer étroitement entre l'État et la Région, et entre l'État et les autres collectivités territoriales
- Identifier les acteurs académiques pertinents

Besoins pour accélérer

- Moyens humains dédiés

Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



- 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

ACTION

ACCOMPAGNER LES INNOVATIONS POUR UNE INDUSTRIE DÉCARBONÉE, VERS DES DÉMONSTRATEURS PRÉ INDUSTRIELS ET DE PREMIÈRES UNITÉS INDUSTRIELLES

Pilotes

- IFP Energies nouvelles (IFPEN)

Contributeurs

- Axelera
- État (DREAL, DREETS, ADEME)
- Financeurs (État, Bpifrance, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil régional)
- Industriels
- Plateforme d'innovation collaborative Axel'One
- Pôle de compétitivité

Mise en œuvre



Court terme :
Accompagnement et
Financement
Moyen terme : Pilote
D'ici 2030 - Démonstrateurs
et unités industrielles

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Favoriser le lien entre les acteurs de la recherche et de l'innovation, les industriels et les institutionnels, pour accompagner des projets de démonstrateurs pré industriels et de premières unités industrielles en AuRA



Déployer en AuRA des technologies de décarbonation de l'industrie démontrées dans d'autres régions ou d'autres pays

Indicateurs de suivi



- Nombre de pilotes
- Nombre de démonstrateurs
- Nombre d'unités industrielles

Conditions de succès

- Disposer des compétences et favoriser l'emploi
- S'assurer de la qualité mise en relation entre tous les acteurs

Besoins pour accélérer

- Financement de la recherche et innovation et mise en visibilité
- Mise en place des réglementations
- Simplification des procédures administratives

Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

ACTION

STRUCTURER LE SUIVI DES ACTIONS MENÉES SUR LES TPE/PME INDUSTRIELLES EN MATIÈRE DE DÉCARBONATION POUR ÊTRE EN MESURE D'OPTIMISER L'IMPACT DE CES ACTIONS

Pilotes

- ADEME
- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- (ARAE)
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2025

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Structurer le suivi des actions menées sur les très petites entreprises (TPE) et petites moyennes entreprises (PME) industrielles par l'ARAE, la CCIR et la CMAR



Avoir une vision d'ensemble et optimiser l'impact au fil du temps des TPE/PME industrielles accompagnées et ayant déposé une demande d'aide à l'investissement, de la typologie des TPE/PME industrielles accompagnées et ayant déposé une demande d'aide, des réductions d'émissions associées

Indicateurs de suivi



- Nombre de TPE/PME industrielles accompagnées et ayant déposé une demande d'aide à l'investissement auprès des financeurs
- Pourcentage de TPE/PME accompagnées ayant engagé un projet de décarbonation (%)
- Réductions estimées des émissions de GES des TPE/PME industrielles (t éq. CO₂/an)

Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

ACTION

ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN OEUVRE DE PLANS DE DÉCARBONATION PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES EN LES METTANT EN RELATION AVEC LES PORTEURS DE SOLUTION DANS UN ACCOMPAGNEMENT SUR LA DURÉE

Pilotes

- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2030
(suivi au fil de l'eau)

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mobiliser et accompagner les entreprises sur le thème de la décarbonation



Visiter les entreprises industrielles, écouter leur(s) projet(s) et leurs besoins, les challenger sur des enjeux peu ou pas traités



Mettre en relation avec l'écosystème à partir des besoins identifiés (entreprise, laboratoire, centre technique, acteurs de l'énergie, collectivités, etc.)



Identifier le cas échéant des dispositifs de financement ou d'accompagnement pour leur permettre d'avancer dans leur stratégie de décarbonation



Poursuivre l'accompagnement dans le temps au fur et à mesure de l'évolution des besoins



Organiser des événements (atelier, rendez-vous BtoB, journée Energies pour l'Industrie, ...) pour sensibiliser les industriels et favoriser le networking



Déployer des outils tels que «Région Industrie – Conseil Industrie du futur, lot performance environnementale et énergétique», FTJ, chèque énergie, diagnostic mission industrie durable

Indicateurs de suivi



- Nombre de mises en relation sur la décarbonation
- Nombre d'événements organisés
- Réductions estimées des émissions de GES induites (t éq. CO₂/an)

Conditions de succès

- Connaître les dispositifs d'accompagnement et de financement des acteurs
- Avoir des échanges rapides et simples avec les financeurs
- Partager des retours d'expérience

Besoins pour accélérer

- Dispositifs d'aides adaptés aux PME / tissus diffus
- Poursuite des échanges avec les partenaires

Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

ACTION

SIMPLIFIER L'ACTION DES TPE, PME ET ETI EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR LA DIFFUSION LARGE ET PÉDAGOGIQUE DE LA PLATEFORME «MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE»

Pilotes

- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

Contributeurs

- ADEME
- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)
- Bpifrance
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- France Industrie Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Pôles de compétitivité

Mise en œuvre



2024 second semestre : agrégation des aides régionales
Fin 2024 : diffusion
Courant 2025 : session de travail avec l'équipe projet pour améliorer la plateforme

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Finaliser la construction de la plateforme visant à intégrer à terme tous les dispositifs de l'État et des Régions (agrégation des aides, conceptualisation d'une entrée par besoins des entreprises)



Contribuer à l'agrégation des aides régionales avec l'équipe projet une fois les éléments stabilisés



Mettre en place une stratégie collective de diffusion de chaque structure vers son réseau d'entreprises (promouvoir la plateforme et aussi collecter des retours d'expérience pour contribuer à son amélioration)

Indicateurs de suivi



- Nombre d'entreprises touchées par stratégie de diffusion
- Nombre de propositions d'évolution des dispositifs existants ou à créer

Conditions de succès

- Exprimer un engagement et un volontarisme chez les parties prenantes
- Coopérer de manière harmonieuse avec l'équipe projet de la plateforme
- Déployer une stratégie de communication parlante et efficace en disposant des outils de communication requis

Besoins pour accélérer

- Appropriation du fonctionnement de la plateforme pour conseiller sur les meilleurs usages
- Ressources de communication

Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

ACTION

IDENTIFIER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT QUI MANQUENT POUR FINANCER LES PROJETS DE DÉCARBONATION DES TPE, PME ET ETI

Pilotes

- Membres du GT décarbonation régional

Contributeurs

- BPI France
- État
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
- Centre des jeunes dirigeants (CJD)
- Fédérations Professionnelles
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Conseil régional

Mise en œuvre

Action à engager



2024
Moyen terme selon les orientations et décisions politiques retenues (non maîtrisables)

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action

- ➔ Lister les besoins des entreprises en matière de décarbonation (ingénierie et financement)
- ➔ Recenser les dispositifs existants par cible (TPE, PME, ETI)
- ➔ Identifier les manques par rapport à une cible d'entreprises, à une thématique et périmètre projet et à la typologie d'aide
- ➔ Définir un cahier des charges en s'appuyant sur les opérateurs pour le construire
- ➔ Fixer des critères de performances énergie / carbone
- ➔ Positionner un opérateur et définir le montant
- ➔ Réaliser une note recensant les actions d'investissement qui ne sont pas suffisamment rentables et non couvertes par les dispositifs de soutiens existants avec des exemples concrets et des propositions de mesures à mettre en œuvre au niveau national ou régional

Indicateurs de suivi



- Nombre de dispositifs créés
- Nombre de dispositifs ajustés
- Nombre de dispositifs supprimés
- Nombre d'entreprises bénéficiaires
- Montant des aides accordées (€)
- Effet levier des investissements générés (t éq. CO₂ évité / subvention versé)

Conditions de succès

- Soutenir et arbitrer politiquement
- Concevoir un dispositif simple, opérationnel adapté à la cible
- Relayer efficacement le dispositif par l'écosystème, via de la communication et de l'aide au montage

Besoins pour accélérer

- Soutien politique
- Financements

Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

ACTION

CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE VALORISATION DES ENTREPRENEURS QUI S'ENGAGENT POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE LEUR ENTREPRISE

Pilotes

- État (DREETS)

Contributeurs

- ADEME
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Mouvement Impact France (MIF)

Mise en œuvre

Action à engager



2025-2028

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Définir des critères et les méthodes permettant d'identifier les entrepreneurs qui s'engagent



Organiser la mise en œuvre avec les réseaux volontaires dans la région, en maximisant la viralité de la démarche

Indicateurs de suivi



- Nombre d'entrepreneurs valorisés

Conditions de succès

- Adhésion des contributeurs
- Disponibilités de données fiables pour détecter les entrepreneurs engagés

Besoins pour accélérer

- Données
- Contacts
- Temps

Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)



- 0,9 M tonnes de CO₂ d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

ACTION

AMÉLIORER L'OUTIL PRODUCTIF ET FACILITER L'ACCUEIL PAR LA FILIÈRE DES NOUVEAUX PROJETS PERMETTANT DE TRANSFORMER LOCALEMENT LES GRUMES ISSUES DES FORÊTS FRANÇAISES

Pilotes

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))

Contributeurs

- Collectivités
- Fibois
- Préfectures

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ★

Description de l'action



S'assurer du bon relais des appels à projets nationaux et régionaux afin de soutenir les entreprises de la filière et de bénéficier d'un outil productif en capacité



Traiter la majorité des bois, en particulier ceux qui sont peu valorisés actuellement (gros bois, feuillus...)



Répondre au manque de produits bois techniques (lamellé collé, panneaux de particules...)



Améliorer le classement mécanique des grumes et la qualité des produits finis en scierie (séchage, rabotage...)



Accompagner les entreprises dans leurs implantations (PC, ICPE, recrutements, liens avec l'écosystème de la filière pour une bonne acceptation du projet...)

Indicateurs de suivi



- Nombre de webinaires organisés en lien avec l'ADEME, Fibois et Xylofutur (objectif 2024 : 1 à 3)
- Nombre de projets sensibles ou politiques accompagnés sur le territoire

Conditions de succès

- Faire le lien avec la cellule régionale biomasse et les administrations centrales

Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)



- 0,9 M tonnes de CO₂ d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

ACTION

VALORISER LES BOIS SANITAIRES POUR DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

Pilotes

- Fibois

Contributeurs

- Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois-construction, ameublement)
- Centre technique de ressource des industries du bois (Céribois)
- Centres de recherche
- Office national des forêts (ONF)
- Université de Clermont Ferrand

Mise en œuvre

Action à engager



2024-2025

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mener un volet recherche et développement (R&D) via des études de caractérisations (épicéa scolyté, sapin dépérissant, chêne...)



Sensibiliser via des outils de promotion, webinaires, visites de chantiers ou réalisations, à destination de la maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage et des entreprises de seconde transformation



Rechercher de nouveaux débouchés pour les bois sanitaires : études, concours, partenariats (designers par exemple)

Indicateurs de suivi



- Nombre d'études ou projets de R&D réalisés
- Évolution du nombre de bois sanitaires pour la forêt publique
- Nombre d'action de sensibilisation (webinaires, visites de chantiers) (objectif : 6/ an à l'échelle des 12 départements)
- Indicateurs complémentaires (facultatifs)
Volumes sur pied
Enquêtes de branches (scieurs)
Suivi des dérogations plan d'approvisionnement chaufferies bois

Conditions de succès

- Mettre en place un «bois sanitaire» de la région ou de certaines collectivités sur le Lot bois local dans la construction

Besoins pour accélérer

- Accompagnement du financement de plate-formes de stockage de ces bois sanitaires afin d'assurer un contrôle satisfaisant du taux d'humidité

Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

 - 0,9 M tonnes de CO₂ d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

ACTION

PROMOUVOIR LES FEUILLUS EN CONSTRUCTION ET AUTRES USAGES À CYCLE DE VIE LONG

 30 PROJETS DE CONSTRUCTION OU ACTIONS DE PROMOTION PAR AN

Pilotes

- XYLOFUTUR

Contributeurs

- Centre technique de ressource des industries du bois (Céribois)
- Fibois
- Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois-construction, ameublement)

Mise en œuvre

Action à engager



2025 1^{er} trimestre : État de l'art et webinaire
2025-2026 : poursuite de la sensibilisation

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Effectuer un état de l'art de la recherche et développement (R&D) via la collecte et la valorisation de témoignages d'entreprises



Sensibiliser via des webinaires, visites de chantier organisés à destination des entreprises et opérateurs publics et privés



Organiser un webinaire commun Xylofutur, Céribois et Fibois

Indicateurs de suivi



- Volume sur pied (m³/ha)
- Volume récolté (m³)
- Volume scié (m³) et qualité du bois (unité à définir)
- Nombre de webinaire introductif (objectif : 1)
- Études ou projets de recherche et développement (R&D) réalisés
- Nombre d'actions à destination des entreprises
- Nombre d'actions de sensibilisation des prescripteurs (publics et privés)

Conditions de succès

- Impliquer les professionnels
- Associer dans les meilleurs délais les acteurs du secteur de la construction au groupe de travail Produits bois de la COP Régionale
- Faire évoluer la réglementation via des actions de lobbying de France Bois Forêt

Besoins pour accélérer

- Dispositifs financiers État : IPPB, ADEYBOIS
- Dispositifs financiers Région : AAP bois local, AAP recherche
- Association d'autres projets d'études régionales et nationales de même nature

Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)



- 0,9 M tonnes de CO₂ d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

ACTION

INITIER UN ACCORD DE FILIÈRE SUR LE TRAITEMENT ET LE RÉEMPLOI DU BOIS ISSU DE LA DÉCONSTRUCTION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE D'ICI 2030

Pilotes

- Pilotes à identifier en lien avec les contributeurs

Contributeurs

- Centre technique de ressource des industries du bois (Céribois)
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Fédération du bâtiment
- Ordre des architectes Matériauthèques

Mise en œuvre

Action à engager



2025-2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Structurer la filière (embryonnaire). La filière bois n'est pas encore structurée sur la destination du bois récupéré de la déconstruction. De plus la qualification pour réemploi du bois est traitée individuellement, par les entreprises de la filière bois, sans forcément associer les acteurs du traitement des déchets ou plus largement du BTP



Poursuivre le travail de constitution et de dynamisation des filières et des secteurs, avec des « accords de filières » qui conjuguent développement économique et objectifs environnementaux

Ces accords peuvent être passés avec tout type d'acteur de la filière (pôles de compétitivité, branche professionnelle, centre technique...)



Aboutir à des solutions concrètes, pour lesquels la Région pourra mobiliser des dispositifs de financement

Indicateurs de suivi



- Nombre de signataires de l'accord

Conditions de succès

- Impliquer tous les contributeurs identifiés

Besoins pour accélérer

- Financement



Énergie et déchets



ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

Contexte

Production d'énergie

La région Auvergne-Rhône-Alpes est fortement productrice d'énergie (120 TWh en 2022) avec une production constituée à 84 % d'électricité décarbonée.

La production régionale provient aux deux tiers des filières nucléaire et thermique (78,5 TWh en 2022) et à un tiers des filières renouvelables (42,2 TWh en 2022).

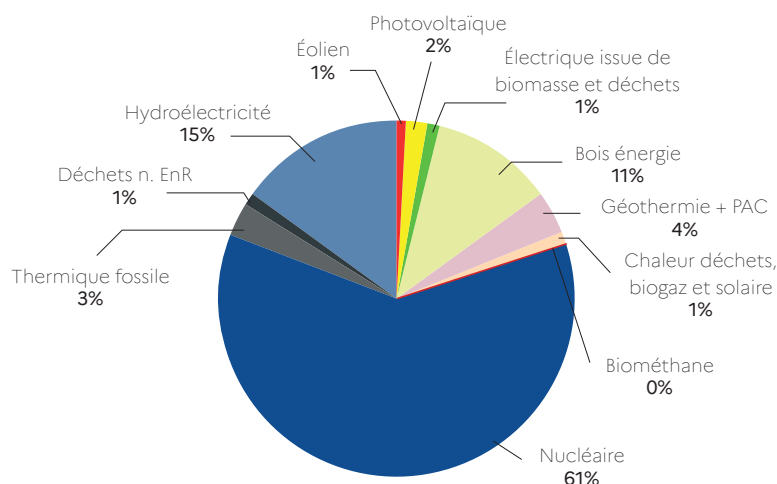
La production d'énergies renouvelables (ENR) provient de deux filières dominantes :

- l'hydroélectricité (44 % des ENR),
- le bois-énergie (31 % des ENR).

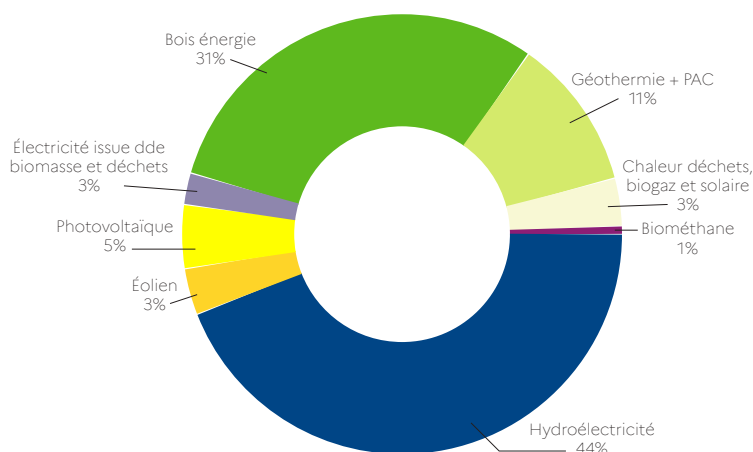
Les autres (solaire, éolien, etc.) représentent seulement 25% de l'énergie renouvelable produite en région (soit 10 TWh environ).

Les énergies renouvelables, portées par l'hydroélectricité et le bois-énergie, représentent un tiers de la production d'énergie en région.

Production d'énergie en AURA (120 MWh en 2022)



Structuration du mix renouvelable en AURA en 2022



Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022

La région est « exportatrice d'électricité » puisqu'elle produit deux fois sa consommation électrique. Cependant, cette production est sensible aux aléas. Par exemple, en 2022, la production régionale d'électricité a baissé de 11 % du fait de la maintenance des parcs nucléaires et de

la chute de production hydroélectrique. Par ailleurs, les centrales nucléaires sont vieillissantes (âge moyen de 40 ans). **Il existe donc un enjeu de renouvellement du parc et de renforcement du mix énergétique régional, notamment par le photovoltaïque et l'éolien.**

Consommation d'énergie

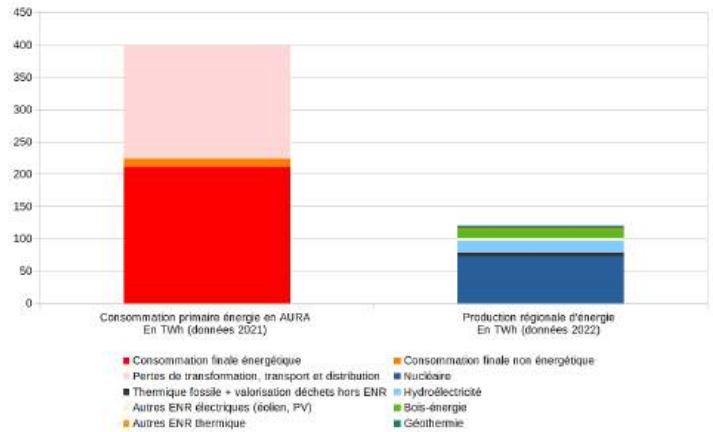
Si la région est exportatrice d'électricité, elle est loin de se trouver souveraine sur le plan énergétique.

“

En 2022, la consommation d'énergie finale en région s'élève à presque 224 TWh et est importée à hauteur de 46 %.

Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022

”



La consommation énergétique de la région est également fortement dépendante des énergies fossiles.

“

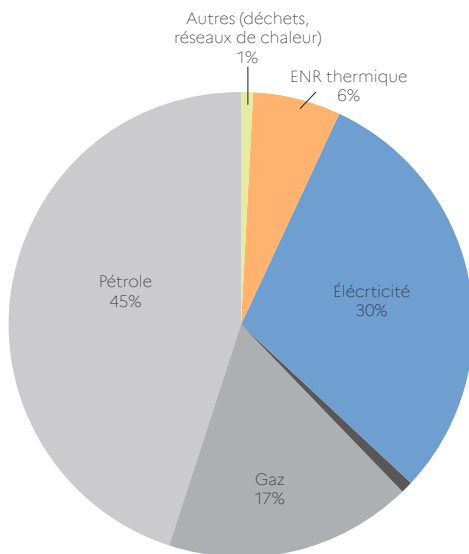
2/3 de l'énergie consommée en région provient encore des énergies fossiles.

”

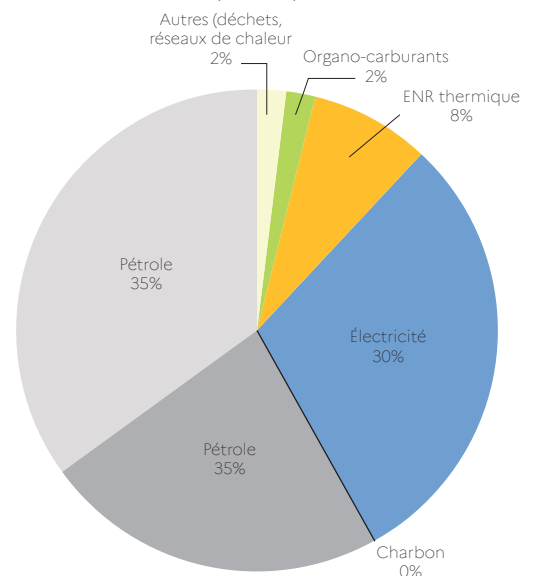
Malgré la disparition quasi complète du charbon et le développement progressif des réseaux de chaleur, des organo-carburants et des énergies renouvelables thermiques, la région Auvergne-Rhône-Alpes demeure toujours très dépendante au gaz et au pétrole (58 % de la consommation finale en énergie en 2022 contre 62% en 1990 ; sur cette même période, l'électrification a été faible.)

La dépendance au gaz naturel relève surtout des secteurs « industrie » et « bâtiment » (chauffage), tandis que la dépendance au pétrole relève essentiellement du secteur des transports.

Part de la consommation finale par énergie en 1990



Part de la consommation finale par énergie en 2022 (AURA)



Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022

Déchets

En 2021, 6,9 millions de tonnes de déchets ménagers non dangereux non inertes ont été collectés en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 3 982 kt étaient des déchets ménagers
- 2 907 kt étaient des déchets d'entreprises.

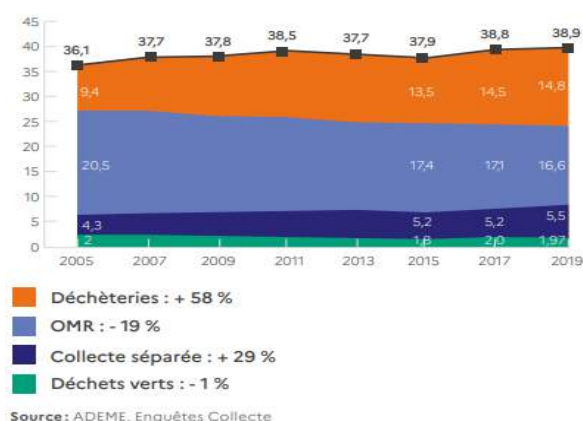
L'enfouissement des déchets en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) a diminué de -25 % entre 2010 et 2021.

● **Concernant la production de déchets ménagers et assimilés,**

on constate une baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles, conjuguée à une légère augmentation de la collecte sélective et une hausse plus importante de l'apport volontaire en déchetterie. Cependant, il convient de souligner que la hausse de cette dernière est très soutenue par la collecte de gravats.

Source : rapport «Déchets chiffres-clés - 2023» de l'ADEME

Évolution des déchets collectés par flux de collecte (Mt)



Evolution de l'enfouissement des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2010 et 2021

● **Concernant l'enfouissement des déchets,**

1,66 Mt ont été enfouis en 2021, contre 2,2 Mt en 2010 (soit -25%). Cependant, l'objectif du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui porte une réduction de 50 % des déchets enfouis entre 2010 et 2025, ne sera pas atteint. Et cela malgré la baisse de production d'ordures ménagères, la baisse de l'enfouissement constatée entre 2010 et 2021 et la baisse continue de l'enfouissement depuis 2021. En effet, si les données sur les déchets d'activité économique sont encore insuffisantes, on peut estimer que la baisse de leur production ne sera pas suffisante compte tenu de la corrélation entre la courbe de production de ces déchets et celle de l'activité économique, quand bien même un ralentissement économique est constaté.

● **Enfin, concernant le réemploi,**

si les indicateurs en la matière font encore défaut, il convient de souligner l'importance des efforts à produire pour encourager ce levier de réduction des déchets et de préservation des ressources, tant auprès des citoyens, des entreprises et des administrations.



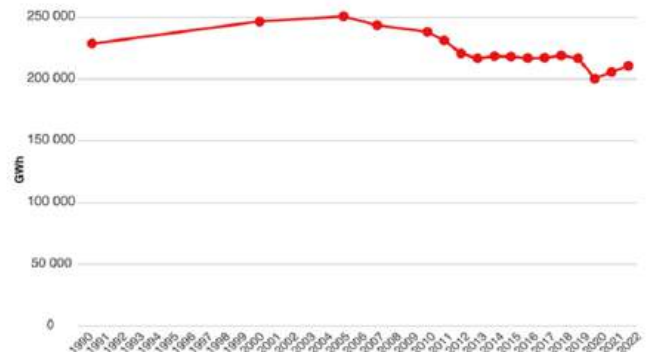
Chemin parcouru et restant à parcourir

Tendance et objectifs sur l'énergie

La consommation d'énergie finale est en baisse depuis les années 2010, tout particulièrement dans le secteur industriel (Source ORCAE).

Ces dernières années ont été marquées par des fluctuations (baisse des consommations énergétiques de -8 % entre 2019 et 2020 liée à la pandémie du Covid-19, baisse d'environ -12% des consommations combinées d'électricité et de gaz à l'échelle française liée aux efforts de sobriété de la crise hivernale de 2022). Mais après ces deux crises, on observe un rebond des consommations.

Évolution de la consommation d'énergie finale entre 1990 et 2022 (GWh)

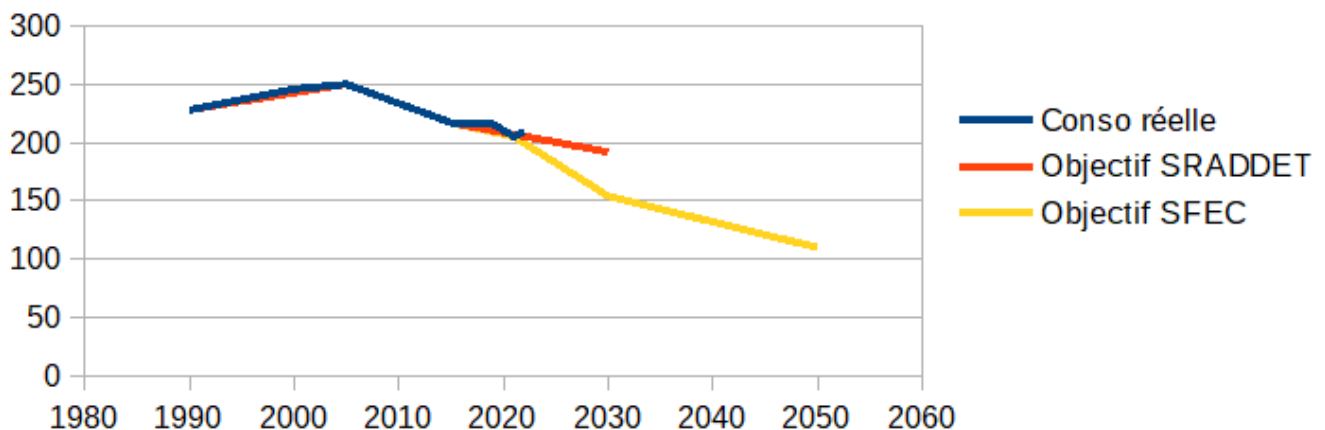


Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022

La dynamique baissière reste à renforcer pour atteindre les objectifs régionaux :

- L'objectif du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est d'atteindre une consommation d'énergie finale de **192,5 TWh en 2030**, soit - 9% des consommations énergétiques par rapport à aujourd'hui ;
- Les orientations de la stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) déclinés en région sont d'atteindre une consommation d'énergie finale de **154 TWh en 2030**, soit - 25% de consommations énergétiques par rapport à aujourd'hui ;
- Les orientations de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) visent, à l'horizon 2050, une diminution de 40 à 50% de la consommation 2021, soit une consommation énergétique ramenée à **100-120 TWh à l'horizon 2050**.

Consommation énergétique en AURA (en TWh) de 1990 à 2022 (objectifs 2030 et 2050)



Source : ORCAE 2022 et projections SRADDET et SFEC

Enjeux sur l'énergie

Des efforts importants sont à fournir pour décarboner les consommations énergétiques :

- impulser d'importants changements d'usages, notamment dans les secteurs des transports, du bâtiment et l'industrie ;
- développer massivement les énergies décarbonées (nucléaire, énergies renouvelables thermiques et électriques, hydrogène) et les infrastructures nouvelles qui viendront soutenir l'électrification des usages ou l'utilisation de biogaz ou d'hydrogène décarboné.

Des actions structurantes sont déjà en cours :

Pour développer les énergies renouvelables :

- l'application de la **loi d'accélération de la production des énergies renouvelables**, qui intègre 4 grands axes :
 - ♦ Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires, avec notamment la définition de zones d'accélération, travail en cours en région AuRA avec plus de 600 communes déjà engagées ;
 - ♦ Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables ;
 - ♦ Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables ;
 - ♦ Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

- à l'échelle régionale, la **stratégie Eau-Air-Sol-Energie**, portée par les services de l'État en région, identifie notamment l'accompagnement à mettre en place pour le développement des énergies renouvelables et intègre un plan d'action concret pour l'accompagnement des différentes filières. Ce plan d'action vise à instruire les projets avec exigence et objectivité, à consolider la connaissance sur les filières et les projets, à porter l'animation régionale sur le sujet afin de lever les freins identifiés et à déployer des modes d'accompagnement innovants et uniques en France, tels que le conseil à l'émergence pour les projets éoliens. Il ambitionne enfin d'acculturer l'ensemble des acteurs à l'enjeu énergétique pour mieux les mobiliser, de manière décorrélée de l'instruction des projets.

Pour adapter les réseaux à l'accueil de ces nouvelles énergies :

- RTE a annoncé un investissement de 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour la **modernisation et l'adaptation du réseau de transport d'électricité**, et son schéma décennal de développement du réseau pour la période est actuellement en consultation ;
- ENEDIS a prévu d'investir en complément plus dizaine de milliards d'euros d'ici 2025 pour **adapter le réseau et les postes de distribution** ;
- **Charte Ambition biogaz 2028** est une charte partenariale régionale qui vise à accompagner et faire mieux connaître la filière méthanisation.

Freins à lever sur l'énergie

Pour parcourir le chemin restant et atteindre les objectifs fixés, il convient de mieux :

- se donner des ambitions fortes et partagées pour le développement, assurer un **portage** fort des différentes filières qui constituent le mix énergétique de demain
- s'adapter à un contexte mondial énergétique incertain, en reconquérant de la **souveraineté énergétique** à toutes les échelles
- anticiper et prévenir les conflits d'usage et travailler l'**acceptabilité** des projets
- optimiser le **temps de développement des projets** en particulier sur les phases amont

- stabiliser les **cadres** réglementaires et les soutiens financiers
- développer les **volets emplois et compétences** pour disposer d'une main d'œuvre qualifiée à l'échelle régionale, notamment dans les domaines du nucléaire et de l'hydrogène
- développer les solutions de **gestion des intermittences**
- gérer l'approvisionnement en **matériaux**
- prendre en compte la disponibilité et la **durabilité liée à la mobilisation de la ressource en biomasse**.



Tendances et objectifs sur les déchets

Deux lois structurantes permettent de fixer des objectifs ambitieux, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC, 2020) et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015). Elles visent à :

Réduire les déchets :

- 15% de déchets ménagers produits par habitant entre 2010 et 2030 ;
- 5% de déchets d'activité économique entre 2010 et 2030 ;
- 50 % d'enfouissement des déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2025 ;
- supprimer le plastique à usage unique pour certains produits ;
- 50 % de bouteilles en plastique à usage unique pour les boissons mises en marché d'ici 2030.

Recycler :

- étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022 ;
- assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés ;
- augmenter le taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boissons (77 % en 2025 et 90 % en 2029) ;
- tendre vers 100 % de plastique recyclé en 2025.

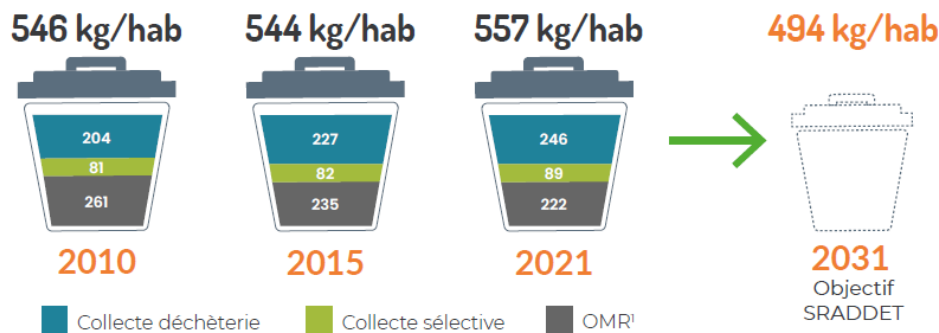
Valoriser :

- valorisation matière de 65 % (en masse) des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- généraliser du tri à la source des biodéchets avant 2024 ;
- réemployer/réutiliser 5% du tonnage des déchets ménagers ;
- Augmenter la part des emballages réemployés mis en marché (5 % en 2023, 10 % en 2027) ;
- Fixer des objectifs par filières grâce aux filières à responsabilité élargie des producteurs.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les objectifs sont également définis par le SRADDET et le plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD).



Le SRADDET pose l'objectif de diminuer de -50 kg par habitant la production globale de déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2031, en visant un objectif de 494 kg/hab en 2031, contre 544 kg/hab en 2015.



Source : Observatoire Déchets Économie Circulaire Auvergne-Rhône-Alpes, données 2021

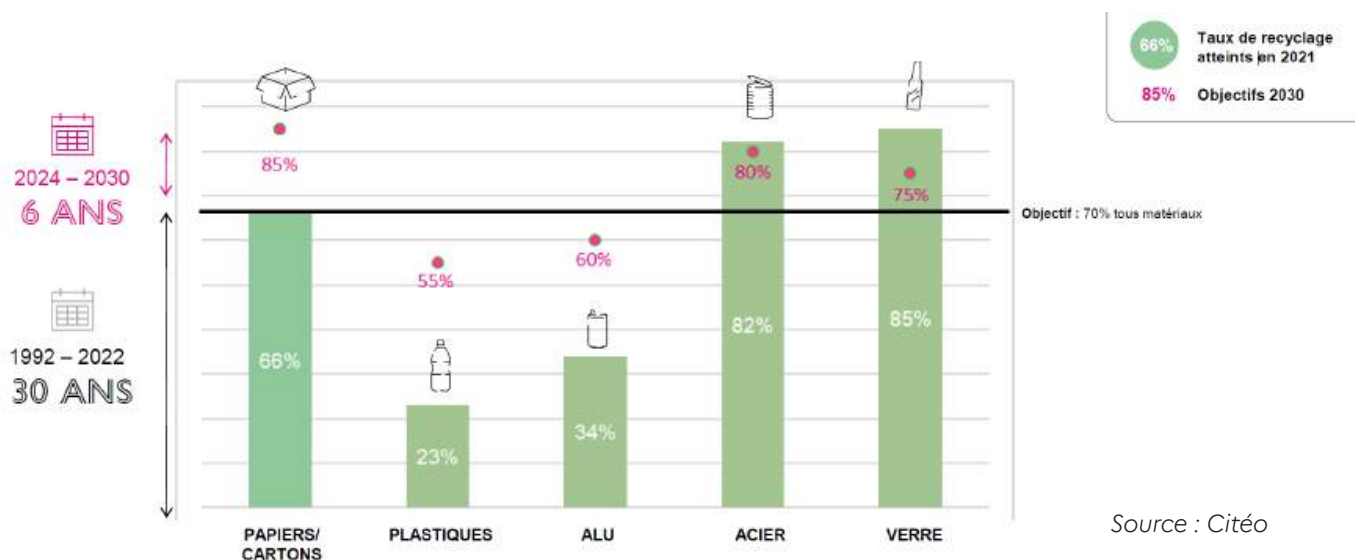
Enjeux sur les déchets

Malgré ces objectifs ambitieux, les résultats montrent que des efforts importants restent à produire.

Par exemple, si la masse de déchets enfouis a baissé de 25 % entre 2010 et 2021 et se poursuit, l'objectif du SRADDET d'une réduction de 50 % des déchets enfouis entre 2010 et 2025 ne sera pas atteint. En outre, concernant les taux de collecte, si les objectifs 2030 sont atteints concernant la

collecte des emballages en acier et en verre, d'autres sont loin d'être atteints :

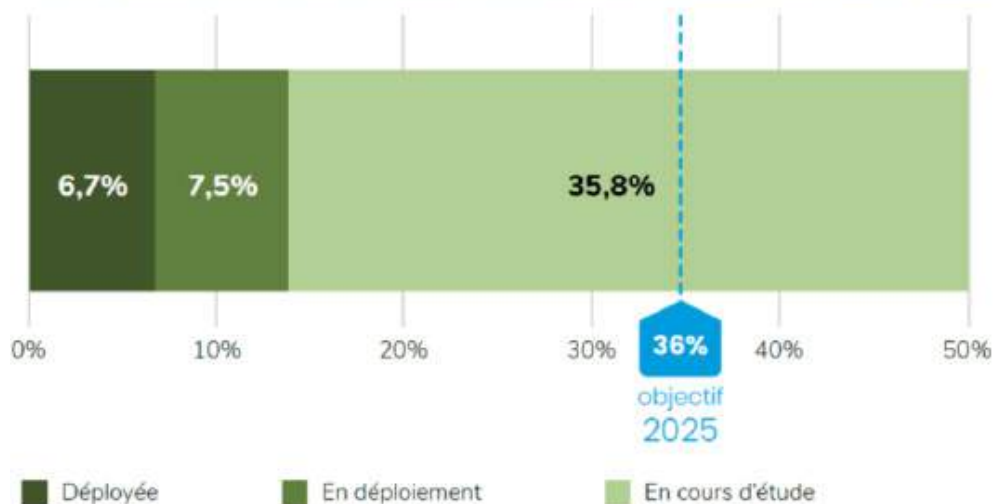
- 23 % d'emballages plastiques collectés en 2022, alors que l'objectif 2030 est de 55 % ;
- 34 % d'emballages en aluminium collectés en 2022, alors que l'objectif 2030 est de 60 %.



L'une des pistes envisageable, et proposée par de nombreuses parties prenantes de la COP, pourrait être le **développement de la tarification incitative**. Cette modalité de financement de la collecte et du traitement des déchets a démontré son efficacité dans les territoires où elle a été mise en œuvre (hausse de 6 points des taux de recyclage, meilleures performance sur des paramètres tels que la collecte sélective et la réduction des ordures ménagères résiduelles). Pourtant, elle est peu développée en Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2023, seules 14 collectivités l'ont mise en place dans la région. 7 % de la population est couverte, contre 9 % en France et alors que l'objectif national de couverture de la population est de 35 % à l'horizon 2025 (loi de transition énergétique pour la croissance verte) et celui du SRADDET de 36 %.

TARIFICATION INCITATIVE : DÉMARCHES ENGAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS



Source : ADEME/Région/CITÉO – Convention de déploiement de la TI – Données 2021



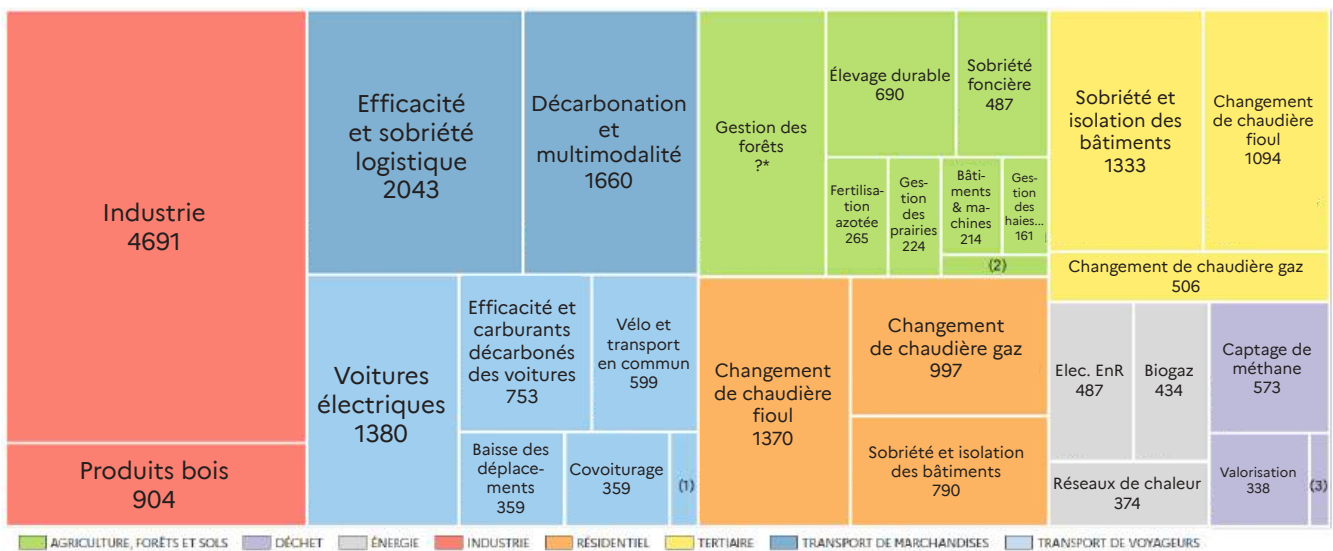
Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Plusieurs leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation concernant le secteur de l'énergie et des déchets au niveau régional, avec des objectifs de réduction de gaz à effets de serre qui y sont associés :

- l'électricité renouvelable (- 487 Mt éq. CO₂) ;
- le biogaz (- 434 Mt éq. CO₂) ;

- les réseaux de chaleur décarbonés (- 374 Mt éq. CO₂) ;
- le captage de méthane dans les installations de stockage de déchets non dangereux (- 573 Mt éq. CO₂) ;
- la valorisation matière des déchets (- 338 Mt éq. CO₂) ;
- la prévention des déchets (- 67 kt éq. CO₂).

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en Kt éq. CO₂ économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 97 ktCO₂e, (2) Pratiques stockantes : 82 ktCO₂e, (3) Prévention des déchets: 67 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

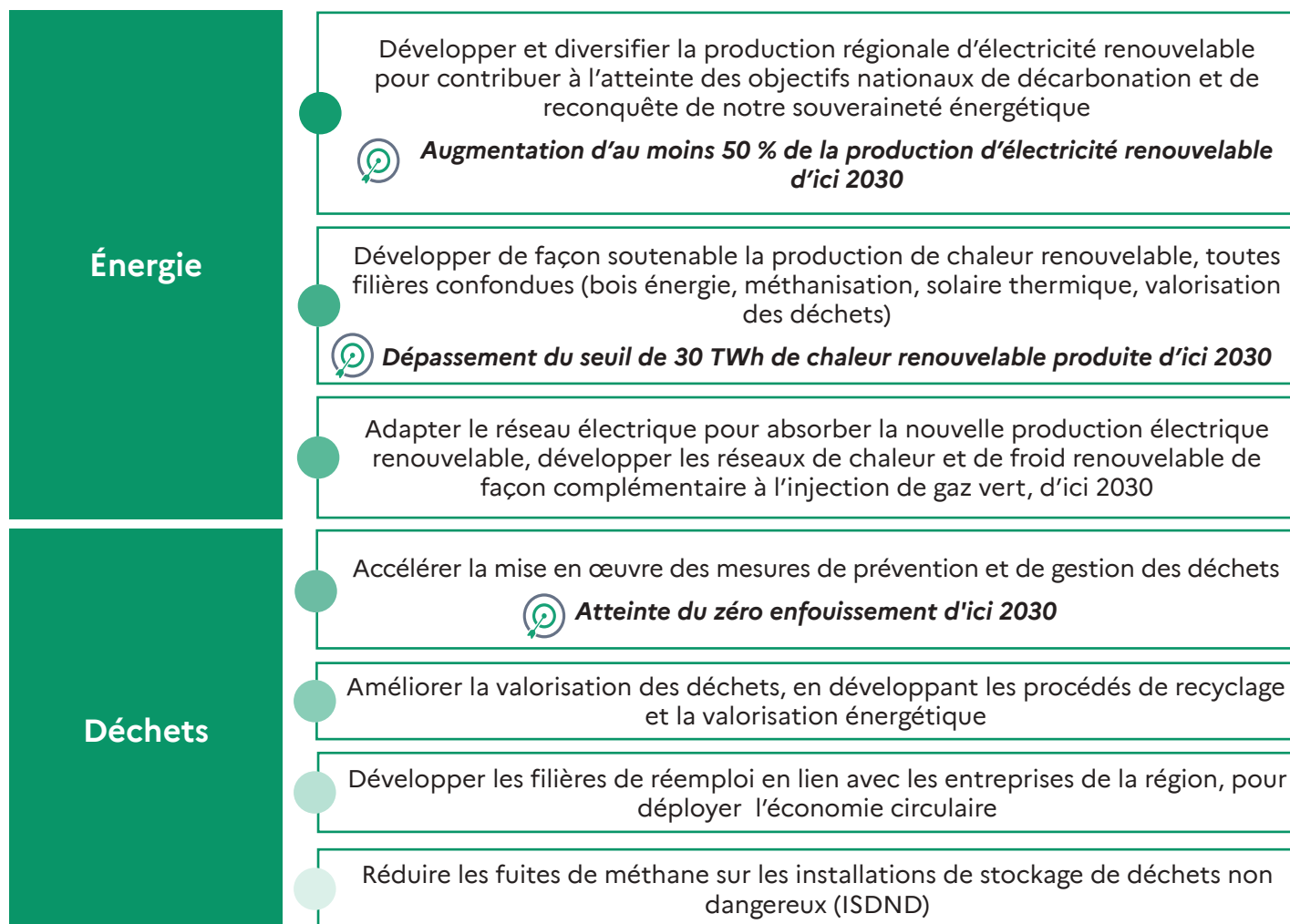
Source : SGPE 2024

Trois autres leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources, avec des objectifs qui y sont associés :

- la réduction des déchets enfouis (570 Kt/an en 2030) ;

- la collecte des biodéchets (100 % des communes en 2030) ;
- la collecte des bouteilles plastiques (90 % des communes en 2030).

6 défis ont été identifiés pour le secteur de l'énergie et des déchets en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au secteur :



Retour des collectivités sur ces leviers

Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants sur plusieurs sujets, notamment :

Sur l'électricité renouvelable :

Les actions jugées pertinentes pour contribuer à ce levier sont différentes selon les niveaux de collectivités.

Pour les communes, améliorer l'efficacité de l'éclairage public est ce qui semble le plus important alors que les intercommunalités privilégient la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) et les mesures visant à sensibiliser les citoyens aux énergies renouvelables.

Pour les conseils départementaux, c'est le soutien et l'accompagnement aux filières des énergies renouvelables

qui est jugé le plus pertinent.

Ce sont sur ces actions de soutien aux filières ENR que les collectivités estiment avoir contribué à un niveau satisfaisant (dans une moindre mesure pour les communes).

Sur le biogaz :

Le levier est jugé plutôt pertinent par l'ensemble des collectivités, notamment par les intercommunalités et les conseils départementaux. Le soutien et l'accompagnement des filières biogaz ainsi que le soutien financier sont les deux actions à l'échelle des conseils départementaux considérées comme totalement pertinentes.

À l'échelle des EPCI, les actions jugées les plus pertinentes sont les mesures de communication autour des énergies renouvelables ainsi que la mise en œuvre de la loi Anti-

Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) et le soutien aux filières de biogaz.

En matière de déploiement des actions, hormis à l'échelle des conseils départementaux, la contribution est plutôt jugée moyenne.

Sur les réseaux de chaleur décarbonés :

Le levier est jugé pertinent surtout par les intercommunalités et les collectivités urbaines. C'est d'ailleurs à l'échelle intercommunale que les actions (financement et réalisation d'études de faisabilité, création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération, classement des réseaux de chaleur) sont jugées les plus pertinentes, et que la mise en œuvre est perçue comme la plus avancée.

Sur le captage de méthane dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) :

Les ISNDD produisent naturellement du biogaz contenant 35 à 50% de méthane. Réglementairement celui-ci doit être traité pour réduire l'impact du méthane comme gaz à effet de serre. Le biogaz peut donc être torché, ou mieux valorisé en électricité ou en bio-méthane. Le captage de méthane dans les ISNDD est un levier jugé par l'ensemble des collectivités comme moyennement ou peu pertinent car n'entrant pas réellement dans leur champ de compétence. L'action de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) est par contre jugée globalement bien meilleure que l'action de la collectivité.

Sur la valorisation matière des déchets :

C'est un levier perçu comme très pertinent par les intercommunalités. Les actions jugées les plus pertinentes sont l'amélioration de la collecte et le tri. Sur cette action, les intercommunalités estiment avoir fait le maximum. Il resterait une petite marge de progrès pour les communes. L'action jugée la moins pertinente est le développement des outils d'assistance technique. La valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés est perçue comme plus pertinente à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle des communes ou des conseils départementaux. Il reste potentiellement une marge de progression pour cette action à tous les niveaux.

Sur la prévention des déchets :

Les actions concrètes comme la lutte contre les dépôts sauvages sont perçues comme pertinentes à l'échelle des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), mais peu pertinentes à l'échelle des départements. Les conseils départementaux et les EPCI ont pris en compte cet enjeu dans les actions de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets. EPCI et communes estiment cependant avoir encore une marge de progression sur l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets. Les conseils départementaux estiment quant à eux avoir quasiment fait le maximum.

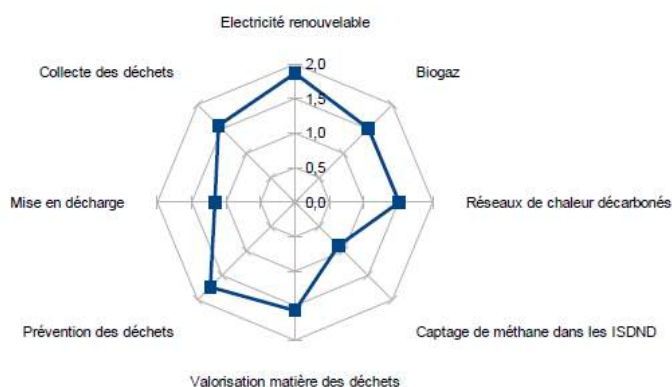
Sur la mise en décharge :

C'est un enjeu globalement jugé moyennement pertinent, même si l'ensemble des collectivités estiment y avoir plutôt bien contribué, et même totalement pour les collectivités urbaines. Ce sont les collectivités urbaines qui s'estiment le plus en avance en matière de mise en décharge. Mais ce sont aussi ces collectivités qui estiment le niveau de pertinence le plus faible de la mise en décharge pour réduire les Gaz à Effet de Serre. Par contre, les actions de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) sont jugées comme très satisfaisantes.

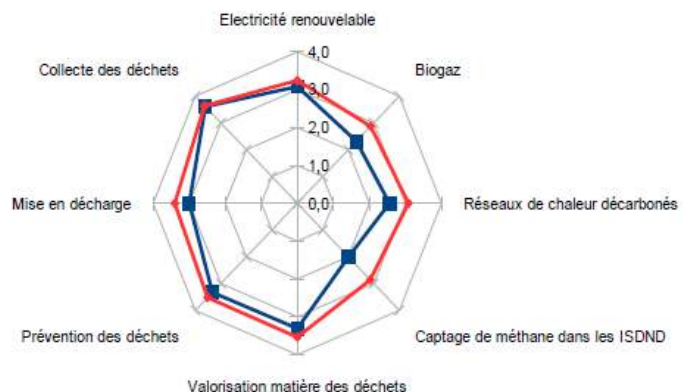
Sur la collecte des déchets :

C'est un levier jugé globalement pertinent ou très pertinent par l'ensemble des collectivités. Toutes les collectivités estiment y avoir contribué complètement ou presque. Le niveau intercommunal semble être le plus impliqué et le niveau départemental le moins impliqué. Les actions jugées les plus pertinentes sont la mise en œuvre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) à l'échelle des intercommunalités, ainsi que l'amélioration de la collecte et du tri. Les marges de progrès semblent faibles puisque la mise en œuvre est ressentie comme réalisée ou quasi-réalisée. La cartographie des flux des déchets d'activité économique est jugée moyennement à peu pertinente et la contribution sur ce segment est peu affirmée.

Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Actions des collectivités et action collective



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

- L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?
- L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 2024

Extrait d'actions en cours menées par des collectivités (sur la base de 630 réponses) :

- Extinction nocturne (23h-6h) depuis 2014 associée à des actions de modernisation du parc (armoires de commande, ampoules), EPCI – Haute-Savoie ;
- Réalisation d'un cadastre solaire permettant aux habitants d'évaluer leur potentiel solaire sur leur toiture, EPCI – Isère ;
- Création de deux réseaux de chaleur sur le territoire et réalisation d'une étude sur la récupération de chaleur fatale, EPCI – Allier ;
- Construction d'une recyclerie pour augmenter le réemploi, EPCI – Ain ;
- Intégration de clauses dans la commande publique pour réduire les déchets, Commune – Loire ;
- Valorisation des combustibles solides de récupération issus des refus des collectes sélectives chez les cimentiers français, EPCI – Ardèche ;
- Distribution gratuite de composteurs individuels sur le territoire et tri à la source, Commune – Haute-Loire ;
- Mise en place de la collecte et du tri sélectif avec l'agglomération, Commune – Drôme ;
- Test de collecte de biodéchets en cours auprès de quelques restaurants volontaires pour une généralisation progressive sur 2 ans, EPCI – Savoie ;

Extrait d'actions planifiées par des collectivités :

- Programmation d'études d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques notamment) pour transformer les réflexions des communes en projets concrets, EPCI – Loire ;
- Plan de déploiement led pour approcher les 100% de taux d'équipement, Commune – Ain ;
- Projet en réflexion sur la récupération des calories des eaux usées d'une piscine, EPCI – Ardèche ;
- Étude d'un potentiel déploiement d'un Contrat de Chaleur Renouvelable à l'échelle départementale, Département Drôme ;
- Création d'une centrale agri-photovoltaïque, Commune – Puy-de-Dôme ;
- Étude pour la mise en place de 1ha de panneaux photovoltaïques dans une ancienne carrière, Commune – Loire ;
- Mise en place de compostage collectif dans les 4 déchetteries du territoire, EPCI – Ain ;
- Travail sur le développement de la pratique du broyage pour une utilisation locale, (directement par le producteur ou en partenariat avec des agriculteurs), EPCI – Ardèche ;
- Changement d'échelle sur le réemploi des contenants en verre, EPCI – Isère ;
- Massification des distributions de composteurs individuels (+13 000 en 2024), EPCI – Loire ;
- Suivi des dépôts sauvages illégaux, Commune - Isère.

Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030

ACTION

APPUYER LES COOPÉRATIVES CITOYENNES



150 PROJETS D'ICI 2030

Pilotes

- ADEME

Contributeurs

- Amorce
- Associations centrales villageoises

Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact



Faisabilité



Description de l'action



Massifier les coopératives citoyennes et couvrir le territoire régional



Renforcer les coopératives citoyennes par rapport à la concurrence des plus gros opérateurs



Redistribuer la valeur sur le territoire, ce qui permettra de :

- sensibiliser les citoyens et les collectivités
- développer le territoire par la redistribution financière et économique



Maximiser les retombées locales (fiscalité, loyers, dividendes, emplois locaux, réinvestissement dans des projets d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables)

Indicateurs de suivi



- Nombre d'installations en service
- Puissance installée (GW)

Conditions de succès

- Impliquer des collectivités territoriales en tant que facilitatrice et coordinatrice
- Professionnaliser les coopératives
- Sensibiliser des financeurs (banques, Banque des Territoires)
- Fournir des bonus «citoyens» sur les appels d'offre
- Faire évoluer les règles des marchés publics pour favoriser l'achat d'énergie locale

Besoins pour accélérer

- Financements
- Aides à l'investissement

Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030

ACTION

FAVORISER L'APPROPRIATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR LES CITOYENS ET LES ÉLUS DES TERRITOIRES



AU MOINS UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR COMMUNE D'ICI 2030

Pilotes

- État
- Syndicats des énergies renouvelables

Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- CEREMA
- Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE)
- Opérateurs de réseaux (RTE, Enedis, GRDF, GRT)
- Syndicats des énergies
- TerriSTORY

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024/2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Faire le lien entre le développement des énergies renouvelables (électriques comme thermiques) et la lutte contre le changement climatique



Outiller techniquement les élus des territoires (potentiel de production, coût, ratio production/consommation, impact GES, objectifs)



Combattre les idées reçues et communiquer sur des bonnes pratiques



Parler positivement de la sobriété individuelle et collective



Valoriser au maximum les initiatives locales concrètes

Indicateurs de suivi



- Part des communes ayant soumis aux services de l'État des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Surface identifiée en zone d'accélération des énergies renouvelables

Conditions de succès

- Former des installateurs professionnels
- Rendre plus lisibles les financements publics accessibles
- Sécuriser l'approvisionnement « Made in France » des panneaux
- Mobiliser des élus
- Soutenir la recherche amont sur le comportemental vis-à-vis des questions énergétiques

Besoins pour accélérer

- Financements pour des fresques du climat en école élémentaire et auprès des élus
- Campagne de publicité grand public et auprès des étudiants et des grandes écoles

Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030

ACTION

FIXER DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AVEC UNE TRADUCTION LOCALISÉE DE CES OBJECTIFS DANS LE CADRE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET/OU DES DOCUMENTS D'URBANISME



100 % DES EPCI D'ICI 2030

Pilotes

- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE)
- Développeurs de projets d'énergies renouvelables
- Chambres d'agriculture
- Collectivités
- Syndicats

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024/2025

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Communiquer auprès des collectivités sur l'intérêt de faire remonter les zones d'accélération de production d'énergie renouvelable (ZAEEnR) et de les traduire dans les documents d'urbanisme



Faire converger les ZAEEnR et les analyses d'enjeux pour aboutir à une planification concrète et permettre un aboutissement davantage sécurisé dans les secteurs ainsi identifiés

Indicateurs de suivi



- Pourcentage des EPCI dotés d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ou labellisés territoire engagé transition écologique (TETE)

Conditions de succès

- Impliquer une grande majorité de communes de la région

Besoins pour accélérer

- Accompagnement technique des collectivités par les services de l'État et les organismes experts

Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)



Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030

ACTION

VALORISER LE POTENTIEL DE MÉTHANISATION DE CHAQUE EPCI D'ICI 2030 EN FAISANT ÉMERGER ET EN ACCOMPAGNANT DE NOUVEAUX PROJETS



65 % DU POTENTIEL DE MÉTHANISATION DE CHAQUE EPCI VALORISÉ D'ICI 2030

Pilotes

- Ambitions Biogaz 2028

Contributeurs

- Acteurs de la filière méthanisation
- Comité méthanisation
- Partenaires de la charte ambition biogaz 2028

Mise en œuvre

Action à engager



2024/2025 pour le lancement de l'offre et de la communication

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Finaliser le cadrage de la démarche « émergence et accompagnement des projets de méthanisation » expérimentée en 2023 par la charte ambition biogaz 2028



Elaborer une offre aux collectivités, intégrant une brique « appropriation locale des projets »



Financer des conseillers en charge de la conduite de l'offre et de la démarche



Faire connaître l'offre

Indicateurs de suivi



- Energie injectée des sites en service (GWh)

Conditions de succès

- Développer des aides et subventions aux études et des solutions d'investissements pour la région
- Faire connaître l'offre et encourager les collectivités à y avoir recours
- Avoir le soutien des membres de la charte Ambitions biogaz.

Besoins pour accélérer

- Décision favorable du comité stratégique Ambition biogaz pour lancer l'offre
- Financements pour les conseillers
- Mobilisation d'un dispositif type START'ENR pour l'appropriation locale des projets
- Elaboration et financement de la communication

Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)



Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030

ACTION

MAXIMISER LE RECOURS AU FONDS CHALEUR DANS LES TERRITOIRES



MULTIPLIER PAR 2 LE NOMBRE DE BÂTIMENTS RACCORDÉS À UN RÉSEAU DE CHALEUR D'ICI 2030

Pilotes

- ADEME

Contributeurs

- Architectes
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Bureaux d'étude
- Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Collectivités
- Chambres consulaires
- Directions Départementales des Territoires (DDT)
- Maîtres d'ouvrage

Mise en œuvre

Action à engager



2024 : couverture de plus de 90% de la population régionale

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Identifier massivement les projets



Travailler la communication d'informations et la valorisation de projets exemplaires



Rechercher des financements

Indicateurs de suivi



- Part des ENR dans les réseaux de chaleur

Conditions de succès

- Développer la connaissance de la part des prescripteurs (installateurs, bureaux d'étude)
- Proposer un dispositif pérenne et une constance des règles d'attribution
- Faire preuve d'une dynamique collective vivante

Besoins pour accélérer

- Développement de la dynamique régionale

Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)



Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030

ACTION



DÉFINIR ET FAIRE CONNAÎTRE DES RECOMMANDATIONS POUR UN « BON PROJET » ADAPTÉ AU TERRITOIRE ET VALORISANT LA MEILLEURE ÉNERGIE



POUR CHAQUE FILIÈRE D'ICI 2030

Pilotes

- État (dans le cadre de la stratégie régionale eau, air, sol, énergie)

Contributeurs

- Acteurs d'Ambition biogaz et de la cellule régionale biomasse étendue

Mise en œuvre

Action à engager



2024/2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Définir des recommandations communes et partagées permettant d'assurer la durabilité des projets EnR : critères de performance technico-économique, environnementale, acceptabilité locale, résilience du projet, utilité sociale du projet, ...



Faire connaître ces recommandations et les rendre lisibles aux : services instructeurs, collectivités, parties prenantes (associations, entreprises, société civile), financeurs publics/privés, assureurs, bureaux d'études et porteurs de projet



Porter ces recommandations dans toutes les instances (planification, comités, jury,...)

Indicateurs de suivi



- Réalisation et validation des grilles de recommandations
- Plan de diffusion co-construit

Conditions de succès

- Orientations nationales et régionales en matière de développement du biogaz et de la chaleur renouvelable
- Volonté d'avoir et de porter des recommandations communes
- Possibilité d'orienter ou de bonifier les financements privés ou publics selon le respect de ces recommandations
- Lisibilité et opérationnalité des recommandations

Besoins pour accélérer

- Disponibilité des ressources humaines pour élaborer, concerter les grilles puis les diffuser
- Priorisation de l'action dans les plans de charges des différentes structures

Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)



Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030

ACTION

QUALIFIER ET HIÉRARCHISER LES POTENTIELS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES ET ÉNERGIES DE RÉCUPÉRATION AU NIVEAU LOCAL

Pilotes

- ADEME
- État
- Conseil régional

Contributeurs

- Acteurs du bois (Office National des Forêts, Fibois, Centre National de la Propriété Forestière)
- Atmo
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Collectivités
- Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE)
- Tenerdis

Mise en œuvre

Action à engager



2024/2026

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Connaître les gisements de chaleur fatale et de géothermie pour nourrir la connaissance, aider les décideurs sur le choix de l'énergie thermique



Identifier le potentiel de biomasse-énergie mobilisable au niveau territorial en s'assurant de la compatibilité avec le maintien de la ressource, de son rôle de stockage CO₂ et de sa fonction de réservoir de biodiversité



Appréhender la cohérence du prélèvement local de chaque projet pour éviter les conflits d'usage et les importations



Concaténer les connaissances sur une seule plateforme pour identifier les solutions compatibles pour chaque projet au niveau local

Indicateurs de suivi



- Potentiel énergétique au niveau régional (GWh)

Conditions de succès

- Impliquer l'ensemble des acteurs
- S'appuyer sur les outils existants de visualisation
- Obtenir facilement les données
- Faire connaître les résultats aux acteurs

Besoins pour accélérer

- Ingénierie pour les études de potentiel
- Financements des études
- Plateforme commune finale

Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

ACTION

ADAPTER LES RÉSEAUX DE GAZ AFIN QU'AUCUN PROJET NE SOIT ABANDONNÉ PAR MANQUE DE CAPACITÉ D'ACCUEIL

Pilotes

- Opérateurs des réseaux de gaz

Contributeurs

- Collectivités
- Conseil régional
- Acteurs des filières
- Porteurs de projets
- Tenerrdis

Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Inciter et mobiliser les porteurs de projet à transmettre leur portefeuille de projets territorialisés afin de mieux planifier les réseaux



Tenir un fichier de projets à venir

Indicateurs de suivi



- Nombre de projets abandonnés par manque de capacité d'accueil

Conditions de succès

- Transmettre de façon effective des projets territorialisés futurs par les porteurs de projets et les filières

Besoins pour accélérer

- Implication des porteurs de projets, communication pour les sensibiliser

Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

ACTION

ADAPTER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, Y COMPRIS PAR LA FLEXIBILITÉ, EN CHERCHANT À MAXIMISER LA PUISSANCE RACCORDÉE



PROPOSER UN RACCORDEMENT À 95 % DES PROJETS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION DE GISEMENTS D'ICI 2030

Pilotes

- Opérateurs des réseaux Transport et distribution

Contributeurs

- Collectivités
- Conseil régional
- Filières
- Porteurs de projets
- Producteurs et consommateurs

Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Raccorder 95 % des projets ayant fait l'objet d'une déclaration de gisement dans le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3rEnR).



Inciter et mobiliser les porteurs de projet à transmettre leur portefeuille de projets territorialisés (3 fois par an via le portail service RTE) puis actualiser la liste des projets dans le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) pour mieux prioriser les investissements.



Promouvoir la flexibilisation des usages électriques pour optimiser l'adéquation horaire entre production et consommations d'énergie (en particulier dans le tertiaire et la production d'hydrogène par électrolyse) afin de faciliter l'intégration des énergies renouvelables.

Indicateurs de suivi



- Pourcentage annuel de projets raccordés ayant fait l'objet d'une déclaration de gisements dans le S3REnR

Conditions de succès

- Inciter financièrement les producteurs et les consommateurs
- Inciter les opérateurs des réseaux à recourir à la flexibilité
- Développer la flexibilité sur le parc tertiaire et sur la production d'hydrogène

Besoins pour accélérer

- Implication des gestionnaires de réseaux

Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

ACTION

FACILITER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR L'ADAPTATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET GAZIERS AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pilotes

- État

Contributeurs

- Gestionnaires de réseau
- Porteurs de projets

Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Assurer une vision globale des processus d'instruction des projets par les services instructeurs pour identifier en amont les points de blocage



Identifier les autres principaux freins réglementaires qui pourraient être levés

Indicateurs de suivi



- Nombre d'évolutions réglementaires facilitant l'adaptation des réseaux pour le développement des énergies renouvelables

Conditions de succès

- Impliquer tous les acteurs
- Travailler sur les freins réglementaires qui peuvent être levés

Besoins pour accélérer

- Evolutions réglementaires

Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de de prévention et de gestion des déchets



Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

ACTION

DÉPLOYER MASSIVEMENT LE TRI 5 ET 7 FLUX MATIÈRES ET LA COLLECTE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Pilotes

- Entreprises

Contributeurs

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Entreprises de traitement et valorisation
- Syndicats de gestion des déchets

Mise en œuvre

Action à renforcer



moyen/long terme

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Pour les grandes entreprises, définir un référent en charge de la mise en place et du suivi (sourcing, diagnostic, contact réseau, aménagement interne et sensibilisation des salariés)



Pour les petites et moyennes entreprises, réaliser le tri en interne ou se faire accompagner par leur fédération ou les chambres consulaires

Indicateurs de suivi



- Flux de déchets (tonnes)

Conditions de succès

- Mettre en place une campagne de communication efficace, présentant notamment les résultats des entreprises vertueuses
- Déployer des équipements de tri adaptés

Besoins pour accélérer

- Méthodologie
- Moyens humains
- Incitation financière (pénalités)
- Production par les fédérations d'un référentiel de tri pour chaque secteur

Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de de prévention et de gestion des déchets



Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

ACTION

CARTOGRAPHIER LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



100% DES DÉCHETS CARTOGRAPHIÉS D'ICI 2030

Pilotes

- État
- Conseil régional

Contributeurs

- Entreprises
- Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie circulaire (ORDEC)

Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact

Faisabilité

Description de l'action



Identifier les flux (tonnage, gisement, caractérisation par secteur d'activité et par territoire)



Mettre en place un outil de suivi des flux de déchets



Réaliser le suivi des données

Indicateurs de suivi



- Pourcentage de déchets d'activité économique cartographiés à l'échelle de la région (tonnages / flux / secteur / territoire / période)

Conditions de succès

- Avoir accès à une cartographie des flux, filières de traitement et quantités traités
- Désigner un organisme en charge de la collecte et du suivi des données
- Permettre une déclaration simplifiée et accessible à tous
- Orienter les artisans vers des déchèteries équipées d'un pont bascule
- Assurer un maillage homogène des solutions de traitement

Besoins pour accélérer

- Moyens humains et financiers pour l'organisme en charge du suivi
- Moyens techniques pour proposer des pesées aux PME

Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de de prévention et de gestion des déchets



Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

ACTION

METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE TOTALE OU PARTIELLE, DANS LES TERRITOIRES OPPORTUNS



ATEINDRE 36 % DE LA POPULATION RÉGIONALE COUVERTE EN 2030

Pilotes

- Collectivités

Contributeurs

- ADEME
- Éco-organismes
- État

Mise en œuvre

Action à engager



moyen/long terme

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Mettre en place une tarification incitative au service rendu (poids, volume, taux de présentation) en s'appuyant sur une étude de faisabilité puis en la mettant en place sur la facture des charges de la collectivité



Prévenir les incivilités (communication, contrôles)

Indicateurs de suivi



- Pourcentage de population couverte par une tarification incitative

Conditions de succès

- Bénéficier d'un portage politique
- Réaliser des études de faisabilité et un sourcing pertinents
- Mettre en place un plan de communication adapté, ambitieux et anticipé
- Former des équipes compétentes

Besoins pour accélérer

- Evolution de la réglementation pour permettre une tarification par secteur géographique, et non par commune
- Aide financière à l'investissement voire au fonctionnement
- Moyens humains
- Lien avec des EPCI ayant déjà déployé la tarification incitative

Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

ACTION

STRUCTURER ET PÉRENNISER LA FILIÈRE CSR (COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION)



DÉVELOPPER 5 PROJETS INTÉGRÉS, DE LA PRÉPARATION À LA VALORISATION, D'ICI 2030

Pilotes

- Producteurs de déchets
- Syndicats de traitement des déchets

Contributeurs

- ADEME
- Conseil régional
- Collectivités territoriales

Mise en œuvre

Action à renforcer



Délais de réalisation d'un projet de 4 à 6 ans

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Faciliter le développement opérationnel de la filière, tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement de déchets



Développer la connaissance des citoyens et élus

Indicateurs de suivi



- Capacité de production de CSR (%)
- Quantité de combustible substitué (tonnes)

Conditions de succès

- Impliquer l'ensemble des acteurs

Besoins pour accélérer

- Emergence de projets

Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

ACTION

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION, PRIORITAIREMENT DANS LES FILIÈRES BTP, TEXTILES ET PLASTIQUES

Pilotes

- ADEME
- Éco-organismes

Contributeurs

- Consommateurs
- Industries

Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Mettre en place, faire connaître et favoriser un système d'indice d'éco-conception



Inciter économiquement le consommateur



Débloquer les financements sur des projets spécifiques



Intégrer des cours d'éco-conception dans les cursus universitaires

Indicateurs de suivi



- Nombre de projets menés

Conditions de succès

- Créer les groupes de travail
- Mettre en réseau des différents acteurs de la chaîne de produits

Besoins pour accélérer

- Incitation économique
- Sensibilisation des industriels

Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

ACTION

GÉNÉRALISER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS AFIN DE LES VALORISER



ATTEINDRE **95 %** DE LA POPULATION RÉGIONALE COUVERTE PAR UNE SOLUTION DE TRI À LA SOURCE D'ICI **2030**



ET/OU BAISSER DE **50 %** LA QUANTITÉ DE BIODÉCHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES D'ICI **2030**

Pilotes

- Collectivités territoriales
- Syndicats de collecte de déchets

Contributeurs

- ADEME
- Citoyens
- Entreprises produisant / collectant des biodéchets
- Établissements publics
- Fédération Professionnels des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ★

Description de l'action



Généraliser la collecte séparée dans les centres urbains



Identifier les gros producteurs de biodéchets et les inciter à prendre un collecteur de déchets

Indicateurs de suivi



- Quantité de biodéchets collectés (tonnes)
- Nombre d'habitant disposants d'une solution de tri à la source des déchets

Conditions de succès

- Bénéficier d'un portage politique pour appuyer l'importance de la collecte séparée
- Fixer des objectifs chiffrés aux collectivités territoriales assurant la collecte des biodéchets

Besoins pour accélérer

- Communication pour valoriser le geste de tri de biodéchets
- Allocation de budget spécifique à la collecte séparée

Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

ACTION

STRUCTURER, DANS LE CADRE DE LA CCES, UNE ANIMATION PAR FILIÈRE AVEC LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET LES PRESCRIPTEURS

Pilotes et Contributeurs

- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Acteurs institutionnels
- Conseil régional
- Centre international ressources et innovation pour le développement durable (CIRIDD)
- Éco-organismes
- Mouvement réparer réutiliser recycler réduire (RRRR)
- Pôle compétitivité
- Ville et aménagement durable

Mise en œuvre

Action à engager



fin 2024

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Partager les informations entre acteurs : projets, leviers, ...



Réunir filière par filière tous les acteurs concernés afin qu'ils croisent leurs façons de faire et déterminent des objectifs et plans d'action communs



Trouver de nouvelles synergies dans la durée



Organiser 4 temps différents dans l'année : une 1ère instance sur le partage de l'état des lieux, puis sur l'émergence de sujets à traiter, puis sur la priorisation des sujets et enfin sur les retours des groupes de travail en instance plénière

Indicateurs de suivi



- Instance créée et vivante (oui/non)

Conditions de succès

- Mobiliser des acteurs pertinents
- Disposer d'un espace de partage et d'échanges dans la durée
- Faire émerger des expérimentations à lancer, avec des porteurs et une temporalité

Besoins pour accélérer

- Ingénierie d'animation des instances
- Recherche de financeurs d'études

Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

ACTION

EXPÉRIMENTER ET DÉPLOYER DES FILIÈRES DE RÉEMPLOI DANS LA VENTE À EMPORTER



DUPLICABLE DANS TOUS LES EPCI D'ICI 2030

Pilotes

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Collectivités

Contributeurs

- Clients et consommateurs
- Éco-organismes (financiers)
- Restaurateurs

Mise en œuvre

Action à engager



2025

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Déployer le réemploi des contenants pour le partage de repas à domicile (CCAS)



Expérimenter le réemploi pour la vente à emporter, par exemple à l'échelle d'un quartier

Indicateurs de suivi



- Nombre de CCAS engagés dans la démarche
- Quantité de retours de contenants (%)
- Nombre de contenants réutilisables utilisés

Conditions de succès

- Partager et communiquer sur des expériences et projets réalisés pour faire figure d'exemple
- Mobiliser des acteurs qui se lancent dans l'expérimentation

Besoins pour accélérer

- Démonstrateur local
- Mise en relation d'acteurs (éco-organismes / collectivités / CCAS)

Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

ACTION

FAVORISER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE RECYCLERIE, RESSOURCERIE OU MATÉRIAUTHÈQUE



1 PROJET PAR TERRITOIRE PERTINENT D'ICI 2030

Pilotes

- EPCI

Contributeurs

- Associations
- Collectivités

Mise en œuvre

Action à engager



2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Accompagner les collectivités pour intégrer la logique du réemploi dans l'exercice de leur compétence déchets



Accompagner les initiatives citoyennes sur la structure portant le service de collecte, valorisation et réemploi



Déployer de nouveaux leviers de financement : foncier, cohésion territoriale, mécénat, éco-organismes, ADEME, fonds insertion, ...



Financer la spécialisation et les nouvelles filières

Indicateurs de suivi



- Nombre de recycleries créées

Conditions de succès

- Communiquer sur la complémentarité entre le réemploi par une recyclerie et la collecte des déchets
- Informer sur les modalités de contractualisation et les outils de financement

Besoins pour accélérer

- Financements
- Projets qui émergent

Défi

Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

ACTION

RENFORCER LES CONTRÔLES DE L'EFFICACITÉ DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE ET DES FUITES DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX EN EXPLOITATION

Pilotes

- État (Inspection des installations classées)

Contributeurs

- Collectivités / exploitants d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Mise en œuvre

Action à engager



dès 2025

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place des contrôles d'efficacité du captage sur les ISDND

Indicateurs de suivi



- Part des ISDND conformes (%)

Conditions de succès

- Action inscrite dans le plan de contrôle de l'inspection des installations classées en Auvergne Rhône Alpes



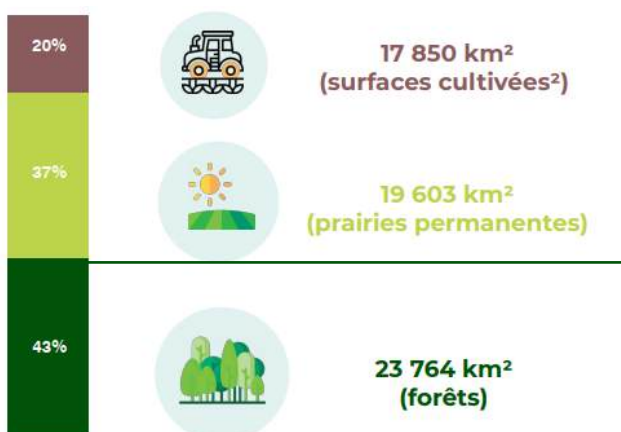
Forêt

ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL



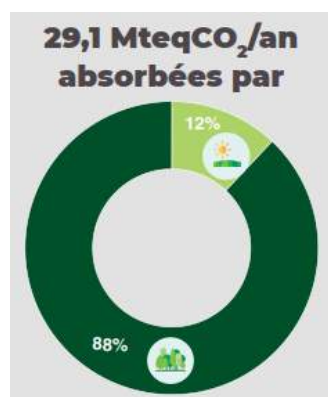
Contexte

● Répartition du stock de carbone par surface



1 592 Mt éq. CO₂
stockées à l'échelle
régionale

● Absorption annuelle de carbone par les forêts et les prairies permanentes



43 366 km²
dont 55 % de forêts et
45 % de prairies



2 604 000 ha de forêt (3ème région française) et
535 M de m³ de bois vivant (1ère région française)



+0,6 % de croissance annuelle moyenne depuis 1985



37 % de taux de boisement (5ème région française)



79 % de forêt privée

Source : ORCEA 2021



29 %

C'est la part de la ressource
facile ou très facile d'accès



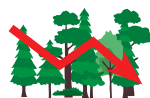
● Superficie par composition des peuplements (en milliers d'hectares)



Une hausse de la mortalité de **+36,5 %** entre 2005-2013 et 2012-2021 avec un risque élevé d'incendies et un impact croissant des perturbateurs biotiques



+ 33 % de hausse des prélèvements sur le même temps



- 6,7 % de baisse de production biologique

• Un flux de bois qui reste positif, mais qui baisse de -56 % entre les deux périodes



Chemin parcouru et restant à parcourir

Le **programme régional de la forêt et du bois** de 2019 définit la politique forestière régionale pour 10 ans. Composé de 48 fiches actions, il vise à :

- assurer la **pérennité de la forêt** et d'une ressource en bois de qualité,
- prendre en compte la **multifonctionnalité de la forêt**,
- favoriser la **mobilisation de la ressource bois**,
- valoriser au mieux la **ressource locale**.

Depuis son adoption, le renforcement des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique a conduit aux **Assises de la forêt et du bois** (2021 et 2022), avec la co-élaboration de nouvelles actions, pour construire la forêt de demain, assurer la sauvegarde et l'exploitation durable de la forêt.

Une dynamique importante a été impulsée pour le renouvellement forestier et l'investissement dans l'aval de la filière et des producteurs de matériaux forestiers de reproduction dans le cadre du **Plan de relance et de France 2030**. Cette dynamique sera poursuivie avec les **dispositifs pérennes** de soutien lancés en 2024, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique prioritaire gouvernementale « **Accompagner le programme visant à planter 1 milliard d'arbres d'ici 2032** », au service de l'enjeu de renouvellement des forêts menacées par les

conséquences du changement climatique. L'atteinte de cet objectif, en prenant en compte la régénération naturelle, reposera notamment sur la structuration des entreprises (producteurs de plants et entreprises de travaux forestiers), une articulation fluide entre les différents dispositifs et un accompagnement des opérations indispensables au renouvellement. Des verrous existent dans l'approvisionnement en plants, la capacité à faire des entreprises de travaux forestiers et dans la mobilisation des propriétaires privés.

Plusieurs actions structurantes sont à par ailleurs à poursuivre, comme le regroupement de la gestion en forêt privée, l'adaptation de la sylviculture et des documents de gestion forestière, et le maintien ou la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique qui est une condition du renouvellement pérenne des forêts.

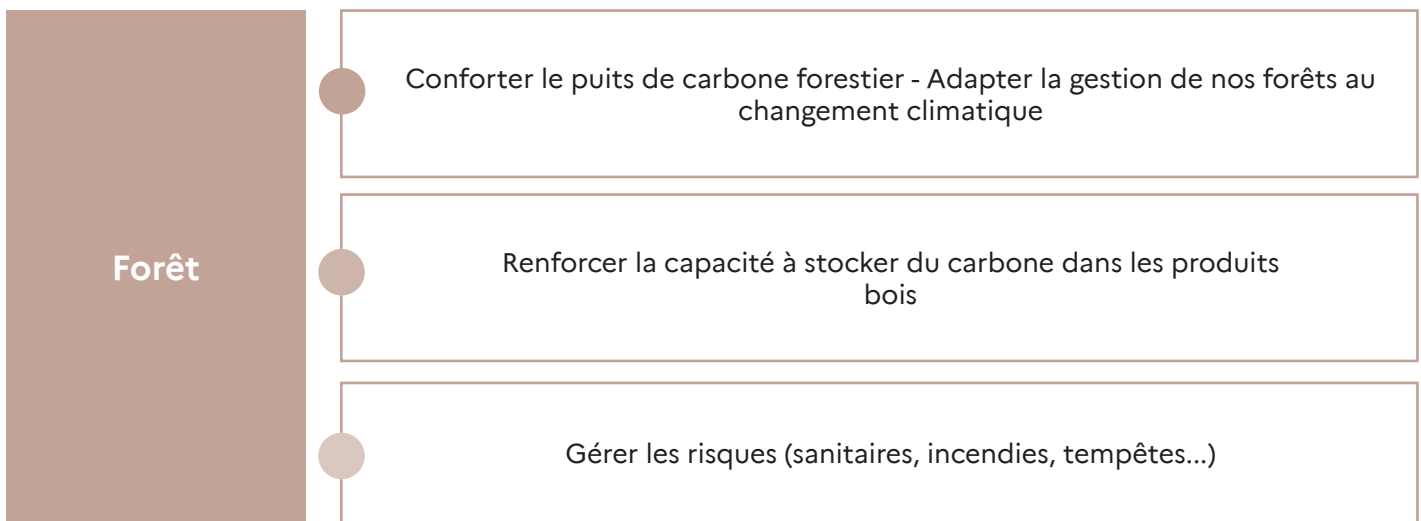
Enfin, l'été 2022 a marqué un tournant dans la prise de conscience collective de possibilité de **survenue d'incendies de forêt** majeurs dans des territoires jusqu'ici épargnés par le phénomène. Sous l'impulsion de la loi n° 2023-580 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, l'action des services de l'Etat sera renforcée durant la période du plan. Il s'agit notamment de planifier la protection des forêts via la mise en place de plan de défense des forêts contre l'incendie (PDPFCI) dans les départements concernés par le phénomène feu de forêts et plus globalement de structurer la politique DFCI dans les territoires.



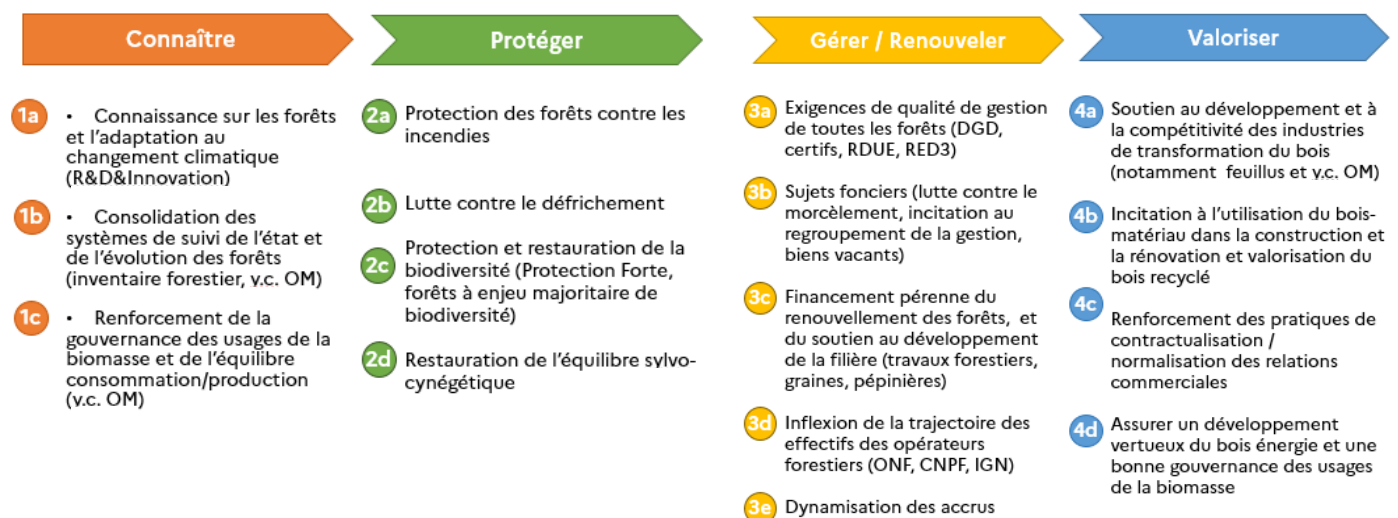
Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Le levier de la gestion des forêts a été identifié par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation. Des objectifs de réduction de gaz à effets de serre y sont associés au niveau régional.

3 défis sont identifiés pour la région, sur la base d'un diagnostic complet et d'un échange lors d'une commission régionale forêt bois en mars 2024, afin de contribuer à l'objectif national du maintien du puits de carbone de 2019 en 2030.



Les travaux du GT forêt de la COP ont permis de prioriser les actions à mener.

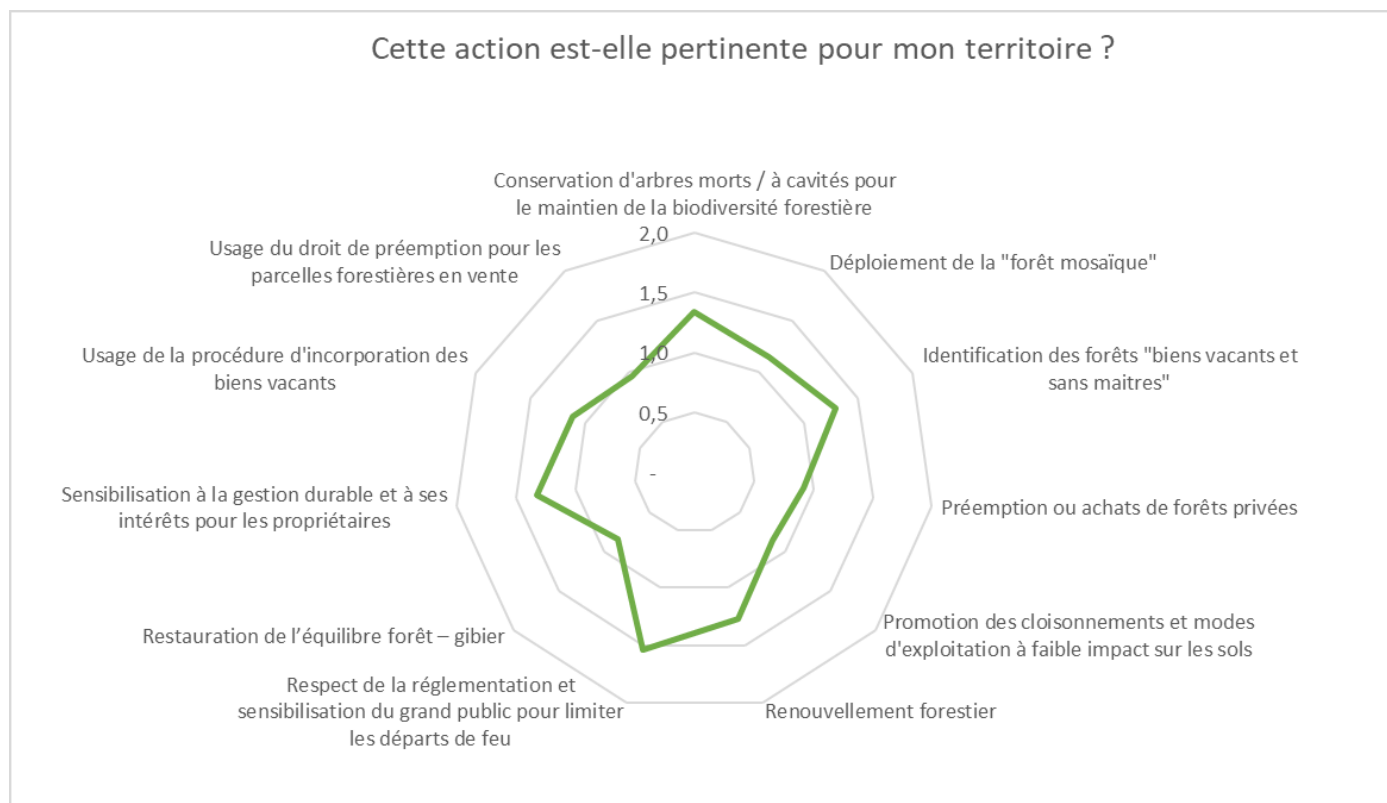




Retour des collectivités sur ces leviers

La gestion des forêts est un levier considéré comme **pertinent** par les collectivités territoriales, compte tenu de leur capacité d'action. Elles estiment que leurs actions, tant individuelles que collectives, contribuent partiellement à la

hauteur des enjeux. **Les conseils départementaux s'estiment les plus engagés** en matière d'actions dans le domaine de la gestion des forêts.



0-Pas de réponse, 1-Pas du tout, 2-Un peu, 3-Beaucoup

Le respect de la réglementation et sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu apparaît comme l'action privilégiée par les collectivités territoriales.

Les actions portant sur la conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité

forestière, la sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires, l'identification des forêts «biens vacants et sans maîtres» et le renouvellement forestier constituent également des actions suscitant l'adhésion des collectivités territoriales.



Articulation avec les autres secteurs

Un lien permanent a été opéré avec le **GT Industrie Bois** par la présence croisée de la DRAAF et de la DREETS lors des réunions.

Les enjeux environnementaux ont pleinement été pris en compte dans les travaux du GT Forêt (présence de FNE, des

CEN lors des réunions), partage des enseignements dans les instances plénières des CRFB associant les pilotes des autres GT (DREAL, DREETS notamment)

Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION

FAVORISER LE CONSENSUS ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Pilotes

- Communes forestières (COFOR)
- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- État (Direction régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Office national des forêts (ONF)

Contributeurs

- Acteurs de la filière

Mise en œuvre



2024

- Impact
- Faisabilité

Description



Favoriser la concertation de proximité (visites en forêt)



Décloisonner les invitations et élargir la base des acteurs périphériques aux concertations sur les divers sujets liés à la forêt



Réfléchir à des livrables communs pour une communication positive vis-à-vis du rôle des forêts sur la transition écologique

Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions

Conditions de succès

- Participation des différents acteurs invités

Besoins pour accélérer

- Temps d’animation
- Temps disponible pour les contributeurs

Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION

AGIR SUR LE FONCIER FORESTIER ET LE REGROUPEMENT DE GESTION

Pilotes

- État (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire)

Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- Communes forestières (COFOR)
- Coopératives forestières
- Centre national de la propriété forestière (CNPf)
- Fransylva
- Office national des forêts (ONF)
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Mise en œuvre

Long terme



2024 - 2035

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Prévenir le morcellement des propriétés forestières



Mettre en place des Déclarations d'intérêt général pour mettre en gestion les forêts de massifs déperissant ou à risque incendie



Simplifier la procédure «Bien Vacants et Sans Maître» (BVSM)



Mieux gérer les forêts sectionales



Renforcer le regroupement de la gestion de la forêt privée



Promouvoir les bourses foncières «La forêt bouge» (LFB)



Gérer les chantiers en forêts publiques ou privées en cas d'enjeu d'intérêt général

Indicateurs de suivi



- Taille moyenne de la propriété ou de l'unité de gestion (ha)
- Pourcentage de la forêt sous documents de gestion durable (DGD) (%)
- Pourcentage de la forêt gérée (%)
- Surface des Bien Vacants et Sans Maître (BVSM) potentiels en Auvergne-Rhône-Alpes (hectare)

Conditions de succès

- Évolution législative
- Cadastre à jour et accessible aux élus

Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Adaptations réglementaires

Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION

RENFORCER LE LIEN FORÊT-SOCIÉTÉ

Pilotes

- Acteurs de l'environnement
- Acteurs de la filière
- Collectivités territoriales
- Fransylva gestionnaires

Contributeurs

- Acteurs de la société civile (associations, particuliers)
- Propriétaires de forêts privées ou publiques

Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Valoriser les travaux forestiers



Renforcer les actions de communication auprès du grand public, des écoles et des élus



Prendre en compte les attentes du public



Promouvoir la futaie irrégulière (formation Fogefor, grand public) et mélangée ainsi que les modalités de gestion adaptées en futaie régulière



Promouvoir des pratiques vertueuses (approche grand public, terrain, conférences, manifestations, Nuit des forêts, Vis ma vie de bûcheron, Il était un bois)



Communiquer sur les rôles de la forêt, qui présente un intérêt collectif qu'elle soit publique ou privée (stockage de carbone / biodiversité / espace récréatif / ...)

Indicateurs de suivi



- Nombre et diversité des acteurs invités
- Nombre de manifestations et de spectateurs

Conditions de succès

- Implication de bénévoles et de la filière
- Relai adapté des médias et communication
- Identification en amont des acteurs les plus pertinents à inviter

Besoins pour accélérer

- Donner les moyens de mobiliser les acteurs et les acteurs doivent se mobiliser pour participer aux concertations auxquelles ils sont invités (permanence, bénévolat)

Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION

RENFORCER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE : ÉTAT DES FORÊTS, EXPÉRIMENTATION

Pilotes

- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- État (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Office national des forêts (ONF)
- Conseil régional (PRFB)

Contributeurs

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Chambre d'agriculture Communes forestières (COFOR)
- Coopératives
- Experts
- Gestionnaires Forestiers Professionnel (GFP)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- PEFC
- Recherche

Mise en œuvre

Long terme



2024-2035

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Tirer parti de l'expérience passée (esprit du projet CISyFE)



Compiler les informations issues du terrain et des analyses, en s'appuyant sur l'observatoire des forêts françaises



Porter à connaissance et former



Imaginer et oser de nouveaux schémas, les suivre (de façon scientifique), les analyser, accepter et analyser les échecs (droit à l'erreur)



Renforcer la connaissance des facteurs de vulnérabilité pour améliorer la santé des forêts

Indicateurs de suivi



- Nombre de formations
- Nombre de journées d'échanges techniques
- Nombre de synthèses et guides
- Mise en place de l'atlas des sites expérimentaux (RETEX) (oui / non)
- Nombre de colloques

Conditions de succès

- Augmentation des moyens humains dédiés à l'animation technique
- Accompagnement financier sur la durée
- Partenariat public/ privé et recherche

Besoins pour accélérer

- Moyens humains

Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION

MOBILISER LES BOIS (BOIS DÉPÉRISSENT) ET ASSURER UNE SYLVICULTURE DURABLE

Pilotes

- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- Comité paritaire sylvo-cynégétique (CPSC)
- Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- Département de la santé des forêts (DSF)
- Fibois
- Forestiers et chasseurs
- Office national des forêts (ONF)

Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- Communes forestières (COFOR)
- Coopératives
- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- Entreprises
- Experts de la filière
- Fibois
- Fédération nationale du bois (FNB)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Office national des forêts (ONF)
- Partenaires du programme CISYFE

Mise en œuvre

Long terme



2024-2035

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Identifier les peuplements dépérissant et ceux susceptibles de le devenir



Soutenir financièrement les propriétaires pour sortir les bois, renouveler les forêts, Replanter si besoin (via le Fonds pour le renouvellement forestier)



Concevoir les préconisations de sylviculture adaptées à ce nouveau contexte (suite du programme CISyFE)



Accompagner les propriétaires forestiers et la société face à l'ampleur des travaux à conduire : communiquer, mobiliser les connaissances, orienter les propriétaires



Mener des actions pour anticiper les dépérissements



Maintenir ou rétablir l'équilibre entre la forêt et les grands ongulés

Indicateurs de suivi



- Réalisation de l'état des lieux des peuplements dépérissant ou sans avenir (oui / non)
- Montant des financements pour le renouvellement forestier (en M€)
- Nombre de nouvelles préconisations de sylviculture

Conditions de succès

- Valorisation des bois dépérissant par l'aval de la filière (demande)
- Adhésion des propriétaires forestiers et des chasseurs

Besoins pour accélérer

- Moyens humains et financiers

Défi

Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits bois

ACTION

VALORISER LE BOIS DÉPÉRISSANT

Pilotes

- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- Fibois

Contributeurs

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Céribois
- Communes forestières (COFOR)
- Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)
- Xylofutur

Mise en œuvre

Moyen terme



2024-2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Réaliser des détections régulières



Réaliser des études et analyses



Sensibiliser et diffuser auprès des professionnels, des élus et du grand public

Indicateurs de suivi



- Volumes et pourcentage de bois dépérissant mobilisé (m³, %)
- Capacités de stockage (m³)
- Pourcentage de bois dépérissant vers des usages Bois d'œuvre (%)
- Nombre d'études et d'actions de sensibilisation

Conditions de succès

- Détection précoce
- Incitation et réactivité des propriétaires
- Acceptabilité sociale et des clients
- Prévention des conflits d'usage autour de la ressource en eau (conservation par aspersion)

Besoins pour accélérer

- Augmenter la capacité de stockage

Défi

Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits bois

ACTION

DÉVELOPPER L'USAGE DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Pilotes

- Fibois

Contributeurs

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Communes forestières (COFOR)
- Fédération française du bâtiment (FFB)
- Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB)
- Xylofutur

Mise en œuvre

Moyen terme



2024-2030

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Promouvoir le bois régional dans les constructions publiques et privées (y compris en rénovation)

En amont :

- Réaliser le suivi de la ressource existante et optimisation de sa mobilisation (dont la desserte)
- Développer des produits techniques

En aval :

- Cibler les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, en s'appuyant sur les outils existants (« bois d'ici », bois certifiés, pacte bois-biosourcés, ...)
- Prescrire le matériau bois dans les marchés publics
- Réaliser des actions de démonstration, sensibilisation, formation, communication, R&D

Indicateurs de suivi



- Nombre d'entreprises référencées « bois d'ici », nombre d'entreprises certifiées bois local et volumes valorisés
- Nombre de signataires du Pacte bois-biosourcés
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de projets de recherche et développement (R&D)

Conditions de succès

- Adhésion des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction
- Évolution de la réglementation incendie pour les établissements recevant du public

Besoins pour accélérer

- Développer les mécanismes incitatifs

Défi

Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits bois

ACTION

DÉVELOPPER TRANSVERSALEMENT LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS (ETF)

Pilotes

- Fibois

Contributeurs

- Conseil Régional
- Centres de formation
- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- FNEDT
- Office national des forêts (ONF)

Mise en œuvre

Moyen-terme



2024-2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Augmenter l'attractivité du métier



Valoriser le métier et sa contribution à la transition écologique



Diversifier le métier pour assurer une employabilité annuelle (sortir de la saisonnalité) : expertise en matière de gestion, lutte sanitaire, prévention du risque incendie, développement des outils de gestion collective (coupes et travaux sylvicoles, foncier) et de sécurisation des contrats (coupes, plantations)



Obtenir un soutien public de l'activité élargi pour des motifs d'intérêt général



Faire le lien avec les outils de planification : y compris sur la garantie du coût et la fiabilisation



Suivre l'évolution des coûts pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (observatoire technico-économique actualisé tous les 2 ans)

Indicateurs de suivi



- Nombre de participations aux portes ouvertes
- Organisation de la journée des métiers (oui / non)
- Mise en œuvre du programme Vis ma vie de bûcheron (oui / non)
- Nombre d'entreprises suivies dans le cadre de l'observatoire technico-économique

Conditions de succès

- Implication des acteurs et adhésion / appropriation
- Opérationnalité des mesures

Besoins pour accélérer

- Moyens humains
- Soutien financier

Défi

Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes...)

ACTION

ANTICIPER ET PLANIFIER LA GESTION DES RISQUES

Pilotes

- Conseil départemental
- Élus
- État (Préfectures, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Directions Départementales des Territoires (DDT))
- Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

Contributeurs

- Acteurs de la filière bois
- Communes forestières (COFOR)
- Centre national de la propriété forestière (CNPFF)
- Établissements publics
- Office national des forêts (ONF)
- Fibois
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Météo France

Mise en œuvre

Moyen terme



2024-2030 :

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Mettre en place des documents de planification (plan régional tempête, PDPFCI...)



Mobiliser les outils de connaissance et les retours d'expérience



Identifier et mobiliser les acteurs



Définir un plan d'action, des indicateurs de suivi



Communiquer et sensibiliser

Indicateurs de suivi



- Mise en place du plan (oui / non)
- % de couverture des départements
- Nombre de commissions installées

Conditions de succès

- Implication des acteurs et adhésion / appropriation des enjeux
- Opérationnalité des mesures

Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Soutien technique
- Communication interne à la filière vers une prise de conscience

Défi

Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes...)

ACTION

SENSIBILISER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE ET LE GRAND PUBLIC

Pilotes

- Élus
- Établissements publics
- État

Contributeurs

- Communes forestières (COFOR)
- État (Préfecture, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Département de la santé des forêts (DSF)
- Fédérations de chasseurs
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- INRAE
- Office national des forêts (ONF)
- Politique DFCI : Pompiers, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Mise en œuvre

Moyen terme



2024 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Sensibiliser les acteurs de la filière et le grand public (réunion, visite, webinaire, observation des forêts)

Indicateurs de suivi



- Nombre de manifestations organisées
- Nombre de personnes / filières touchées

Conditions de succès

- Implication des acteurs (politiques et acteurs de la filière)

Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Soutien politique
- Communication

Défi

Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes, ...)

ACTION

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA GESTION DES RISQUES

Pilotes

- Élus
- Établissements publics
- État

Contributeurs

- Acteurs filière Forêt Bois
- Acteurs sociétaux et de l'environnement

Mise en œuvre

Moyen terme



2024 - 2030

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion du risque (incendie, sanitaire)

Indicateurs de suivi



- Prise en considération des enjeux (oui / non)
- Satisfaction des parties prenantes (oui / non)

Conditions de succès

- Écoute et partage des enjeux
- Association de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) à la mise en place et à la déclinaison opérationnelle des plans et démarches de niveau régional

Besoins pour accélérer

- Mise en place d'instances de dialogue
- Soutien de l'État



Chantier transversal

● Les défis

En complément des 25 défis thématiques priorisés à l'échelle régionale, la feuille de la planification écologique d'Auvergne-Rhône-Alpes intègre un défi transversal pour les volets emplois/formations et compétences. La planification écologique concernerait directement ~8M d'emplois à l'échelle nationale et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (+200k à +550k dans les secteurs clés) ; ce gain masquerait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires. Pour répondre au défi de la Planification Écologique et du renouvellement générationnel, il conviendra de former +2,8M de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires, dont 90 % d'employés et d'ouvriers. L'enjeu de la formation apparaît central pour atteindre les objectifs programmés dans le cadre des feuilles de route de sortie de COP. Ainsi, les travaux conduits à l'échelle nationale mettent en avant un besoin

d'identification et de formation d'environ 2,5 millions de techniciens et ouvriers d'ici 2030, avec des besoins plus importants pour la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les filières « Industrie-énergie et économie circulaire ». Au niveau national agrégé, il semble y avoir assez de places dans les formations en lien avec les enjeux de la planification écologique : ce constat n'est pas valable au niveau régional et par secteur ; les besoins du bâtiment et du transport (notamment voyageurs) semblent insuffisamment adressés à date. La stratégie proposée dans le cadre de la mise en œuvre de notre feuille de route régionale concerne tous les publics :

- Les personnes en formation initiale et continue ;
- Les actifs en poste/en reconversion ;
- Les demandeurs d'emploi.

Emplois directement concernés par "levier" du plan (en milliers d'emplois)



source SGPE 07/2024 (données 2019)

Le défi est le suivant :

Chantier transversal

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique :
formations, emplois et compétences

Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

ACTION

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES INDUSTRIELS LES PLUS CARBONÉS

Pilotes

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- Conseil régional

Contributeurs

- État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) 38 et 69)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Chambre de commerce et d'industrie (CCIR)
- Grenoble Alpes Métropole
- Métropole de Lyon
- France Travail
- Réseaux consulaires

Mise en œuvre

Action à renforcer



2021-2027
(adossé au Programme National FSE)

Impact



Faisabilité



Description



Accompagner grâce au Fonds de Transition Juste (FTJ) la transition écologique des territoires industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre, en couvrant les secteurs suivants : cokéfaction, raffinage, métallurgie, la chimie et la production de produits minéraux non métalliques ainsi que les énergies renouvelables, les matériaux durables, les bâtiments et travaux public durables et l'industrie du vélo dans une visée de diversification.



Mobiliser (DREETS) 33 M€ pour des actions d'appui aux structures (ingénierie pédagogique, dispositifs GEPC, attractivité des secteurs de diversification) et des actions d'appui aux personnes (accompagnements collectifs et individuels des salariés en reconversion et des demandeurs d'emplois)

Indicateurs de suivi



- Nombre de salariés salariés accompagnés (objectif 2030 : supérieur à 5000)
- Nombre de demandeurs d'emploi (objectif 2030 : supérieur à 10 000)
- Indicateur d'accès à la qualification pour les demandeurs d'emploi et les salariés (objectif 2030 : 2500)
- Indicateur d'accès à l'emploi (DE) (objectif 2030 : 5000)

Conditions de succès

- Disposer d'un bon maillage partenarial et d'une mobilisation renforcée des acteurs
- Communiquer autour du dispositif

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des opérateurs potentiels

Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

ACTION

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES RESSOURCES DANS LES SERVICES DE L'ÉTAT ET AGENCES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE, EN S'APPUYANT SUR LES PARTENAIRES

Pilotes

- État (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la transformation et de la fonction publiques)

Contributeurs

- Acteurs économiques
- ADEME
- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Banques
- BPI France
- Centres de recherches
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- Syndicats entreprises

Description de l'action



Identifier les compétences et aides nécessaires pour l'Etat



Travailler avec les entreprises pour faire venir dans l'Etat des personnes expérimentées, pour renforcer les synergies



Former les pairs



Engager la motivation à agir, en rendant compte des coûts des externalités négatives pour les PME/TPE

Indicateurs de suivi



- Nombre de bénéficiaires
- Montant des subventions et / ou de pistes garanties (€)
- Investissements induits (€)
- Impacts environnementaux obtenus / éq. CO₂ évités (unité à définir)

Conditions de succès

- Disposer des compétences nécessaires (bilan carbone, navigation dans les dispositifs disponibles)
- Aider les activités de diagnostic, choix sur études et mise en œuvre

Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

ACTION

FORMER 150 000 ACTEURS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT (PROJET FARE) ET EN SENSIBILISER 900 000

Pilotes

- Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (ASDER)

Contributeurs

- Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
- Agence Qualité Construction (AQC) Cluster Eco-bâtiment
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiments (CAPEB)
- France Travail
- GRETA Académie de Grenoble
- Institut national de l'énergie solaire (INES)
- La Solive

Mise en œuvre

Action à renforcer



Dès 2024

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Développer un ensemble de référentiels de formation à destination des professionnels pour embarquer les entreprises vers des pratiques de réduction de la consommation d'énergie et de ressources



Améliorer la notoriété et l'attractivité des métiers de la rénovation énergétique des bâtiments pour favoriser les entrées en formations initiales et les reconversions professionnelles



Groupe de travail communication piloté par le Cluster Eco-bâtiment



Travailler sur l'évolution des métiers existants et des compétences professionnelles associées

Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de personnes formées

Conditions de succès

- Impliquer tous les acteurs : entreprises, Organismes de formation, Opérateur de compétences (OPCO), Service public de l'emploi, Rectorat

Besoins pour accélérer

- Promotion des formations
- Orientation des conseillers issus des réseaux d'accompagnement à la rénovation énergétique

Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

ACTION

PERMETTRE AUX ENTREPRISES DU BÂTIMENT D'ACCOMPAGNER AU MIEUX LEURS CLIENTS DANS LEUR EXPÉRIENCE DE LA RÉNOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE

Pilotes

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiments (CAPEB)
- Fédération Française du Bâtiment (FFB)

Contributeurs

- Conseil régional
- DREAL
- Fédérations professionnelles du bâtiment

Mise en œuvre

Action à engager



2025-2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place un partenariat avec la CAPEB régionale, dans le cadre du projet « Objectif CAPEB Rénovation d'ampleur 2025 », pour mobiliser et sensibiliser les entreprises du bâtiment et les soutenir afin de valoriser l'offre globale de rénovation :

- Produire des outils de communication et réaliser 5 webinaires
- Organiser 10 événements par an sur les territoires
- Produire 4 modules de formation
- Travailler avec le BTP CFA AURA et les écoles d'architecture
- Mettre en place d'une équipe dédiée à la CAPEB AURA pour accompagner les artisans et répondre à leur requête sur les nouveaux défis
- Aider à mettre en place des groupements momentanés d'entreprises
- Redonner confiance aux entreprises vis-à-vis du label Reconnu Garant de l'Environnement
- Valoriser les artisans pionniers



Soutenir les actions de la FFB « OREBAT » (outil pour la rénovation globale du bâtiment) et « BATIMEETING » (rencontre entre entreprises du territoire pour faire émerger de l'offre globale)

Indicateurs de suivi



- Nombre de groupements créés
- Nombre d'événements organisés
- Nombre d'entreprises touchées

Conditions de succès

- Partager le même objectif et travailler en confiance entre les différents acteurs
- Bénéficier d'aide financière de l'État dans la durée (200k€/an pendant 3 à 5 ans)

Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour l'organisation et la logistique des événements
- Moyens humains pour la communication et la valorisation des actions
- Moyens financiers pour accompagner (200k€/an jusqu'à 2030)

Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

ACTION

FORMER 300 PERSONNES CHAQUE ANNÉE AUX MÉTIERS DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pilotes

- Établissements
- État
- Entreprises
- Formation professionnelle
- France Travail
- Rectorat
- Conseil régional (au titre de la compétence relative à la formation des demandeurs d'emploi)

Contributeurs

- Formateurs
- Gestionnaires de réseaux

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024, dès que possible

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Travailler sur l'attractivité via la communication pour augmenter les viviers de recrutement et la diversité des profils



Construire une offre adaptée aux bassins d'emploi

Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes formées par secteur

Conditions de succès

- Augmenter le nombre et la fréquence des formations
- Avoir des approches par bassins d'emplois
- Rendre plus lisibles les parcours de formation

Besoins pour accélérer

- Financement et adaptation des référentiels de formation

